

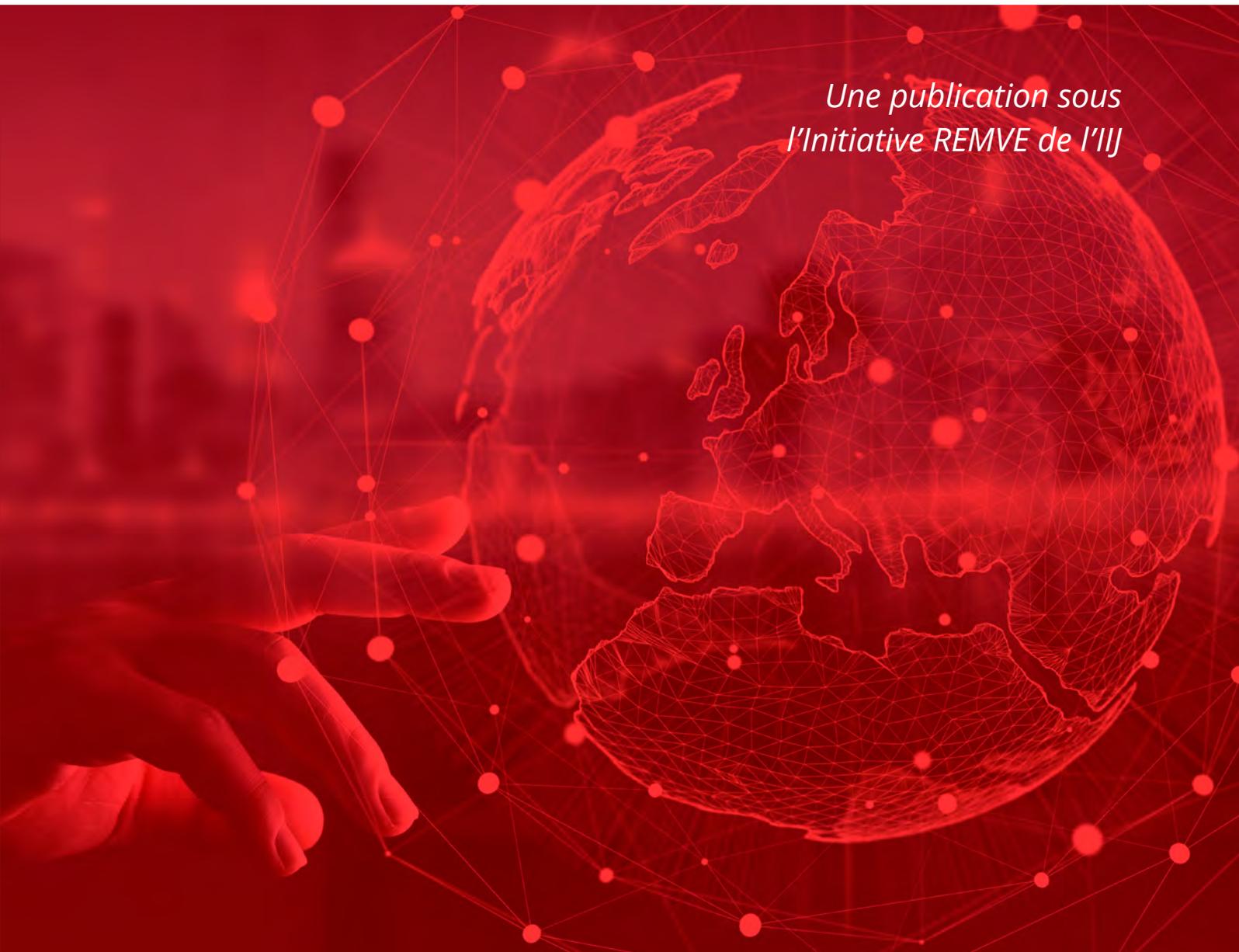


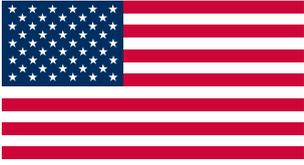
Institut International pour  
La Justice et l'Etat de Droit

## **GUIDE DE L'IJ À L'USAGE DU PRATICIEN DE LA JUSTICE PÉNALE**

# **Lutte contre l'extrémisme violent à motivation raciale ou ethnique**

*Une publication sous  
l'Initiative REMVE de l'IJ*





La présente publication s'inscrit dans le cadre de l'initiative de l'IJ en matière d'extrémisme violent à motivation raciale ou ethnique (REMVE), soutenue par les Etats-Unis et le Royaume-Uni.

## L'Institut International pour la Justice et l'Etat de droit

C'est à l'instigation du Forum mondial de lutte contre le terrorisme (GCTF) que l'IJ a été créé en 2014 en tant que plateforme neutre de formation et de renforcement des capacités pour les législateurs, les magistrats, les forces de l'ordre, les agents pénitentiaires et d'autres praticiens de la justice afin de partager et promouvoir la mise en œuvre de bonnes pratiques et d'approches antiterroristes durables fondées sur l'Etat de droit.

L'IJ est une organisation intergouvernementale basée à Malte avec un Conseil d'administration international (GBA) composé de représentants de ses 14 membres : Algérie, France, Italie, Jordanie, Koweït, Malte, Maroc, Pays-Bas, Nigéria, Tunisie, Turquie, Royaume-Uni, Etats-Unis et Union européenne. L'IJ bénéficie d'une équipe internationale dynamique dirigée par un secrétaire exécutif, qui est responsable du fonctionnement quotidien de l'Institut.

### Avertissement

Cette publication a été réalisée avec le soutien financier du Département d'Etat des Etats-Unis. Son contenu relève de la seule responsabilité de l'Institut International pour la Justice et l'Etat de Droit et ne reflète pas nécessairement le point de vue des Etats-Unis ou du Royaume-Uni.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter :  
L'Institut International pour la Justice et l'Etat de Droit  
Université de Malte - Campus de La Valette,  
Ancien bâtiment universitaire, rue St Paul, La Valette, Malte

[info@theiij.org](mailto:info@theiij.org)

[@iijmalta](https://twitter.com/@iijmalta)

[@iijmalta\\_fr](https://twitter.com/@iijmalta_fr)

[theiij.org](http://theiij.org)

## Table des matières

<b>Remerciements</b>	<b>2</b>
<b>Avant-propos</b>	<b>3</b>
<b>Méthodologie</b>	<b>4</b>
<b>Bonnes pratiques de lutte contre l'extrémisme violent à motivation raciale ou ethnique (REMVE)</b>	<b>5</b>
<b>Partie I – APERCU DE LA MENACE DU REMVE</b>	<b>9</b>
A. Définition du REMVE	9
B. Perspective historique	10
C. Etat des lieux : Une menace croissante à tendance transnationale	11
<b>Partie II – OUTILS PRATIQUES POUR COMBATTRE LE REMVE</b>	<b>12</b>
A. Compréhension des tendances récentes du REMVE	12
Acteurs	13
Attentats	19
B. Législation et réglementation	23
Lois applicables	23
Interdiction ou désignation de groupes REMVE	25
Sanctions et outils financiers	28
C. Enquêtes et démantèlement	29
Organisation et coordination interinstitutionnelles	29
Priorités d'enquête et ressources	30
Evaluation individuelle des risques	31
Analyse de groupe et de réseau	33
Atténuation des menaces internes	34
Enquêtes et actions de déstabilisation/démantèlement en ligne	35
Coopération internationale	37
Contrôle des déplacements vers les zones de conflit	38
Renseignement	39
D. Poursuites	41
Mise en accusation et condamnation	41
E. Réhabilitation en prison et suivi post-sentenciel	43
Programmes de surveillance et de déradicalisation des détenus	43
Réhabilitation, réinsertion et suivi post-sentenciel	44
F. Mobilisation communautaire et sensibilisation du public	46
Partage d'informations pour améliorer la sécurité	46
Orientation des personnes vulnérables	47
Amélioration de la sensibilisation du public	49
<b>Annexe : Exemples d'attentats liés au REMVE</b>	<b>51</b>

---

## Remerciements

L'Institut International pour la Justice et l'Etat de Droit (IJ) remercie les gouvernements des Etats-Unis et du Royaume-Uni pour leur soutien en faveur de l'organisation des rencontres d'experts en ligne sur la lutte contre l'extrémisme violent à motivation raciale ou ethnique (REMVE), organisées par l'IJ dans le cadre de son initiative REMVE.

Des représentants des pays, organisations internationales et autres institutions recensés ci-après ont participé à la série de réunions en ligne d'experts sur la lutte contre le REMVE. Ce *Guide de l'IJ à l'usage du praticien* s'appuie principalement sur des éléments tirés des contributions des praticiens et des experts en la matière ayant participé à ces réunions d'experts, qui se sont déroulées par vidéoconférence entre octobre 2020 et mars 2021.

### Pays

Le Commonwealth d'Australie, la République fédérale d'Allemagne, le Royaume de Belgique, le Canada, le Royaume d'Espagne, la République d'Estonie, la République de Finlande, la République française, la République hellénique, la République italienne, la République de Lituanie, la République de Malte, le Royaume de Norvège, le Royaume des Pays-Bas, la République portugaise, la République de Serbie, la République slovaque, le Royaume de Suède, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, et les Etats-Unis d'Amérique.

### Organisations internationales

Le Centre de recherche sur l'extrémisme de l'Université d'Oslo (C-REX), la Commission européenne (CE), le Conseil de l'Europe (CdE), Eurojust, Europol, l'Unité administrative du Forum mondial de lutte contre le terrorisme (GCTF), l'Office des Nations Unies contre le terrorisme (ONUCT), l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et le Réseau de sensibilisation à la radicalisation (RAN) de la Commission européenne.

## Avant-propos

Les praticiens de la justice pénale ont un rôle critique à jouer dans la lutte contre la menace transnationale montante de l'extrémisme violent à motivation raciale ou ethnique (REMVE). Depuis l'identification, l'enquête, le démantèlement et les poursuites engagées contre les cellules et réseaux REMVE ainsi que les acteurs isolés, jusqu'à l'incarcération des auteurs et au développement des actions pré-sentencielles, à la conception de programmes de réhabilitation des détenus et au suivi post-sentenciel, l'étendue des responsabilités des praticiens de la justice pénale dans ce domaine est très vaste et variée.

Au cours des vingt dernières années, les praticiens de la justice pénale ont acquis une expérience significative dans la lutte contre le terrorisme, principalement en s'attaquant à la menace imposée par l'Etat islamique en Irak et en Syrie (également désigné Daech), Al Qaida et leurs affiliés et branches, ainsi que des individus influencés par leur doctrine. Si une partie de cette expérience et de cette expertise est directement pertinente pour contrer le REMVE, il existe également des différences importantes qui nécessitent de nouvelles approches, connaissances, stratégies et de nouveaux outils. Ainsi, si les dirigeants et propagandistes mondiaux du djihad comme du REMVE poussent ou incitent les autres à commettre des violences, Daech et Al-Qaida sont des organisations hiérarchisées et beaucoup plus structurées. De nombreuses personnes impliquées dans le monde entier dans l'incitation à REMVE, le recrutement et la radicalisation ne sont que faiblement reliées les unes aux autres, principalement par Internet, ce qui génère d'importantes difficultés pour les services d'enquête pour identifier et démanteler les projets et les activités connexes.

Afin de déterminer comment les praticiens de la justice pénale peuvent lutter le plus efficacement possible contre le phénomène du REMVE, l'IJ a lancé une nouvelle initiative, mise en œuvre avec le soutien des Etats-Unis et du Royaume-Uni, pour développer le présent *Guide de l'IJ à l'usage du praticien de la justice pénale sur la lutte contre le REMVE* (ci-après *Guide de l'IJ à l'usage du praticien*).

Les praticiens de la justice pénale et les décideurs politiques constituent le principal public de ce *Guide de l'IJ à l'usage du praticien*, qui présente la manière dont les gouvernements peuvent aborder le REMVE à travers le système de justice pénale. Dans le même temps, la société civile et les acteurs communautaires ont un rôle tout aussi important à jouer dans une approche globale de ce problème et une grande partie du contenu de ce guide vise justement la société civile et les acteurs communautaires concernés, aussi bien que les praticiens de la justice pénale. La dernière partie du guide aborde directement le dialogue entre les forces de l'ordre et les communautés, afin de sensibiliser le public aux caractéristiques uniques du REMVE, non seulement en vue d'une meilleure préparation contre les attaques mais aussi pour aider à identifier de manière proactive les personnes déjà radicalisées ou risquant une radicalisation menant à l'extrémisme violent, de sorte à déployer une intervention préventive.

## Méthodologie

Le présent *Guide de l'IJ à l'usage du praticien* s'appuie principalement sur des éléments tirés d'une série de rencontres d'experts qui ont réuni des praticiens de différents pays, ainsi que des représentants d'organisations internationales de premier plan et d'autres institutions ayant une expérience directe de la lutte contre les menaces de REMVE, dans le cadre des activités de police et de répression, des poursuites, de la lutte contre la radicalisation et du travail au sein de la société civile. L'IJ a organisé ces réunions d'experts par vidéoconférence entre octobre 2020 et mars 2021. La liste complète des pays et organisations représentés lors de ces réunions d'experts figure dans la section des Remerciements. Les contributions des praticiens participants ont mis en évidence des thèmes et des problèmes clés dans différents domaines d'intervention et dans divers pays, qui ont façonné le cadre et le contenu du guide<sup>1</sup>.

Le *Guide de l'IJ à l'usage du praticien* et les recherches qui ont abouti à son élaboration ont pour objet de répondre à une série de questions clés :

- Comment exploiter, adapter et/ou affiner l'expérience des services d'enquête dans la lutte contre les groupes djihadistes mondiaux pour aborder la menace du REMVE?
- Quelles sont les méthodes des acteurs du REMVE en matière de recrutement, de formation, de communication et de collecte de fonds, et quelles opportunités ces activités offrent-elles aux services d'enquête ?
- Comment adapter nos approches existantes pour tenir compte des caractéristiques spécifiques du REMVE?
- Quels sont les nouveaux outils ou autorités, y compris en termes de législation antiterroriste, qui seraient utiles aux services d'enquête pour contrer cette menace ?
- Quels sont les avantages et les inconvénients d'un recours à des autorités et à des instruments antiterroristes spécifiques plutôt qu'aux autorités et aux lois pénales de droit commun ? Comment ces autorités se complètent-elles ?
- Quelles sont les initiatives qui ont été menées dans les différents pays en matière de répression – soit par le passé, soit plus récemment – pour faire face à la menace du REMVE?
- Lesquelles de ces initiatives se sont avérées fructueuses et pourquoi ?
- Comment répliquer ou adapter les initiatives réussies pour une utilisation dans d'autres pays et contextes ?
- Quel peut être le rôle des organisations multilatérales dans la lutte contre le REMVE?

<sup>1</sup> L'approche de la recherche est donc délibérément fondée sur la contribution des praticiens reposant sur l'expérience et sur les connaissances opérationnelles de première main, enrichies par des recherches documentaires citées dans les notes de bas de page. Voir Warnes, R, (2009) "Grounded Theory", Chapitre 10 dans Ling, T., et Villalba van Dijk, L (eds.) *Performance Audit Handbook: Routes to effective evaluation*. Santa Monica CA: RAND, pp. 76-82. [https://www.rand.org/pubs/technical\\_reports/TR788.html](https://www.rand.org/pubs/technical_reports/TR788.html)

# Bonnes pratiques de lutte contre l'extrémisme violent à motivation raciale ou ethnique (REMVE)

Ci-dessous, se trouve une liste unifiée de bonnes pratiques pour assurer un traitement efficace des menaces du REMVE par les décideurs et les praticiens, dans le respect de l'Etat de droit. Ces bonnes pratiques sont basées sur les expériences passées et actuelles de différents pays face aux menaces du REMVE et sont examinées en détail dans la deuxième partie du *Guide de l'IJ à l'usage du praticien*. Ces bonnes pratiques s'inspirent également des documents-cadres du Forum mondial de lutte contre le terrorisme (GCTF), qui fournissent des conseils d'experts au praticien de la justice pénale dans un grand nombre de domaines liés à la lutte contre le terrorisme<sup>2</sup>.

## A. Compréhension des tendances récentes du REMVE

1. Développer une bonne compréhension des caractéristiques uniques de la menace du REMVE et des éléments qui la différencient des autres types de menace extrémiste violente.
2. Etablir des programmes ou des processus pour former les praticiens sur la distinction nette entre les violences et autres activités criminelles d'une part et les comportements protégés par le droit national et international des droits de l'homme, notamment en matière de liberté d'expression et d'association.
3. Mener au niveau national des évaluations approfondies des outils de justice pénale utilisés contre Daech et Al-Qaïda au cours de ces vingt dernières années et pouvant être efficaces contre le REMVE, de leur adaptation éventuelle, ainsi que des approches, des autorités ou des outils complémentaires appropriés.
4. Suivre de près et partager les informations sur la propagande du REMVE, notamment sur les manifestes et autres documents qui inspirent les groupes et les acteurs du REMVE dans le monde entier, ce partage devant s'opérer entre les agences gouvernementales compétentes, au niveau transnational, par des canaux bilatéraux et multilatéraux, et avec le public (y compris le secteur privé), le cas échéant.
5. Assurer une surveillance étroite des informations concernant les tactiques et techniques nouvelles et émergentes des acteurs du REMVE, qui pourraient être utilisées dans des attentats « d'imitateurs », pour les partager le cas échéant.

## B. Législation et réglementation

6. Assurer la disponibilité d'une législation appropriée pénalisant la violence ou les projets d'actes violents par les acteurs du REMVE et visant à la fois très clairement les groupes organisés comme les acteurs isolés, que ces activités aient une dimension internationale ou purement nationale.
7. Interdire les groupes REMVE ou les désigner comme terroristes, afin de pénaliser les activités des individus en matière d'organisation et de soutien, dans la mesure permise par le droit national et international, dont le droit relatif aux droits de l'homme.
8. Tirer parti des sanctions financières utilisées contre d'autres types de groupes terroristes pour contrer les groupes de REMVE et consacrer des ressources à l'amélioration de la compréhension du financement de ces groupes.

---

<sup>2</sup> Voir "Framework Documents of the Global Counterterrorism Forum," <https://www.thegctf.org/About-us/GCTF-framework-documents>

## C. Enquêtes et démantèlement

9. Clarifier le rôle et les responsabilités des agences gouvernementales afin d'assurer une réponse coordonnée au REMVE.
  10. Mettre en place à la fois : a) des équipes spéciales d'enquête multi-agences axées en permanence sur les menaces de REMVE et tirant parti des forces et des capacités de divers organismes chargés de la répression, dont les autorités d'enquête et de poursuite et b) des processus appropriés de coordination entre les enquêteurs aux niveaux national et local, sur la base d'une culture du partenariat et du partage des connaissances et de l'expertise.
  11. Veiller à ce que les autorités policières consacrent une attention et des ressources organisationnelles adaptées à la menace croissante du REMVE, en tenant compte des personnels et des équipements, outre le financement.
  12. Elaborer des outils d'évaluation des risques pour aider à identifier la vulnérabilité des individus à la radicalisation et à la violence de l'extrémisme à motivation raciale ou ethnique. Ces outils devraient à la fois : a) s'appuyer sur les outils existants (à la lumière des similitudes dans les facteurs de risque et les processus de radicalisation entre différentes formes d'extrémisme violent) et b) refléter les caractéristiques propres à l'idéologie et à la dynamique du REMVE.
  13. Intervenir de manière préemptive pour avertir ouvertement les acteurs du REMVE des conséquences juridiques potentielles, sur la base d'un examen approfondi des coûts et des bénéfices d'une action préemptive au lieu d'une enquête secrète.
  14. Elaborer des approches pour analyser les acteurs du REMVE au niveau des réseaux, plutôt que de se concentrer exclusivement sur des individus ou des groupes organisés, étant donné la nature complexe et fluide de la dynamique du REMVE.
  15. Développer un système pour suivre et contrer les « menaces internes » potentielles d'extrémistes violents opérant dans les rangs de la police ou des forces militaires, ou à d'autres postes de confiance.
  16. Investir d'importantes ressources d'enquête dans la surveillance et l'analyse de l'activité en ligne des acteurs du REMVE et établir des relations étroites avec les plateformes et les fournisseurs d'accès Internet pour obtenir des informations sûres et lutter contre l'exploitation du cyberspace par ces acteurs, dans le respect de la liberté d'expression et du droit à la vie privée.
  17. Dans la mesure permise par le droit national et international, dont le droit relatif aux droits de l'homme, et sur la base d'un examen attentif des coûts et des bénéfices, fournir des informations aux plateformes et aux fournisseurs d'accès Internet afin qu'ils puissent prendre des décisions éclairées sur l'application de leurs conditions de service en supprimant volontairement des contenus et, le cas échéant, en bloquant l'accès des acteurs du REMVE à des plateformes particulières.
  18. Etablir des canaux bilatéraux et multilatéraux pour une communication et une coordination régulières en matière de lutte contre les menaces du REMVE potentiellement transnationales, notamment par la création d'équipes communes d'enquête et le partage de renseignements ou de preuves, le cas échéant.
  19. Procéder au partage transnational des informations pour permettre une surveillance étroite des déplacements des acteurs du REMVE dans les zones de conflit actif, à des fins de justice pénale ou de toute autre action conforme à la législation nationale.
  20. Recueillir et produire en temps opportun des renseignements antiterroristes sur les acteurs et les réseaux REMVE, en exploitant les renseignements de source ouverte et ceux obtenus secrètement, et en utilisant des centres de regroupement si nécessaire, tout en assurant une coordination appropriée entre les services de police et les services de renseignement.
-

## D. Poursuites

21. Poursuivre les acteurs du REMVE sur la base des chefs d'accusation les plus graves qui puissent être prouvés et en s'appuyant si nécessaire sur des lois pénales non liées au terrorisme, par exemple sur les infractions relatives aux armes ou aux crimes de haine.
22. Employer un langage d'une gravité appropriée pour caractériser la conduite des auteurs d'actes REMVE, quelle que soit l'infraction reprochée, afin d'exprimer la condamnation publique de l'extrémisme violent.
23. Prévoir des directives obligatoires ou facultatives à l'intention des juridictions en matière de détermination des peines à appliquer aux auteurs de violences ou de projets de violences extrémistes à motivation raciale ou ethnique et pour assurer l'adéquation de ces peines avec la gravité des infractions.

## E. Réhabilitation en prison et suivi post-sentenciel

24. Consacrer les ressources appropriées au suivi des activités des auteurs d'actes REMVE en prison, notamment les activités potentielles de recrutement ou de planification active d'évasion ou d'attentats, qui feraient correspondre ces infractions à du terrorisme plutôt qu'à de la criminalité de droit commun.
25. Instituer des programmes de déradicalisation en prison pour les auteurs d'actes REMVE, en tirant parti des outils existants, conçus pour différentes formes d'extrémisme violent, tout en les adaptant pour tenir compte de l'idéologie et de la dynamique particulières du REMVE.
26. Former les personnels pénitentiaires aux caractéristiques uniques du REMVE et à la gravité extrême de la menace qu'il peut représenter, et les former à déceler les indicateurs de radicalisation menant à la violence, en vue de réagir de manière appropriée.
27. Mener une évaluation des risques avant la remise en liberté des auteurs d'actes REMVE et mettre en place des programmes efficaces de réhabilitation et de réinsertion.
28. Mettre en place un suivi ou d'autres outils administratifs post-sentenciels, le cas échéant, conformément au droit national et international, notamment à la législation en matière de droits de l'homme.

## F. Mobilisation communautaire et sensibilisation du public

29. Etablir un partage d'informations aussi bien de routine que dans le cadre d'incidents spécifiques, entre les forces de l'ordre et le public (y compris le secteur privé) sur les tendances, les menaces et les tactiques du REMVE et comprenant des informations sur l'évaluation des risques, le signalement des comportements suspects, les menaces internes et d'autres sujets de sensibilisation et de préparation, afin d'accroître la sécurité.
  30. Mettre en place des mécanismes permettant aux professionnels de la société civile ou aux autres acteurs communautaires d'orienter les personnes en cours ou à risque de radicalisation REMVE vers des agences gouvernementales, en vue d'une action proactive de la part des services de santé publique, des services sociaux et des forces de l'ordre concernés.
-

31. Mettre en place, le cas échéant, des équipes multidisciplinaires de gestion, dotées d'outils pour évaluer les niveaux de risque des individus et adapter les stratégies d'intervention, en intégrant non seulement des praticiens de la justice pénale, mais aussi des psychologues et des professionnels de la santé mentale, des spécialistes de la protection de l'enfance ou de la jeunesse, les services sociaux et les personnels des établissements scolaires, selon les circonstances.
  32. Consacrer des ressources importantes à la sensibilisation du public aux caractéristiques uniques du REMVE et au danger important qu'il peut représenter, par le biais de programmes en ligne et hors ligne, tout en faisant également connaître les outils et approches pertinents mis au point pour lutter contre les différentes menaces terroristes. Ces actions devraient fournir aux membres de la communauté, les moyens d'aider à déceler et à contrer la radicalisation et le recrutement au niveau local, tout en exprimant une forte condamnation morale des violences à motivation raciale ou ethnique.
-

## Partie I – APERCU DE LA MENACE DU REMVE

*La première partie de ce Guide de l'IJ à l'usage du praticien a pour objet de fournir au lecteur un bref aperçu de la menace REMVE proprement dite. Une première section présente les éléments de base de la définition du REMVE, indépendamment de la définition précise ou des termes utilisés par un gouvernement ou une organisation en particulier. La section suivante offre un très bref aperçu historique du REMVE et répertorie plusieurs caractéristiques essentielles qui différencient les formes actuelles de REMVE de ses manifestations antérieures ou d'autres types de menaces extrémistes violentes. La dernière section met en évidence la montée de la menace des attaques liées au REMVE et son caractère souvent transnational.*

### A. Définition du REMVE

Ce Guide de l'IJ à l'usage du praticien utilise le terme « extrémisme violent à motivation raciale ou ethnique ». L'expression est utilisée aux États-Unis pour définir « la menace qui englobe l'usage ou la menace potentiellement illicite de la force ou de la violence, pour promouvoir des objectifs politiques et/ou sociaux, réputés découler de préjugés souvent liés à la race ou à l'origine ethnique, par l'auteur de ces actes contre d'autres personnes, notamment contre un groupe de population donné<sup>3</sup> ». D'autres gouvernements, dont celui du Royaume-Uni, utilisent des termes tels que « terrorisme de droite », « terrorisme d'extrême droite », « extrémisme violent de droite » et « terrorisme suprématiste blanc », pour décrire les violences ou projets de violences d'individus ou de groupes qui encouragent ou mènent des actions violentes en faisant valoir qu'ils se défendent contre des menaces présumées contre leur identité raciale ou ethnique. Cela inclut les violences ou les projets fomentés contre les migrants, les communautés juive ou musulmane, les groupes raciaux ou d'autres minorités ethniques, les personnes LGBTQI+, les gouvernements et d'autres ennemis présumés.

Quels que soient les termes utilisés, toutes ces formulations décrivent essentiellement le même phénomène, qui peut inclure des éléments de nationalisme culturel, de nationalisme blanc et de suprématisme blanc. Une publication récente de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme du Conseil de sécurité des Nations Unies (UN CTED) fournit un autre point de référence utile : « Les experts ont identifié le terrorisme d'extrême droite - également appelé terrorisme à motivation raciale et ethnique - comme une forme de violence politique dans laquelle les frontières sont souvent fluides entre les crimes de haine et le terrorisme organisé. Il ne s'agit pas d'un mouvement cohérent ou facile à définir, mais plutôt d'un milieu changeant, complexe et imbriqué d'individus, de groupes et de mouvements (en ligne et hors ligne) épousant des idéologies différentes mais connexes, souvent liées par la haine et le racisme envers les minorités, la xénophobie, l'islamophobie ou l'antisémitisme »<sup>4</sup>.

<sup>3</sup> Joint Intelligence Bulletin, "Domestic Violent Extremists Emboldened in Aftermath of Capitol Breach, Elevated Domestic Terrorism Threat of Violence Likely Amid Political Transitions and Beyond," 13 janvier 2021. <https://info.publicintelligence.net/DHS-FBI-NCTC-CapitolBreachViolence.pdf>.

<sup>4</sup> ONU, 'Member States concerned by the Growing and Increasingly Transnational threat of Extreme Right-Wing Terrorism', CTED Trends Alert, Avril 2020. [https://www.un.org/sc/ctc/wp-content/uploads/2020/04/CTED\\_Trends\\_Alert\\_Extreme\\_Right-Wing\\_Terrorism.pdf](https://www.un.org/sc/ctc/wp-content/uploads/2020/04/CTED_Trends_Alert_Extreme_Right-Wing_Terrorism.pdf)

## B. Perspective historique

Dans l'histoire de l'Europe, de l'Amérique du Nord et du Sud et d'autres régions du monde, parfois depuis des siècles, on trouve des partisans de mouvements à motivation raciale ou ethnique et les violences qu'ils engendrent. Ils ont sans doute atteint un pic avec les dictatures fasciste et nazie et d'autres mouvements aux motivations similaires dans l'Europe des années 1920 à 1940<sup>5</sup>. Depuis lors, si l'influence de ces mouvements a connu des hauts et des bas d'un pays à l'autre, on constate un niveau continu de violences associées aux acteurs du REMVE. Au fil des années, les attaques liées au REMVE ont parfois abouti à des attentats terroristes graves, comme à des violences aléatoires ou planifiées contre des minorités ou des représentants de l'Etat, tels que des officiers de police ou des responsables gouvernementaux<sup>6</sup>.

Un certain nombre de caractéristiques uniques différencient la menace actuelle du REMVE de ses manifestations précédentes ou d'autres types de menaces extrémistes violentes, notamment :

**Des idéologies mixtes :** Un mélange d'idéologies issues de tout le spectre de l'extrémisme, certaines idiosyncratiques ou ésotériques, notamment des théories du complot relevant d'un comportement « sectaire »<sup>7</sup>.

**Des dynamiques de groupe fluides :** Il se développe de plus en plus souvent, de réseaux sans hiérarchie et en constante évolution, plutôt que des organisations hiérarchiques structurées<sup>8</sup>.

**Des évolutions démographiques :** Les groupes extrémistes violents traditionnels ayant des membres plus âgés laissent la place à des groupes aux membres plus jeunes qui sont à la fois plus radicaux et plus actifs<sup>9</sup>.

**Des menaces d'acteurs isolés :** Les attaques les plus récentes ont été menées par des acteurs isolés, souvent associés ou affiliés à d'autres individus ou réseaux de REMVE sur Internet, ou inspirés par eux<sup>10</sup>.

**Une possession et une utilisation croissante des armes :** Un niveau croissant de violences planifiées ou perpétrées, associé à la possession et à l'utilisation d'armes et à l'intention de faire le plus grand nombre de victimes<sup>11</sup>.

Ces caractéristiques rendent le traitement des menaces actuelles de REMVE particulièrement difficile et les acteurs de la justice pénale doivent bien les comprendre pour mieux les contrer. Elles sont présentées plus en détail dans la Bonne pratique 1 figurant dans la deuxième partie du *Guide de l'IJ à l'usage du praticien*.

<sup>5</sup> Rogger, H & Weber, E. (1974) *The European Right: A historical profile*. Berkeley: University of California Press. Laqueur, W. ed. (1979) *Fascism: A Reader's Guide*. Londres : Pelican.

<sup>6</sup> Voir l'annexe pour quelques exemples particulièrement notables d'attentats récents et plus anciens liés au REMVE.

<sup>7</sup> Carter, E. 'Right Wing Extremism/Radicalism: Reconstructing the concept'. *Journal of political Ideologies* 23 (2) 2018, pp. 157-182. Disponible sur <https://eprints.keele.ac.uk/2221/1/JPI%20Revised%20Final.pdf>

<sup>8</sup> Koehler, D. 'Right-Wing Extremism and Terrorism in Europe: Current developments and issues for the future', *PRISM* Vol. 6 No.2 (2016) pp. 84-105. <https://www.jstor.org/stable/pdf/26470450.pdf?refreqid=excelsior%3A9d60c8d48fc212afe71485b047dda44b>

<sup>9</sup> Poulter, J, 'The Left Behind: What makes young people join the far right?', BBC <https://www.bbc.co.uk/bbcthree/article/73eb2bab-ca72-42eb-a712-26f0680010bb>

<sup>10</sup> Bouhana, N. et. al. 'Background and Preparatory Behaviours of Right-Wing Extremist Lone Actors: A comparative study', *Perspectives on Terrorism* Vol. 12 Edition 6. <https://www.universiteitleiden.nl/binaries/content/assets/customsites/perspectives-on-terrorism/2018/issue-6/a10-bouhana-et-al.pdf>

<sup>11</sup> Mekhennet, S, 'Interpol Official warns of dramatic rise in extremist right-wing violence', *Washington Post*, 25 février 2020. [https://www.washingtonpost.com/national-security/interpol-official-warns-of-dramatic-rise-in-extremist-right-wing-violence/2020/02/24/174a8394-5725-11ea-9b35-def5a027d470\\_story.html](https://www.washingtonpost.com/national-security/interpol-official-warns-of-dramatic-rise-in-extremist-right-wing-violence/2020/02/24/174a8394-5725-11ea-9b35-def5a027d470_story.html)

## C. Etat des lieux : Une menace croissante à tendance transnationale

Ces dernières années, le nombre d'attentats dus au REMVE a augmenté<sup>12</sup> dans certains pays, devenant même la principale source de projets et d'attaques terroristes<sup>13</sup>. Certains exemples particulièrement notables d'attentats récents ou plus anciens liés au REMVE sont inclus en annexe. Ils illustrent le large éventail des types d'attaques, employant diverses méthodologies – dont les armes à feu, les engins explosifs improvisés (EEI) « de fabrication artisanale », les véhicules-béliers ou les « armes blanches » telles que les couteaux – pour cibler victimes, sites et institutions. Ainsi, on comprend qu'il est difficile pour les praticiens de la justice pénale d'identifier, de contrer et d'arrêter les acteurs du REMVE<sup>14</sup>, plus encore, sans doute, dans le cas d'attaques planifiées et exécutées par des acteurs isolés et sans lien direct avec des organisations ou groupes structurés.

En raison d'une combinaison des facteurs cités dans la section A – et comme l'illustrent les exemples donnés en annexe –, la menace globale des attaques liées au REMVE augmente. Pour les Etats-Unis, par exemple, 2019 a été l'année la plus meurtrière en termes d'attentats terroristes nationaux depuis 1995, année de l'attentat à la bombe visant le bâtiment fédéral Murrah à Oklahoma City, les acteurs du REMVE étant responsables de quatre des cinq attentats meurtriers commis dans l'année. Ces attaques, principalement menées par des acteurs isolés utilisant des armes à feu, ont fait 24 morts. Il y a également eu une recrudescence de la menace au Royaume-Uni. Alors qu'environ 10% des dossiers suivis aujourd'hui par la police antiterroriste au niveau national relèvent du REMVE, près d'un tiers des projets terroristes déjoués au Royaume-Uni ces dernières années étaient le fait de l'extrême droite – une donnée qui peut indiquer que les acteurs du REMVE commencent à passer plus fréquemment ou plus rapidement de la radicalisation à la planification d'attaques. Même dans un Etat comme les Pays-Bas, où le gouvernement considère toujours le djihadisme comme la principale menace terroriste, on se concentre de plus en plus sur l'extrême droite et la possibilité d'attaques terroristes liées au REMVE est actuellement jugée concevable. Les enquêtes de la police néerlandaise ont identifié une augmentation des menaces d'attaque en ligne, ainsi qu'un nombre croissant d'acteurs du REMVE qui possèdent des armes ou qui y ont accès.

**« Si de nombreux pays considèrent traditionnellement l'e REMVE comme une forme de « terrorisme endogène », il devient de plus en plus important d'en reconnaître les dimensions transnationales afin de le contrer efficacement »**

Il convient également de noter que cette menace croissante est transnationale à de nombreux égards. L'exploitation du cyberespace par les groupes REMVE a étendu leur portée, leur influence et leurs contacts à l'échelle mondiale. La propagation rapide de la propagande haineuse à travers les frontières peut être difficile à détecter et à contrer. Les acteurs individuels imitent de plus en plus les méthodologies et s'inspirent des attaques REMVE survenant en dehors de leur propre pays. Certains terroristes tels que Timothy McVeigh, Anders Breivik, Dylan Roof et Brenton Tarrant sont devenus des modèles dans le milieu extrémiste violent, et d'autres diffusent leur propre « manifeste » avant une attaque, avec des aspirations similaires. De plus, les déplacements transnationaux des acteurs du REMVE font craindre qu'ils n'utilisent les compétences opérationnelles et l'expérience acquises à l'étranger pour commettre des attaques chez eux. Si de nombreux pays considèrent traditionnellement le REMVE comme une forme de « terrorisme endogène », il devient de plus en plus important d'en reconnaître les dimensions transnationales afin de le contrer efficacement.

<sup>12</sup> Vision of Humanity/ Global Terrorism Index, 'Far Right Attacks in the West surge by 320 per cent', 2019 GTI. <https://www.visionofhumanity.org/far-right-attacks-in-the-west-surge-by-320-per-cent/>

<sup>13</sup> Beckett, L. 'White supremacists behind majority of US domestic terror attacks in 2020', The Guardian 22 octobre 2020. <https://www.theguardian.com/world/2020/oct/22/white-supremacists-rightwing-domestic-terror-2020>

<sup>14</sup> Ravndal, J., Bjorgo, T. et al. 'Right Wing Terrorism and Violence in Western Europe 1990 – 2019', RTV Trend Report No. 1. 2020. [https://www.sv.uio.no/c-rex/english/groups/rtv-dataset/rtv\\_trend\\_report\\_2020.pdf](https://www.sv.uio.no/c-rex/english/groups/rtv-dataset/rtv_trend_report_2020.pdf)

## Partie II – OUTILS PRATIQUES POUR COMBATTRE LE REMVE

*La partie II de ce Guide de l'IJ à l'usage du praticien vise à fournir aux décideurs et aux praticiens, une meilleure compréhension des outils à leur disposition pour contrer le REMVE. Chaque section de cette deuxième partie examine les différentes manières dont divers pays ont répondu aux menaces du REMVE. Sur la base de ces expériences passées ou en cours, chaque section articulera plusieurs bonnes pratiques permettant aux décideurs et aux praticiens de répondre à ces menaces de façon efficace, et ce dans le respect de l'Etat de droit.*

Les bonnes pratiques portent sur les points suivants : la compréhension par les praticiens de l'ensemble des tendances récentes du REMVE, la législation et la réglementation pertinentes, les enquêtes policières et la suppression de ce type de menace terroriste, les poursuites pénales, la réhabilitation en prison et le suivi post-sentenciel des auteurs et enfin, la mobilisation communautaire et la sensibilisation du public au sujet du REMVE.

### A. Compréhension des tendances récentes du REMVE

**1.** Développer une bonne compréhension des caractéristiques uniques de la menace du REMVE et des éléments qui la différencient des autres types de menace extrémiste violente.

**2.** Etablir des programmes ou des processus pour former les praticiens sur la distinction nette entre les violences et autres activités criminelles d'une part et les comportements protégés par le droit national et international des droits de l'homme, notamment en matière de liberté d'expression et d'association.

**3.** Mener au niveau national des évaluations approfondies des outils de justice pénale utilisés contre Daech et Al-Qaida au cours de ces vingt dernières années et pouvant être efficaces contre le REMVE, de leur adaptation éventuelle, ainsi que des approches, des autorités ou des outils complémentaires appropriés.

Comme indiqué ci-dessus, un certain nombre de caractéristiques uniques différencient la menace actuelle du REMVE de ses manifestations précédentes et/ou d'autres types de menace extrémiste violente, telles que les groupes djihadistes comme l'Etat islamique (Daech), Al-Qaida et leurs antennes et ramifications, et ce d'une manière qui pose des défis particuliers aux acteurs de la justice pénale. Apprendre à mieux comprendre ce qui rend unique la menace du REMVE et la distingue des autres types de menace extrémiste violente peut mieux préparer les praticiens et les décideurs à élaborer des réponses plus efficaces en matière de justice pénale.

Une meilleure compréhension du REMVE peut également mieux préparer les praticiens à identifier et à contrer des attaques, menaces ou activités particulières lorsqu'elles se produisent. Il est donc important, non seulement pour les spécialistes de la lutte contre le terrorisme, mais aussi pour les enquêteurs et les autorités de poursuite plus généralement, de développer une meilleure compréhension du REMVE<sup>15</sup>. Les centres de formation à la lutte contre l'extrémisme violent au profit des personnels des différentes agences gouvernementales, avec des programmes basés sur les recherches les plus récentes et dûment actualisés, constituent un modèle possible pour renforcer les capacités des praticiens en matière de détection des diverses formes de l'extrémisme violent et de réaction<sup>16</sup>.

L'une des caractéristiques qui peuvent rendre particulièrement difficile la lutte efficace et légale contre le REMVE est la tendance des groupes extrémistes ou des acteurs isolés opérant au niveau national, à jauger et à exploiter la frontière entre les violences et autres activités criminelles d'un côté et les comportements protégés par le droit national et international de l'autre. Il existe donc un risque que les réponses des gouvernements au REMVE empiètent sur des droits constitutionnels ou le droit international des droits de l'homme, tels que la liberté d'expression et la liberté d'association. Les programmes ou processus destinés à améliorer la compréhension du REMVE par les praticiens devraient ainsi garantir que ces derniers soient informés de la distinction nette entre les violences ou toute autre activité criminelle et les comportements protégés.

Si ce guide propose de bonnes pratiques permettant aux décideurs et aux praticiens de divers pays à faire face efficacement et dans le respect de l'Etat de droit aux menaces du REMVE, les gouvernements devraient également envisager de mener une évaluation approfondie au niveau national, des outils de justice pénale utilisés contre Daech et Al-Qaida au cours des vingt dernières années et pouvant se révéler efficaces contre le REMVE, de leur adaptation éventuelle, ainsi que des approches, des autorités ou des outils complémentaires appropriés pour réussir ce combat.

Les praticiens doivent se familiariser avec les caractéristiques suivantes qui distinguent : a) les acteurs du REMVE, b) la dynamique de radicalisation et de recrutement et c) les attaques.

## Acteurs

### *Des idéologies mixtes*

La profusion de termes utilisés pour désigner le REMVE ou des formes fonctionnellement similaires d'extrémisme violent reflète la difficulté d'identifier et de cerner les idéologies des acteurs qui relèvent de cette catégorie. Contrairement aux idéologies relativement claires qui animent des groupes djihadistes tels que Daech ou Al-Qaida, les acteurs du REMVE sont motivés par des mélanges idiosyncratiques de points de vue extrêmes tirés d'un large spectre idéologique. Les individus, moins attachés aux structures hiérarchiques d'autorité, adoptent souvent des idéologies « fourre-tout », des composites « personnalisés » de divers courants et griefs extrémistes, dont les théories du complot<sup>17</sup>. Collectivement, les acteurs du REMVE sont

<sup>15</sup> Dans certains cas – comme les fusillades du REMVE de 2009-2010 à Malmö, en Suède, qui sont décrites dans l'annexe –, le fait de ne pas reconnaître les motivations raciales ou ethniques des agresseurs peut compliquer les enquêtes et les poursuites contre ces crimes.

<sup>16</sup> Voir Koehler, D., and Fiebig, V., 'Knowing What to Do: Academic and Practitioner Understanding of How to Counter Violent Radicalization,' *Perspectives on Terrorism*, juin 2019.

<sup>17</sup> Ces idéologies mixtes sont parfois appelées « pick and mix » ou MUU (Mixed, Unclear, and Unstable).

en train de développer une *lingua franca* de visions du monde ésotériques, reposant sur des concepts tels que le suprématisme blanc, l'accélérationnisme<sup>18</sup>, la théorie du complot du « grand remplacement »<sup>19</sup> et l'écofascisme<sup>20</sup>.

Le caractère improvisé et opportuniste de certaines des idéologies du REMVE peut aider leurs partisans à justifier des collaborations avec des extrémistes violents de différentes tendances. Il arrive en effet que certains acteurs du REMVE interagissent avec des éléments des réseaux d'extrême gauche et djihadistes, à la fois hors ligne et en ligne. Un exemple de cette tendance est le cas de Michael Solomon et Benjamin Teeter, présumés partisans du mouvement Boogaloo<sup>21</sup>. Solomon et Teeter sont supposés avoir cherché à conspirer avec une personne qu'ils croyaient être membre du Hamas à l'été 2020. Ils ont exprimé le désir de travailler pour le Hamas en tant que « mercenaires », soumis des idées d'attentats nationaux, notamment pour détruire des monuments gouvernementaux, et fourni des pièces d'armes à feu qui, selon eux, seraient utilisées lors d'attaques à l'étranger. Après son arrestation, Teeter a plaidé coupable d'avoir fourni un soutien matériel à une organisation terroriste étrangère désignée, tandis que Solomon attend son procès pour le même chef d'accusation, ainsi que pour complot et pour des infractions liées aux armes à feu. Cette affaire illustre la possibilité pour les autorités d'utiliser de manière nouvelle le cadre législatif existant, afin de contrer la menace transnationale émergent du terrorisme endogène.

Ces motivations idéologiques mixtes peuvent créer des obstacles pour les praticiens de la justice pénale qui cherchent à contrer les réseaux et les acteurs du REMVE<sup>22</sup>. Par exemple, dans des procès impliquant des groupes qui ne correspondent pas à des concepts extrémistes violents clairement reconnaissables, il peut s'avérer plus difficile de démontrer « l'intention » de REMVE aux juges ou aux jurés.

### **Des dynamiques de groupe fluides**

Ces dernières années ont vu un glissement des groupes plus traditionnels de REMVE structurés hiérarchiquement vers des réseaux hétérogènes de plus en plus fluides d'individus et de groupes, souvent connectés sur Internet, notamment à travers les médias sociaux. Au Royaume-Uni, par exemple, il y a à peine six ou sept ans, il y avait une prédominance de groupes d'extrême droite tels que le groupe néo-nazi National Action (NA), organisés et opérant par le biais de relations interpersonnelles, mais depuis, le cyberspace moins structuré a pris la relève. La Suède a également vu des noyaux radicaux se séparer de groupes plus importants, et former des groupes de « résistants sans chef<sup>23</sup> ». En Australie, les groupes REMVE changent de forme rapidement et se scindent souvent en plusieurs entités en raison de personnalités, d'idéologies et d'objectifs différents, les allégeances de groupe évoluant rapidement. Daniel Koehler, expert reconnu en matière de REMVE,

**« Si les réseaux REMVE actuels sont plus fluides, temporaires, informels et moins hiérarchisés que les groupes précédents, ils peuvent toujours nouer des relations solides et mobiliser les individus en faveur de la violence. »**

<sup>18</sup> Beauchamp, Z, 'Accelerationism: The obscure idea inspiring white supremacist killers around the World', Vox 18 novembre 2019. <https://www.vox.com/the-highlight/2019/11/11/20882005/accelerationism-white-supremacy-christchurch>

<sup>19</sup> CEP, 'The Great Replacement Theory', non daté, Counter Extremism Project. <https://www.counterextremism.com/content/great-replacement-theory>

<sup>20</sup> Byman, D, 'Riots, White Supremacy and Accelerationism', Brookings 2 juin 2020. <https://www.brookings.edu/blog/order-from-chaos/2020/06/02/riots-white-supremacy-and-accelerationism/>

<sup>21</sup> Mooney, M. 'The Boogaloo Bois Prepare for Civil War', The Atlantic 15 janvier 2021. <https://www.theatlantic.com/politics/archive/2021/01/boogaloo-prepare-civil-war/617683/>

<sup>22</sup> Lee, B, 'Overview of the Far Right', Centre for Research and Evidence on Security Threats (CREST), Lancaster University, non daté. [https://assets.publishing.service.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment\\_data/file/834424/Ben\\_Lee\\_-\\_Overview\\_of\\_the\\_far\\_right.pdf](https://assets.publishing.service.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/834424/Ben_Lee_-_Overview_of_the_far_right.pdf)

<sup>23</sup> Finnsio, M. (2020) 'Sweden', in CEP, Violent Right-Wing Extremism and Terrorism-Transnational Connectivity, Definitions, Incidents, Structures and Countermeasures. Counter Extremism Project, novembre. 2020. Berlin, p.208. [https://www.counterextremism.com/sites/default/files/CEP%20Study\\_Violent%20RightWing%20Extremism%20and%20Terrorism\\_Nov%202020.pdf](https://www.counterextremism.com/sites/default/files/CEP%20Study_Violent%20RightWing%20Extremism%20and%20Terrorism_Nov%202020.pdf).

a utilisé le terme de « terrorisme de la ruche » pour conceptualiser cette dynamique selon laquelle « des individus n'ayant aucun lien antérieur avec des groupes ou des réseaux extrémistes viennent participer à des projets terroristes aux côtés de membres de longue date de ces mouvements ou décident de recourir à des formes graves de violence... de leur propre initiative<sup>24</sup>. » Si les réseaux REMVE actuels sont plus fluides, temporaires, informels et moins hiérarchisés que les groupes précédents, ils peuvent toujours nouer des relations solides et mobiliser les individus en faveur de la violence.

### **Des évolutions démographiques**

Au cours de la dernière décennie, suite au constat d'une évolution démographique, les membres des groupes REMVE actuels sont plus jeunes que leurs analogues des années précédentes<sup>25</sup>. Les groupes se sont délibérément concentrés sur le recrutement d'activistes plus jeunes, souvent experts en technologies, tant dans les universités qu'ailleurs. Un tel recrutement augmente le risque d'exploitation d'adolescents et de personnes vulnérables, y compris ceux qui atteints de troubles mentaux<sup>26</sup>. De plus, un certain nombre de terroristes isolés du REMVE étaient des célibataires involontaires (incels), autre facteur potentiel de radicalisation menant à la violence<sup>27</sup>. Mises ensemble, ces dynamiques représentent de réels défis pour les services d'enquête, tant pour l'identification précoce de ce recrutement, que pour la détermination des modalités d'une intervention appropriée et efficace<sup>28</sup>.

### **Relation avec les processus politiques démocratiques**

Les obscurs groupes et réseaux REMVE entretiennent bien souvent une relation floue avec les organisations établies, intégrées dans les processus politiques, ce qui peut poser des défis majeurs en matière de réponse pénale. D'abord, cette ambiguïté reflète les contours flous déjà évoqués de l'idéologie du REMVE et peut rendre difficile la détermination du point, en droit interne, où la liberté d'expression d'un groupe politique (ou d'un individu) bascule dans la criminalité en encourageant l'intimidation ou la violence, devenant ainsi un crime de haine ou d'incitation au terrorisme. Ensuite, elle peut faciliter la radicalisation et le recrutement. Les groupes REMVE peuvent voir les membres des organisations politiques plus traditionnelles comme un vivier de recrutement de personnes réceptives à des idées plus extrémistes et attirées par la violence. Ils peuvent aussi exploiter la frontière parfois ténue entre discours politique et incitation à la violence, en poussant les limites du discours autorisé tout en criant à la persécution, pour renforcer une dynamique « unis contre l'extérieur » qui alimente la radicalisation.

**« Les obscurs groupes et réseaux REMVE entretiennent bien souvent une relation floue avec les organisations établies, intégrées dans les processus politiques, ce qui peut poser des défis majeurs pour la réponse de la justice pénale »**

<sup>24</sup> Koehler, D., 'Recent Trends in German Right-Wing Violence and Terrorism: What are the Contextual Factors behind 'Hive Terrorism'?' Perspectives on Terrorism, décembre 2018. [https://www.jstor.org/stable/26544644?seq=1#metadata\\_info\\_tab\\_contents](https://www.jstor.org/stable/26544644?seq=1#metadata_info_tab_contents).

<sup>25</sup> De Simone, D. 'How Neo-Nazi group National Action targeted young people', BBC News 21 mars 2020. <https://www.bbc.com/news/uk-48279225>. Le mouvement « Skinhead » des années 1990 représente une exception à cette tendance générale.

<sup>26</sup> Voir par exemple Dearden, L. 'Teenage neo-Nazi obsessed with mass shootings jailed for preparing acts of terrorism', Independent 6 novembre 2020. <https://www.independent.co.uk/news/uk/crime/neo-nazis-uk-rugby-teenager-paul-dunleavy-feuerkrieg-division-jailed-b1647248.html>

<sup>27</sup> Van Brunt, B. & Taylor, C. (2021) Understanding and Treating Incels. Londres : Routledge.

<sup>28</sup> Voir par exemple Badshah, N. 'Teenage Satanist and far right extremist sentenced for terrorism offences', The Guardian 2 novembre 2020. <https://www.theguardian.com/uk-news/2020/nov/02/teenage-satanist-and-far-right-extremist-sentenced-for-terrorism-offences>

Dans un climat politique plus permissif, il est particulièrement difficile pour les décideurs et les praticiens de la justice pénale, de fixer la limite, ce qui peut également amener les extrémistes à se sentir « plus en sécurité » pour exprimer des idées qui leur semblent moins éloignées du discours dominant<sup>29</sup>. Les praticiens de divers pays ont attribué une partie de la récente recrudescence des activités du REMVE aux Etats-Unis et en Europe à la montée du populisme parmi les principaux partis politiques.

Un exemple de la relation entre le REMVE et les processus politiques traditionnels est le Mouvement de résistance nordique (NRM), un mouvement national-socialiste ayant des ramifications en Suède, en Norvège et en Finlande<sup>30</sup>. Le NRM qui appelle à la création d'un Etat de droite pan-nordique, a menacé de recourir à la violence et s'est engagé dans l'intimidation à la fois physique et sur Internet des opposants politiques, tout en s'impliquant dans le système démocratique et en cherchant à défendre son programme devant les électeurs<sup>31</sup>.

### **Dynamique de genre et rôle des femmes**

Un autre facteur à prendre en compte par les acteurs de la justice pénale est le rôle des femmes au sein des réseaux REMVE<sup>32</sup>. Il y a longtemps eu une forte misogynie parmi les membres de nombreux groupes d'extrême droite, ainsi que dans les idéologies mêmes qu'ils embrassent, et les femmes ont généralement représenté une minorité passive dans ces groupes, où elles remplissaient en coulisse des rôles de coordination et d'administration.

Depuis peu néanmoins, les femmes assument de plus en plus souvent des rôles plus actifs de leadership et agissent en tant que porte-paroles des groupes REMVE<sup>33</sup>. Aux Etats-Unis, un certain nombre de femmes activistes du REMVE ont été poursuivies et il existe de nombreux exemples de femmes impliquées dans des groupes extrémistes violents, notamment environnementaux. Les femmes ont joué un rôle actif dans des violences liées au REMVE en Allemagne et suscitent l'intérêt des services de police dans des réseaux REMVE au Royaume-Uni. Elles sont impliquées, aux Pays-Bas et dans d'autres pays européens, dans l'activisme antigouvernemental et les activités politiques d'extrême droite. Si les femmes restent encore minoritaires au sein des réseaux REMVE, leur rôle et leur implication ne doivent pas être sous-estimés<sup>34</sup>.

<sup>29</sup> Ong, K. et Pantucci, R, 'From Fringe to Mainstream: The extreme right wing in Europe', Atlantic Files 1er juillet 2020, Observer Research Foundation: <https://www.orfonline.org/expert-speak/fringe-mainstream-extreme-rightwing-europe-68848/>

<sup>30</sup> Bjorgo, T. et Ravndal, J. 'What is the Problem with the Nordic Resistance Movement?' Right Now! 7 juin 2018. Université d'Oslo C-Rex Centre de recherche sur l'extrémisme. <https://www.sv.uio.no/c-rex/english/news-and-events/right-now/2018/the-nordic-resistance-movement.html?vrtx=tags>

<sup>31</sup> D'une part, le fait que l'organisation ait été interdite en Finlande en 2019, mais opère toujours légalement dans les autres pays scandinaves, reflète la difficulté à cerner les motivations de certains groupes, ainsi que l'habileté du NRM à restreindre son recours à la violence pour rester dans les limites de la légalité. Dans le même temps, de nombreux militants du NRM s'entraînent aux combats de rue et ont des antécédents judiciaires, fournissant un bassin de recrutement clairement identifié pour des acteurs du REMVE encore plus extrémistes. En effet, trois anciens membres du NRM ont mené les attentats de Göteborg évoqués plus bas, et le catalyseur de la proscription de l'organisation en Finlande a été l'agression raciale aggravée commise par un activiste finlandais du NRM en 2016, qui a entraîné la mort de la victime et l'interdiction du mouvement dans le pays l'année suivante. Certains membres du NRM se sont séparés pour former la Nordic Force, un groupe REMVE clandestin plus petit et plus extrême. Voir Ravndal, J. 'Right-Wing Terrorism and Militancy in the Nordic Countries: A comparative case study. Non daté, Université d'Oslo. [https://www.duo.uio.no/bitstream/handle/10852/64981/Ravndal\\_with+title+page.pdf?sequence=2](https://www.duo.uio.no/bitstream/handle/10852/64981/Ravndal_with+title+page.pdf?sequence=2)

<sup>32</sup> Campion, K. 'Women in the Extreme and Radical Right: Forms of participation and their implications', Social Sciences Vol.9, Edition 9, août 2020. <https://www.mdpi.com/2076-0760/9/9/149/htm>

<sup>33</sup> Sigl, J. 'Female right-wing dropouts and meanings of violence', Civitas-Review of Social Sciences, Vol.16, No. 1, Janvier-Mars 2016. [http://www.scielo.br/scielo.php?script=sci\\_arttext&pid=S1519-60892016000100006](http://www.scielo.br/scielo.php?script=sci_arttext&pid=S1519-60892016000100006)

<sup>34</sup> Sterkenburg, N, 'Far-Right Extremism: A practical introduction', Décembre 2019. Radicalisation Awareness Network (RAN). [https://ec.europa.eu/home-affairs/sites/homeaffairs/files/what-we-do/networks/radicalisation\\_awareness\\_network/ran-papers/docs/ran\\_fre\\_factbook\\_20191205\\_en.pdf](https://ec.europa.eu/home-affairs/sites/homeaffairs/files/what-we-do/networks/radicalisation_awareness_network/ran-papers/docs/ran_fre_factbook_20191205_en.pdf)

## Radicalisation et recrutement

### *Exploitation des vulnérabilités individuelles*

Le recrutement des groupes et réseaux REMVE cible souvent délibérément les personnes vulnérables, y compris les adolescents et les personnes mentalement fragiles. Ce recrutement a parfois lieu en personne, mais peut être particulièrement efficace lorsque les acteurs du REMVE exploitent l'environnement permissif du cyberspace, ce qui leur permet de ratisser plus large en ciblant des personnes susceptibles d'être attirées par leurs idéologies.

Si les motivations de certains individus pour avoir recours à la violence sont guidées par l'idéologie elle-même, les experts ont observé que les jeunes soupçonnés de REMVE ont souvent des vulnérabilités similaires à celles des jeunes extrémistes djihadistes, avec des tendances violentes sous-jacentes, que les groupes extrémistes peuvent manipuler à leurs propres fins. Certains sont connus des services de police pour des actes de violence et de délinquance avant leur implication dans le REMVE. Ces « jeunes en colère » en quête d'aventure, d'excitation et d'appartenance peuvent avoir peu d'égard pour le contenu de l'idéologie qui sert de prétexte à l'expression de leurs pulsions. L'Allemagne par exemple, a connu des exemples d'individus d'extrême gauche se tournant vers un djihadisme violent, et en Italie, l'un des premiers « combattants terroristes étrangers » avait été un militant d'extrême droite avant de chercher à rejoindre un groupe djihadiste à l'étranger.

### *Radicalisation et recrutement en ligne*

le recours à Internet pour communiquer, radicaliser, recruter, réseauter, planifier et coordonner est l'un des principaux catalyseurs et moteurs de la menace émanant des acteurs du REMVE<sup>35</sup>.

En ligne, les individus déjà radicalisés par l'idéologie du REMVE ont accès à une communauté mondiale et à un large public d'autres acteurs de l'extrême droite et du REMVE. En passant du temps à l'intérieur de « bulles filtrantes » de contenus haineux, ils peuvent trouver des publications qui renforcent l'extrémisme de leurs propres croyances, dialoguer avec des individus partageant les mêmes idées sans l'interférence des frontières nationales ou des distances géographiques, et radicaliser les sympathisants potentiels. Les individus et les groupes procèdent activement au recrutement en ligne – y compris par le biais de jeux vidéo<sup>36</sup> – pour intégrer des réseaux REMVE et pour participer à des projets violents et à des attentats.

***« Les experts ont observé que les jeunes soupçonnés de REMVE ont souvent des vulnérabilités similaires à celles des jeunes extrémistes djihadistes, avec des tendances violentes sous-jacentes, que les groupes extrémistes peuvent manipuler à leurs propres fins »***

De plus en plus, les acteurs du REMVE ont recours à des plateformes marginales et à des plateformes de jeux où les groupes se rassemblent en ligne. Les personnes jeunes et potentiellement vulnérables peuvent être très exposées aux influences manipulatrices dans l'environnement de jeu. Il est difficile pour les services d'enquête de comprendre les aspects et les caractéristiques des différentes plateformes et

<sup>35</sup> UN CTED (2020) *Op. Cit.*; Gaudette, T. et. al., 'The Role of the Internet in Facilitating Violent Extremism: Insights from former Right Wing Extremists', Terrorism and Political Violence, 16 juillet 2020. <https://www.tandfonline.com/doi/abs/10.1080/09546553.2020.1784147?journalCode=ftpv20>

<sup>36</sup> "Inside the Call of Duty games hosted by British far-right group to 'recruit young people' into twisted white nationalism," The Sun (UK), 16 février 2021, <https://www.thesun.co.uk/news/13986628/call-duty-warzone-far-right-patriotic-alternative-mark-collett/>.

forums anonymes, ce qui constitue souvent une difficulté pour l'identification des actions criminelles au milieu d'un grand nombre masse d'activités écran.

La régulation du cyberspace est difficile, souvent inefficace et compliquée sur le plan juridique lorsqu'elle risque d'empiéter sur les droits de l'homme, comme la liberté d'expression<sup>37</sup>. Alors que les groupes REMVE sont devenus plus soucieux de sécurité, beaucoup en ont profité en scindant leur communication en deux flux : les mêmes et la propagande « plus douce » qu'ils diffusent sur des plateformes publiques accessibles à tous, séparés de la propagande plus violente et des projets d'attentats qui sont partagés dans des groupes privés. Les éléments les plus extrêmes utilisent généralement des applications de messagerie cryptées.

La pandémie de la COVID-19 a illustré et accéléré bon nombre de ces développements. Des acteurs extrémistes l'ont exploitée et utilisé Internet pour lancer ou amplifier des théories du complot, y compris des messages anti-gouvernementaux et des théories promouvant la peur des technologies 5G et des vaccinations, à travers lesquelles les récits liés au REMVE ont influencé un large auditoire<sup>38</sup>. Un environnement dans lequel les individus à travers le monde passent de plus en plus de temps en ligne en raison des mises en quarantaine forcées et des confinements locaux, tout en s'éloignant des réseaux de soutien et en étant plus vulnérables à la manipulation, peut s'avérer propice au recrutement.

### **Radicalisation et recrutement en prison**

Les groupes REMVE, comme les groupes djihadistes violents, ont trouvé dans les prisons, un environnement unique pour la radicalisation et le recrutement<sup>39</sup>. Le Royaume-Uni compte actuellement un nombre record de prisonniers d'extrême droite en détention pour des infractions terroristes ou assimilées<sup>40</sup>, et les craintes s'intensifient au sujet de la radicalisation d'extrême droite dans les systèmes pénitentiaires de manière plus générale. Les prisonniers d'extrême droite, comme d'autres extrémistes violents dans le système carcéral, peuvent influencer les opinions et le comportement des autres détenus. Il s'agit notamment de recrutement actif et de résistance non violente ou violente aux autorités pénitentiaires. Plus généralement, les personnes incarcérées peuvent être particulièrement vulnérables, en quête de sens, ou de la sécurité physique, que l'appartenance à un groupe peut justement leur apporter<sup>41</sup>. Par le passé, des groupes comme la Fraternité aryenne aux Etats-Unis ont exploité ces vulnérabilités<sup>42</sup>.

**« L'utilisation d'Internet pour communiquer, radicaliser, recruter, réseauter, planifier et coordonner est l'un des principaux catalyseurs et moteurs de la menace émanant des acteurs du REMVE... La pandémie de COVID-19 a illustré et accéléré bon nombre de ces développements »**

<sup>37</sup> Il s'agit d'un problème particulier aux Etats-Unis, où tout plaidoyer qui ne constitue pas une incitation à une action anarchique imminente est protégé par le premier amendement à la Constitution. Voir *Brandenburg v. Ohio*, 395 U.S. 444, (1969).

<sup>38</sup> Crawford, B, 'Coronavirus and Conspiracies: How the far right is exploiting the pandemic'. Kings College Londres, 16 septembre 2020. <https://www.kcl.ac.uk/coronavirus-and-conspiracies-how-the-far-right-is-exploiting-the-pandemic>

<sup>39</sup> Hannah, G. Clutterbuck, L. et Rubin, J. (2008) *Radicalization or Rehabilitation: Understanding the challenge of extremist and radicalized prisoners*. Santa Monica: RAND Corporation. [https://www.rand.org/pubs/technical\\_reports/TR571.html](https://www.rand.org/pubs/technical_reports/TR571.html)

<sup>40</sup> Sabbagh, D. 'Numbers of far-right terrorist prisoners in Britain hits record high', *The Guardian* 17 juin 2020. Number of far-right terrorist prisoners in Britain hits record high | The far right | *The Guardian*. Ceci est directement lié à l'interdiction d'un certain nombre de groupes d'extrême droite et à un certain nombre d'affaires connexes sur une courte période, de sorte que le nombre de ces détenus peut diminuer à mesure que ces personnes atteignent la fin de leur peine à des moments similaires.

<sup>41</sup> Hannah et al. (2008) *Op. Cit.*

<sup>42</sup> SPLC, 'Aryan Brotherhood', Southern Poverty Law Centre, non daté. <https://www.splcenter.org/fighting-hate/extremist-files/group/aryan-brotherhood>

## Attentats

### *Les acteurs isolés*

En lien avec la fluidité croissante des dynamiques d'ensemble, il se développe un risque croissant que des individus mènent des attaques en dehors du cadre de l'activité des groupes. En Europe, où la violence liée au REMVE était auparavant associée à des groupes d'extrême droite ou à des gangs tels que les « Skinheads » dans les années 1990, les principaux auteurs des attaques REMVE au cours de la dernière décennie étaient des acteurs isolés, plus difficiles à trouver et à identifier pour les autorités. Il en va de même aux Etats-Unis, où les groupes REMVE apparaissent et disparaissent fréquemment, changeant de nom et de forme, tandis que les mêmes individus, les acteurs clés, réapparaissent régulièrement. Le FBI considère actuellement que la plus grande menace terroriste intérieure vient d'assaillants isolés auto-radicalisés, sans aucun lien formel avec un groupe organisé, et attaquant une cible vulnérable avec des armes à feu. Même dans le cas des nombreux individus plus ou moins liés à des groupes REMVE, leurs actions sont motivées par une affiliation « perçue », basée sur leur connaissance de l'idéologie du groupe et des sentiments subjectifs d'appartenance, plutôt que sur une affiliation formelle. Pour les praticiens, ces attaques d'acteurs isolés sont extrêmement difficiles à identifier, à limiter et à contrer.

**« Les principaux auteurs des attaques REMVE au cours de la dernière décennie étaient des acteurs isolés, plus difficiles à trouver et à identifier pour les autorités »**

### *Augmentation de la possession et de l'utilisation d'armes*

Les acteurs du REMVE représentent une menace plus mortelle lorsqu'ils ont accès à des armes. Aux Etats-Unis, où le droit de porter une arme en vertu du deuxième amendement de la Constitution rend cet accès plus facile que dans la plupart des pays européens, les acteurs nationaux du REMVE ont eu de plus en plus souvent recours à des armes à feu, ces dernières années<sup>43</sup>.

Une affaire récente impliquait Timothy Watson, un résident de Virginie-Occidentale inculpé en novembre 2020 de complot contre le gouvernement américain et de vente à des extrémistes violents, de dispositifs permettant de convertir des fusils semi-automatiques AR-15 en mitrailleuses entièrement automatiques. Watson aurait fabriqué et fourni à des centaines de personnes de tels appareils, qu'il a commercialisés en ligne auprès des adhérents du mouvement extrémiste anti-gouvernemental « Boogaloo »<sup>44</sup>.

La disponibilité des armes est également un problème dans d'autres pays. Les Pays-Bas, par exemple, constatent une augmentation du nombre d'acteurs du REMVE en possession d'armes à feu, tandis qu'en Allemagne, l'agence de renseignement intérieur aurait identifié plus de 1 200 acteurs de l'extrême droite, titulaires d'un permis de port d'armes à feu<sup>45</sup>. De plus, certains acteurs du REMVE – dont Stephan Balliet, auteur de plusieurs fusillades à la suite d'une attaque ratée contre une synagogue à Halle, en Allemagne, en octobre 2019 – ont utilisé des armes artisanales ou des armes imprimées en 3D<sup>46</sup>. Des armes blanches et

<sup>43</sup> National Constitution Centre, 'Second Amendment: The Right to Bear Arms'. <https://constitutioncenter.org/interactive-constitution/amendment/amendment-ii>.

<sup>44</sup> Voir Département de la Justice des Etats-Unis, 'Jefferson County man admits to unlawful possession of a firearm silencer; Government will seek increased sentence for manufacture and transfer of machine gun conversion devices,' 16 mars 2021. <https://www.justice.gov/usao-ndwv/pr/jefferson-county-man-admits-unlawful-possession-firearm-silencer-government-will-seek>. Watson a depuis plaidé coupable de possession illégale d'un silencieux d'arme à feu. Selon l'accord conclu, le gouvernement requerra une condamnation plus sévère s'il rapporte la preuve que Watson a fabriqué et transféré des dispositifs de conversion de mitrailleuses.

<sup>45</sup> Deutsche Welle, "Germany: 1,200 right-wing extremists licensed to own weapons," 2 février 2021. <https://www.dw.com/en/germany-1200-right-wing-extremists-licensed-to-own-weapons/a-56416420>

<sup>46</sup> Dearden, L. 'Use of 3D guns in German Synagogue shooting must act as a warning to security services, experts say', Independent 11 octobre 19. <https://www.independent.co.uk/news/world/europe/3d-gun-print-germany-synagogue-shooting-stephan-balliet-neo-nazi-a9152746.html>. Edged weapons

des explosifs ont également été utilisés dans certaines attaques REMVE<sup>47</sup>. Dans certains pays, caractériser l'intention criminelle d'un individu qui obtient des armes est une question aussi cruciale que difficile à prouver.

Un autre danger mérite d'être souligné : l'accès des acteurs du REMVE à des armes plus sophistiquées. Par exemple, une enquête à Turin, en Italie, a conduit à la découverte et à la saisie, en juillet 2019, d'un dépôt d'armes et de pièces d'armes, dont un missile air-air, faisant l'objet d'un trafic par un groupe d'extrême droite pour soutenir les combats en Ukraine<sup>48</sup>.

### **Financement**

Les groupes REMVE détiennent des comptes bancaires dans des institutions financières locales et régionale<sup>49</sup> et ont recours au financement participatif et à d'autres plateformes virtuelles pour collecter des fonds auprès de leurs membres et de leurs sympathisants<sup>50</sup>. Les groupes REMVE utilisent ces moyens pour collecter les frais d'adhésion et d'autres formes de cotisations annuelles, ainsi que le produit de la vente de divers accessoires, tels que des drapeaux, des T-shirts, des badges, des écussons et du matériel de plein air, la vente de billets pour les concerts musicaux, l'entraînement au combat à mains nues et les « Nuits de combat » d'arts martiaux, ainsi que les ventes associées de marchandises, de nourriture et de boissons, souvent à des prix exagérés et la vente de livres et autres publications<sup>51</sup>. Parallèlement à ces modes de collecte de fonds plus traditionnels, certains groupes ont commencé à utiliser le Bitcoin et d'autres cryptomonnaies comme outils de financement. Les acteurs isolés, en revanche, qui sont responsables de la plupart des attaques récentes du REMVE, étaient généralement auto-armés et autofinancés, laissant peu de traces financières qui permettraient une détection précoce de leurs projets d'attentat.

<sup>47</sup> Un exemple est l'attaque d'octobre 2015 au cours de laquelle un acteur REMVE nommé Anton Lundin Pettersson a utilisé une épée pour tuer trois personnes dans une école de Trollhättan, en Suède. Le FBI a également cité des incidents où des auteurs d'actes REMVE ont tenté d'utiliser des explosifs ou des armes blanches lors d'attaques.

<sup>48</sup> BBC News, 'Italy seizes combat-ready missile in raids on far right', 15 juillet 2019. <https://www.bbc.com/news/world-europe-48987723>

<sup>49</sup> Voir "Donations," Golden Dawn Australia, site web consulté le 12 janvier 2021, <http://xa-australia.blogspot.com/p/donations-support-golden-dawn.html>; "Support Us," Alliance for Peace and Freedom (APF), site web consulté le 12 janvier 2021, <https://apfeurope.com/donation/>; "Donations," Serbian Radical Party (SRP), site web consulté le 12 janvier 2021, <https://www.srpskaradikalnastranka.org.rs/lat/donacije.html> (traduit du serbe); "Your donation for a better Germany!" Der Dritte Weg, site web consulté le 12 janvier 2021, <https://der-dritte-weg.info/spenden/> (traduit de l'allemand); "Donate," Junge Nationalisten, site web consulté le 12 janvier 2021, <https://junge-nationalisten.de/mitgliedschaft/#spenden> (traduit de l'allemand).

<sup>50</sup> Voir "Funding Hate: How White Supremacists Raise Their Money," Anti-Defamation League, 2017, <https://www.adl.org/media/10761/download>; "Meet the Undercover Anti-Fascists," Rolling Stone, 14 février 2021, <https://www.rollingstone.com/politics/politics-features/antifa-proud-boys-militia-trump-insurrection-1121933/>; "US far-right extremists making millions via social media and cryptocurrency," The Guardian, 10 mars 2021, <https://www.theguardian.com/world/2021/mar/10/us-far-right-extremists-millions-social-cryptocurrency>.

<sup>51</sup> Johnson, B, 'Financing Right-Wing Extremism and Terrorism,' Project CRAFT Research Briefing No. 5. 2020. Londres : RUSI. <https://static1.squarespace.com/static/5e399e8c6e9872149fc4a041/t/5fbb892005f44a5f70a75317/1606125861203/CRAFFT+RB5+Final+Version.pdf>

**Attentats inspirés ou copiés**

**4. Suivre de près et partager les informations sur la propagande du REMVE, notamment sur les manifestes et autres documents qui inspirent les groupes et les acteurs du REMVE dans le monde entier, ce partage devant s'opérer entre les agences gouvernementales compétentes, au niveau transnational par des canaux bilatéraux et multilatéraux, et avec le public (y compris le secteur privé), le cas échéant.**

**5. Assurer une surveillance étroite des informations concernant les tactiques et techniques nouvelles et émergentes des acteurs du REMVE, qui pourraient être utilisées dans des attentats « d'imitateurs », pour les partager le cas échéant.**

La fluidité des dynamiques de groupe et des idéologies peut conduire les auteurs du REMVE à des actes violents « inspirés » d'attentats antérieurs ou de la propagande, plutôt que sous la direction d'un leadership hiérarchique.

Le lien entre *The Turner Diaries* et les activités liées au REMVE sur plusieurs décennies est un exemple d'une telle dynamique. Ce roman dystopique de 1978 dépeignant une révolution suprématiste blanche était l'œuvre du suprématiste blanc néonazi William Pierce et a été associé à la création par lui de l'Alliance nationale et à une augmentation d'attaques REMVE graves<sup>52</sup>. Cette organisation nationaliste blanche a elle-même contribué à inspirer et à influencer la formation du groupe « The Order » (ou « Silent Brotherhood »), responsable de plusieurs braquages de banques au début des années 1980 et du meurtre de l'animateur de radio israélite Alan Berg à Denver, au Colorado en juin 1984<sup>53</sup>. David Lane, membre du groupe et impliqué dans le meurtre de Berg, a écrit les « Quatorze Mots » (« Nous devons garantir l'existence de notre peuple et un avenir pour les enfants blancs »), qui sont devenus un slogan bien connu des suprématistes blancs<sup>54</sup>.

Plus récemment, des extraits de *The Turner Diaries* ont été retrouvés sur le siège passager du véhicule de Timothy McVeigh après l'attentat à la bombe d'Oklahoma City, en 1995. Le manifeste d'Anders Breivik « 2083 — Une déclaration d'indépendance », reposait également largement sur le roman<sup>55</sup>, et Brenton Tarrant a peint un symbole des « quatorze mots » sur l'une des armes qu'il a utilisées pour les attentats contre les mosquées de Christchurch en 2017<sup>56</sup>.

**« La fluidité des dynamiques de groupe et des idéologies peut conduire les auteurs du REMVE à des actes violents « inspirés » d'attentats antérieurs ou de la propagande, plutôt que sous la direction d'un leadership hiérarchique. »**

<sup>52</sup> Berger, J. M. 'Alt History: How a self-published, racist novel changed white nationalism and inspired decades of violence', The Atlantic 16 septembre 2016. <https://www.theatlantic.com/politics/archive/2016/09/how-the-turner-diaries-changed-white-nationalism/500039/>

<sup>53</sup> Winter, A. (2011), 'The Order', *Religion and Violence: An Encyclopedia of Faith and Conflict*, vol. 2, ed. J. I. Ross, New York: M.E. Sharpe, pp. 542-46. [https://www.researchgate.net/publication/301432071\\_The\\_Order/link/571624e908aed2dd5cfd3c85/download](https://www.researchgate.net/publication/301432071_The_Order/link/571624e908aed2dd5cfd3c85/download)

<sup>54</sup> 'David Lane' in Southern Poverty Law Centre (SPLC) extremist files: <https://www.splcenter.org/fighting-hate/extremist-files/individual/david-lane>

<sup>55</sup> Bromssen K, von, '2083 – A European Declaration of Independence' - *An Analysis of Discourses from the Extreme*, Nordidactica – Journal of Humanities and Social Science Education 2013, (1). [https://www.researchgate.net/publication/279868578\\_2083\\_-\\_A\\_European\\_Declaration\\_of\\_Independence\\_An\\_Analysis\\_of\\_Discourses\\_from\\_the\\_Extreme/link/559cebb608ae70ed9689df3e/download](https://www.researchgate.net/publication/279868578_2083_-_A_European_Declaration_of_Independence_An_Analysis_of_Discourses_from_the_Extreme/link/559cebb608ae70ed9689df3e/download).

<sup>56</sup> Clarke, T, 'Christchurch Mosque Massacre: Brenton Tarrant's weapons armed with words in twisted cause', The West Australian 15 mars 2019. <https://thewest.com.au/news/world/christchurch-mosque-massacre-brenton-tarrants-weapons-armed-with-words-in-twisted-cause-ng-b881137038z>

Le risque particulier d'attentats « copiés » commis par des acteurs du REMVE et imitant les méthodologies d'autres agresseurs est bien réel. Brenton Tarrant a peut-être inspiré un tel mimétisme en utilisant une caméra montée sur un casque pour retransmettre en direct, son attaque de mars 2019 contre la mosquée Al Noor à Christchurch, en Nouvelle-Zélande, sur Facebook Live, ce qui a attiré une couverture médiatique internationale énorme. Six semaines après l'attaque de Christchurch, John Earnest, un extrémiste américain de 19 ans, a ouvert le feu sur un service de la Pâque dans une synagogue du sud de la Californie, tout en portant « un casque équipé d'une caméra qui a mal fonctionné et l'a empêché de retransmettre l'attaque en direct<sup>57</sup> ». Six mois plus tard, Stephen Balliett a utilisé un casque avec caméra pour retransmettre en direct son attaque ratée contre la synagogue de Halle et plusieurs de ses fusillades ultérieures. De plus, la fluidité déjà évoquée des points de vue des partisans du REMVE peut permettre à ces acteurs d'étudier et d'apprendre des tactiques, techniques et procédures (TTP) de terroristes d'autres types, tels que les djihadistes, avec peu de scrupules idéologiques.

Cette dynamique des acteurs du REMVE qui planifient ou commettent des attentats imitant les méthodes ou les cibles d'attaques antérieures est également visible dans la façon dont certains terroristes sont ensuite référencés dans les « manifestes » laissés par des terroristes en herbe sans autre affiliation. En décembre 2020, par exemple, les autorités singapouriennes ont arrêté un extrémiste de 16 ans qui projetait de commettre un attentat le 15 mars 2021, deuxième anniversaire des attentats de Christchurch. Dans un manifeste qu'il avait préparé, il a qualifié ces attaques antérieures de « meurtre justifiable de musulmans » et leur auteur de « saint ». Il prévoyait de reproduire la fusillade en assassinant de la même manière des fidèles dans deux mosquées et en retransmettant l'attaque en direct<sup>58</sup>.

---

<sup>57</sup> Bill Hutchinson, "Alleged San Diego synagogue shooter John Earnest had 50 rounds on him when arrested: Prosecutor," ABC News, 30 avril, 2019.

<sup>58</sup> Shashi Jayakumar, "Singapore: The Lure of the Far-Right," Global Network on Extremism and Technology, 2 février, 2021. <https://gnet-research.org/2021/02/02/singapore-the-lure-of-the-far-right/>

---

## B. Législation et réglementation

### Lois applicables

**6. Assurer la disponibilité d'une législation appropriée pénalisant la violence ou les projets d'actes violents par les acteurs du REMVE et visant à la fois très clairement les groupes organisés comme les acteurs isolés, que ces activités aient une dimension internationale ou purement nationale.**

Les différents pays adoptent des approches législatives très variées pour pénaliser l'activité liée au REMVE. Aux Etats-Unis, la loi fédérale comprend une définition du terrorisme endogène, mais il n'existe aucune infraction pénale qui proscrie le terrorisme intérieur en soi. Au lieu de cela, les Etats-Unis ont recours à des lois pénales ordinaires (non liées au terrorisme) pour lutter contre le terrorisme endogène<sup>59</sup>. Il y a donc des lacunes notables dans la capacité des autorités américaines à faire face aux menaces nationales. La plupart des crimes violents relèvent de la compétence de chaque Etat, ce qui rend difficile pour les enquêteurs et les procureurs fédéraux de traiter des cas localisés. En outre, les lois fédérales ne réglementent qu'un petit sous-ensemble d'armes (voir, par exemple, les mitrailleuses, 26 USC § 5861 (d)) et n'interdisent la possession d'armes à feu qu'à une catégorie restreinte d'individus (principalement des criminels condamnés. Voir 18 USC § 922 (g) (1)). En conséquence, les extrémistes peuvent facilement obtenir des armes semi-automatiques et des munitions avec un contrôle limité.

*« Les différents pays adoptent des approches législatives très variées pour pénaliser l'activité liée au REMVE... »*

*Les actions des acteurs du REMVE font également parfois l'objet de poursuites pour voies de fait ou infractions de type crime de haine. »*

La principale législation antiterroriste du Royaume-Uni, le Terrorism Act (TACT) 2000, contient une définition du terrorisme qui s'applique au REMVE<sup>60</sup>. Cette législation, conçue pour couvrir les activités criminelles visant à promouvoir une cause « raciale » ou « idéologique », contient d'autres sections applicables au terrorisme d'extrême droite, aux informations terroristes, à la préparation d'un acte terroriste et à un

<sup>59</sup> Aux Etats-Unis, le Titre 18 de l'US Code Section 2331 (5) énonce la définition suivante du terrorisme domestique: « Les activités qui (a) impliquent des actes dangereux pour la vie humaine qui constituent une violation des lois pénales des Etats-Unis ou de tout Etat; (b) semblent avoir pour but (i) d'intimider ou de contraindre une population civile; (ii) influencer la politique d'un gouvernement par l'intimidation ou la coercition; ou (iii) affecter la conduite d'un gouvernement par destruction massive, assassinat ou enlèvement; et c) se situent principalement dans la juridiction territoriale des Etats-Unis. » Legal Information Institute, '18 U.S. Code § 2331 - Definitions', non daté, Cornell Law School. <https://www.law.cornell.edu/uscode/text/18/2331>. Il n'y a cependant aucune sanction associée à cette disposition, ni aucune infraction pénale qui proscrie le terrorisme domestique en soi. Les procureurs et les enquêteurs américains se tournent toujours vers la section 2331 (5) du titre 18 pour évaluer l'activité criminelle, et si l'activité répond à sa définition, ils peuvent qualifier son auteur de terroriste domestique, quelle que soit l'infraction reprochée. En vertu de cette loi, l'idéologie du sujet n'a aucune importance. Plus important encore, le gouvernement fédéral considère tout individu qui exprime une idéologie par la violence, quel que soit le contenu de cette idéologie, comme un terroriste domestique. Cependant, bien qu'un certain nombre de nouvelles lois potentielles soient examinées par le Congrès américain, dont certaines criminaliseraient le terrorisme (REMVE) national, les Etats-Unis utilisent actuellement des lois pénales classiques (non liées au terrorisme) pour lutter contre le terrorisme endogène.

<sup>60</sup> La section 1 du TACT 2000 contient la définition suivante du terrorisme, qui s'applique au REMVE: « le recours à l'action ou à la menace d'action lorsque : l'action effective ou la menace : - implique une violence grave contre une personne ou des dommages matériels graves ; - met en danger la vie d'une personne, autre que celle de la personne qui commet l'action ; - crée un risque grave pour la santé ou la sécurité du public ou d'une partie du public ou - est conçue pour interférer ou perturber gravement un système électronique. L'utilisation de la menace est conçue pour influencer le gouvernement ou une organisation gouvernementale internationale, ou intimider le public ou une partie du public et l'utilisation ou la menace est faite dans le but de promouvoir une cause politique, religieuse, raciale ou idéologique. » Gouvernement britannique, 'Terrorism Act 2000', non daté. <https://www.legislation.gov.uk/ukpga/2000/11/contents>

large éventail d'activités, y compris l'adhésion à une organisation proscrite<sup>61</sup>. Les acteurs du REMVE font également parfois l'objet de poursuites pour voies de fait ou infractions de type crime de haine<sup>62</sup>.

Aux Pays-Bas, les activités terroristes des auteurs du REMVE peuvent être couvertes par des lois pénales, notamment l'appartenance à une organisation terroriste, le financement du terrorisme, le meurtre à des fins terroristes, la discrimination et l'insulte, l'incitation à la discrimination ou à la violence et les menaces<sup>63</sup>. En conséquence, l'approche néerlandaise du REMVE est similaire à celle d'autres types d'extrémisme violent : on s'intéresse aux actes illégaux et aux tactiques employées pour les commettre, et non à l'idéologie qui les motive<sup>64</sup>.

En Allemagne, l'article 129a du Code pénal définit le terrorisme comme « la constitution d'une organisation dans le but ou l'intention d'intimider gravement la population ou de détruire ou porter atteinte de manière significative à une autorité ou à une organisation internationale<sup>65</sup> ». Cette législation, qui date des années 70, prévoit une peine maximale potentielle de dix ans d'emprisonnement.

Ces dernières années, l'application de l'article 129a a permis des succès considérables dans la lutte contre les groupes REMVE, notamment des condamnations pénales de membres de Gruppe Freital, Oldschool Society (OSS) et Revolution Chemnitz. En outre, plusieurs autres dispositions du Code pénal peuvent être appliquées aux extrémistes de droite. L'article 129 pénalise l'appartenance à toute association criminelle et a été appliqué à plusieurs reprises dans des procédures pénales concernant des groupes REMVE, notamment Freie Kameradschaft Dresden et Altermedia. L'article 129a V pénalise le soutien à une organisation terroriste et (certains types de) propagande en faveur d'un tel groupe. Enfin, l'article 89a permet de poursuivre la préparation d'un acte de violence grave mettant en danger l'Etat, qu'il soit commis par un groupe ou par un auteur isolé. Ces deux dernières infractions n'exigent donc pas l'appartenance à une organisation criminelle, encore moins terroriste, et l'article 89a, qui a été spécifiquement conçu pour traiter du cas des « acteurs isolés », prévoit la même peine maximale potentielle de dix ans d'emprisonnement que l'article 129a. De plus, les condamnations fondées sur les articles 129a et 89a sont perçues par le public allemand comme assez sévères, encore plus que certaines autres qualifications qui peuvent prévoir des peines plus lourdes, en raison de leur association avec les concepts de terrorisme et de violence mettant en danger l'Etat.

Le code pénal suédois, comme celui de nombreux pays, ne définit pas expressément le terrorisme en tant que tel. La loi de 2003 contre les infractions terroristes interdit cependant tout « acte [qui] pourrait gravement porter atteinte à un Etat ou à une organisation intergouvernementale » et « a une certaine intention... par exemple, d'intimider sérieusement une population ou un groupe de population<sup>66</sup> ». Deux autres lois suédoises couvrent les infractions de financement du terrorisme, de recrutement, de formation, d'incitation et de relations avec une organisation terroriste, et une loi réformée sur le terrorisme a été introduite.<sup>67</sup>

<sup>61</sup> Walker, C. (2009) *Blackstone's Guide to the Anti-Terrorism Legislation*. Oxford: Oxford University Press.

<sup>62</sup> Sections 28-32 Crime and Disorder Act 1998 and Sections 145-6 Criminal Justice Act 2003. Le Crown Prosecution Service (CPS) définit les crimes de haine raciale comme « tout incident ou crime perçu par la victime ou toute autre personne comme étant motivé par l'hostilité ou les préjugés fondés sur la race ou l'appartenance raciale perçue d'une personne. » UK CPS, '*Racist and Religious Hate Crime – Prosecution Guidance*', non daté, Crown Prosecution Service. <https://www.cps.gov.uk/legal-guidance/racist-and-religious-hate-crime-prosecution-guidance>.

<sup>63</sup> Legislationonline, '*Netherlands Counter-Terrorism*', non daté. <https://www.legislationline.org/legislation/section/legislation/country/12/topic/5>

<sup>64</sup> CODEXTER, '*Profiles on Counter-Terrorist Capacity: Netherlands*', novembre 2008. <https://rm.coe.int/CoERMPublicCommonSearchServices/DisplayDCTMContent?documentId=0900001680641014>

<sup>65</sup> Ritzmann and Rasem (2020) '*Germany – Legal Situation*' in '*Violent Right-Wing Extremism and Terrorism: Transnational Connectivity, Definitions, Incidents, Structures and Countermeasures*', *CounterExtremism Project*. p. 87, novembre 2020, [https://www.counterextremism.com/sites/default/files/CEP%20Study\\_Violent%20Right-Wing%20Extremism%20and%20Terrorism\\_Nov%202020.pdf](https://www.counterextremism.com/sites/default/files/CEP%20Study_Violent%20Right-Wing%20Extremism%20and%20Terrorism_Nov%202020.pdf)

<sup>66</sup> Gov. Offices of Sweden, '*Combating Terrorism*', Non daté. <https://www.government.se/government-policy/combating-terrorism/>

<sup>67</sup> Finnsio (2020) *Op. Cit.*

La législation australienne relative au terrorisme pénalise la promotion d'une cause idéologique par le recours ou la menace d'un recours à la violence, et peut donc s'appliquer aux activités du REMVE. En effet, si une motivation idéologique constitue l'une des composantes de l'infraction de terrorisme, le contenu même de cette idéologie est sans importance, de même que toute distinction entre terrorisme endogène et/ou terrorisme international. C'est également le cas de la loi néo-zélandaise de 2002 sur la répression du terrorisme, promulguée après les attentats du 11 septembre<sup>68</sup>.

## Interdiction ou désignation de groupes REMVE

**7. Interdire les groupes REMVE ou les désigner comme terroristes, afin de pénaliser les activités des individus en matière d'organisation et de soutien, dans la mesure permise par le droit national et international, dont le droit relatif aux droits de l'homme.**

Plusieurs pays, au-delà de la définition et de la pénalisation du terrorisme dans la législation, ont interdit des groupes REMVE ou les ont désignés comme terroristes.

Au Royaume-Uni, le ministre de l'Intérieur a le pouvoir d'interdire les organisations terroristes en vertu de la section 3 de la TACT 2000. Cela permet aux procureurs de poursuivre une série d'infractions liées qui, autrement, ne leur seraient pas accessibles : appartenir ou prétendre appartenir à l'organisation, demander un soutien pratique, exprimer son soutien, organiser des réunions pour soutenir l'organisation, porter des vêtements, porter ou afficher des articles associés en public ou publier une image associée à l'organisation<sup>69</sup>, telle qu'un drapeau ou un logo. En décembre 2016, le gouvernement britannique a pour la première fois interdit une organisation REMVE, le groupe néo-nazi National Action (NA). Plus récemment, la division Sonnenkrieg (SKD) a été interdite en février 2020, et la division apparentée Feuerkrieg (FKD) a été interdite en juillet 2020<sup>70</sup>.

**« L'interdiction des groupes REMVE ou leur désignation comme groupes terroristes peut permettre aux procureurs de poursuivre une série d'infractions liées qui, autrement, ne leur seraient pas accessibles »**

<sup>68</sup> Cette législation définit le terrorisme comme un acte qui « est commis dans le but de faire progresser une cause idéologique, politique ou religieuse, et avec l'intention suivante - provoquer la terreur dans une population civile, contraindre indûment ou forcer un gouvernement ou une organisation internationale à faire ou à s'abstenir de faire quelque acte que ce soit. Et si cela entraîne un ou plusieurs des résultats suivants: (1) la mort ou d'autres blessures corporelles graves à une ou plusieurs personnes (autres qu'une personne qui commet l'acte), (2) un risque grave pour la santé ou la sécurité d'une population, (3) la destruction ou des dommages graves à des biens de grande valeur ou d'importance, ou des pertes économiques majeures, ou des dommages environnementaux majeurs, s'ils sont susceptibles d'entraîner un ou plusieurs résultats spécifiés aux points 1, 2 et 4, (4) une interférence grave ou une perturbation grave d'une infrastructure, si elle est susceptible de mettre en danger la vie humaine, (5) l'introduction ou la libération d'un organisme porteur d'une maladie, si elle est susceptible de dévaster l'économie nationale d'un pays. " Gouvernement néo-zélandais, « Terrorism Suppression Act 2002 », législation néo-zélandaise. 'Terrorism Suppression Act 2002', législation néo-zélandaise. <https://www.legislation.govt.nz/act/public/2002/0034/55.0/DLM151491.html>

<sup>69</sup> Gouvernement britannique, 'Proscribed Terrorist Organisations', 17 juillet 2020, HM Government. [https://assets.publishing.service.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment\\_data/file/901434/20200717\\_Proscription.pdf](https://assets.publishing.service.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/901434/20200717_Proscription.pdf)

<sup>70</sup> Gouvernement britannique (2020) *Op. Cit.*

L'Allemagne a eu recours à des interdictions administratives pour cibler un certain nombre de groupes REMVE s'opposant ouvertement à la Constitution allemande. Cette mesure permet au gouvernement de priver ces groupes de leurs actifs et de leurs finances par des moyens administratifs, même en l'absence de poursuites pénales spécifiques<sup>71</sup>. Parmi les groupes qui ont fait l'objet d'ordonnances d'interdiction au cours de ces dernières années figurent : Combat 18, Geeinte Völker und Stämme, Weisse Wolfe Terrorcrew, Wolfsbrigade 44 et Nordadler.

Dans l'Union européenne plus largement, si la plupart des Etats membres ne disposent pas d'une législation formelle interdisant les groupes REMVE en tant que tels, certains ont cependant adopté diverses approches législatives et trouvé des moyens de le faire : la Finlande, par exemple, a interdit le Mouvement de résistance nordique (NRM), la France a interdit les Loups Gris ultra-nationalistes turcs, et l'Espagne a interdit Blood and Honor. Certains l'ont fait en s'appuyant sur des lois plus anciennes adoptées en réponse à la période fasciste et qui prévoient des pouvoirs pertinents aux autorités.

Par ailleurs, le gouvernement canadien s'est basé sur une liste administrative des groupes nationaux et étrangers fichés comme entités terroristes en vertu de son Code pénal, comme outil de répression. Au Canada, les critères juridiques de fichage sont beaucoup plus faciles à respecter que ceux d'une accusation pénale, offrant ainsi aux procureurs la possibilité de poursuivre un certain nombre d'infractions criminelles, comme le fait d'apporter un soutien matériel ou une assistance à une entité fichée. Les actifs des entités fichées sont également susceptibles de saisie et de confiscation potentielle. En juin 2019, le gouvernement canadien a utilisé pour la première fois cet outil pour interdire deux groupes REMVE, les affiliés néonazis Blood and Honor et Combat 18<sup>72</sup>. Plus récemment, en février 2021, il a interdit les Proud Boys, moins d'un mois après la participation présumée de membres de ce groupe à la foule qui a pris d'assaut le Capitole américain<sup>73</sup>.

En mars 2020, le gouvernement australien a classé la division Sonnenkrieg (SKD) comme une organisation terroriste en vertu du paragraphe 102.1 (2) du Criminal Code Act 1995 (Cth) (Criminal Code). Les fichiers de terroristes en vertu du Code pénal australien permettent aux procureurs de poursuivre une série d'infractions connexes. Ces listes expirent automatiquement au bout de trois ans, à moins d'être réactivées par le ministre de l'Intérieur. C'est la première fois qu'un groupe REMVE est interdit par le gouvernement australien en tant qu'organisation terroriste<sup>74</sup>. S'il n'y a aucun lien direct connu entre la division Sonnenkrieg et les Australiens, l'encouragement, la promotion et la glorification des attaques d'acteurs isolés par l'organisation pourraient inspirer certains extrémistes violents australiens, et la présence sur Internet de la propagande de la division Sonnenkrieg a le potentiel de contribuer à la radicalisation d'autres individus.

En vertu de la législation fédérale américaine, le Département d'Etat, en consultation avec le Département du Trésor et le Département de la Justice, peut désigner comme organisation terroriste étrangère (OTE) celles qui répondent aux critères légaux pertinents<sup>75</sup>. Après la désignation d'une OTE, toute institution financière américaine qui apprend qu'elle détient ou contrôle des fonds dans lesquels une OTE a des intérêts doit conserver ou contrôler les fonds et les déclarer au Trésor, sauf disposition contraire du Secrétaire au Trésor. Pour un citoyen américain ou une personne soumise à la juridiction des Etats-Unis, c'est un crime que de fournir sciemment « un soutien matériel ou des ressources » ou de recevoir une formation de type militaire de la part d'une organisation classée comme OTE ou pour son compte. Certains non-citoyens associés à une organisation classée comme OTE sont interdits d'accès aux Etats-Unis ou expulsés dans

<sup>71</sup> DW, 'Number of right-wing extremists in Germany on rise, security report suggests', 9 juillet 2020. <https://www.dw.com/en/germany-right-wing-extremists/a-54105110>

<sup>72</sup> West, L. & Nesbitt, M. 'Proscribing Far Right Terrorism: Canada's new terrorist listing of two far right extremist groups', Intrepid 4 juillet 2019. <https://www.intrepidpodcast.com/blog/2019/7/4/proscribing-far-right-terrorism-canadas-new-terrorist-listing-of-two-far-right-extremist-groups>.

<sup>73</sup> Coletta, A. 'Canada declares the Proud Boys a terrorist group', The Washington Post, 3 février 2021. [https://www.washingtonpost.com/world/the\\_americas/canada-proud-boys-terrorist-capitol-siege/2021/02/03/546b1d5c-6628-11eb-8468-21bc48f07fe5\\_story.html](https://www.washingtonpost.com/world/the_americas/canada-proud-boys-terrorist-capitol-siege/2021/02/03/546b1d5c-6628-11eb-8468-21bc48f07fe5_story.html)

<sup>74</sup> La division Sonnenkrieg est une organisation d'extrême droite basée au Royaume-Uni qui adhère à une idéologie violente de la suprématie blanche inspirée à la fois par le parti historique national-socialiste allemand des travailleurs (parti nazi) et par le mouvement de l'ordre satanique des neuf angles (O9A). Elle cherche à encourager les attaques terroristes d'acteurs isolés contre ses ennemis politiques, raciaux et ethniques, afin de provoquer une « guerre raciale » apocalyptique et la création d'un ethno-état blanc mondial. La division Sonnenkrieg a été créée en mars 2018 en tant que groupe dissident du System Resistance Network (SRN), qui est considéré comme un alias de l'organisation terroriste d'extrême droite National Action (NA) et a été proscrite par le gouvernement britannique.

<sup>75</sup> Voir Département de la sécurité intérieure des Etats-Unis, 'Foreign Terrorist Organizations', non daté, Department of State. <https://www.state.gov/foreign-terrorist-organizations/>

certaines circonstances. Le gouvernement des Etats-Unis a également le pouvoir, en vertu du décret exécutif 13224, de désigner comme « terroristes mondiaux spécialement désignés », les individus ou les entités qui remplissent certains critères liés au terrorisme. A la suite d'une telle désignation, tous les actifs de la personne ou entité désignée soumis à la juridiction américaine sont bloqués, et les citoyens américains ont généralement l'interdiction de traiter avec cette personne ou entité. En avril 2020, les Etats-Unis ont pour la première fois désigné un groupe REMVE comme organisation terroriste, ajoutant le Mouvement impérial russe suprématiste blanc basé en Russie à la liste des terroristes mondiaux expressément désignés<sup>76</sup>.

Un facteur à prendre en compte concernant une telle interdiction ou désignation est la fluidité déjà évoquée de la dynamique des groupes REMVE, qui fait que ceux-ci changent fréquemment de nom ou se divisent en plusieurs groupes plus petits – une dynamique que l'interdiction peut même renforcer. C'est peut-être l'une des raisons pour lesquelles certains pays comme l'Australie, dont les gouvernements peuvent légalement désigner des groupes nationaux comme des organisations terroristes, n'ont pas utilisé ce pouvoir à ce jour. Au Royaume-Uni, depuis l'interdiction de la National Action (NA) en décembre 2016, le ministre de l'Intérieur a jugé nécessaire d'interdire plusieurs autres groupes considérés comme des alias de la NA : Scottish Dawn et National Socialist Anti-Capitalist Action (NS131) en septembre 2017, suivis du System Resistance Network (SRN) en février 2020.

---

<sup>76</sup> Savage, C. et al. 'US will give terrorist label to White Supremacist Group for first time', New York Times 6 avril 2020. <https://www.nytimes.com/2020/04/06/us/politics/terrorist-label-white-supremacy-Russian-Imperial-Movement.html>

---

## Sanctions et outils financiers

### 8. Tirer parti des sanctions financières utilisées contre d'autres types de groupes terroristes pour contrer les groupes REMVE et consacrer des ressources à l'amélioration de la compréhension du financement de ces groupes.

Par le passé, divers outils financiers ont été utilisés pour contrer les réseaux terroristes, tels que l'émission de déclarations d'opérations suspectes (DOS), le travail des cellules de renseignement financier (CRF), ou les sanctions et saisies de fonds déployées contre des organisations terroristes comme Daech et Al-Qaida et leurs dirigeants. Comme indiqué ci-dessus, les actions nationales contre des groupes REMVE particuliers peuvent, dans certains cas, permettre aux gouvernements de restreindre considérablement l'accès de ces groupes aux ressources financières et/ou de poursuivre les personnes qui leur fournissent un soutien financier ou autre. Si ces méthodes traditionnelles peuvent s'avérer efficaces contre des groupes étendus et structurés, elles sont d'une moindre utilité face aux acteurs isolés qui représentent une part croissante des violences liées au REMVE, et qui planifient souvent des attaques autofinancées, à faible coût.

Bien entendu, il peut y avoir des cas où des indicateurs financiers pourraient aider les enquêtes sur des acteurs isolés : Anders Breivik, qui a commercialisé de faux diplômes universitaires et atteint les plafonds de ses cartes de crédit pour financer ses attentats complexes, aurait décidé du moment de son attaque, en partie parce que ses ressources financières commençaient à s'épuiser. Cela peut toutefois représenter un cas exceptionnel, peu susceptible de se reproduire avec des acteurs isolés qui ne planifient pas des attaques aussi élaborées impliquant autant de ressources.

Dans l'ensemble, la question du financement du REMVE est encore relativement peu explorée et mérite des recherches supplémentaires. Un travail international est en train d'émerger dans ce domaine et le Groupe d'action financière (GAFI), un organisme intergouvernemental qui lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, a noté la menace croissante du REMVE. L'Allemagne, qui assume actuellement la présidence du GAFI, a déclaré son intention pour l'organisme, de « prioriser » ce défi et « d'améliorer la compréhension, au sein de la communauté internationale, des flux financiers et des liens (transfrontaliers) entre ces groupes terroristes et ces individus, leurs moyens et les structures des donateurs ainsi que leur *modus operandi* typiques<sup>77</sup>. »

<sup>77</sup> "Priorities for the Financial Action Task Force (FATF) under the German Presidency: Objectives for 2020-2022", 1er juillet 2020. <https://www.fatf-gafi.org/media/fatf/documents/German-Presidency-Priorities.pdf>.

## C. Enquêtes et démantèlement

### Organisation et coordination interinstitutionnelles

**9.** Clarifier les rôles et responsabilités des agences gouvernementales afin d'assurer une réponse coordonnée au REMVE..

**10.** Mettre en place à la fois : a) des équipes spéciales d'enquête multi-agences axées en permanence sur les menaces du REMVE et tirant parti des forces et des capacités de divers organismes chargés de la répression, dont les autorités d'enquête et de poursuite et b) des processus appropriés de coordination entre les enquêteurs aux niveaux national et local, sur la base d'une culture du partenariat et du partage des connaissances et de l'expertise.

Si les différents pays adoptent diverses approches pour faire face aux menaces extrémistes violentes, une réponse organisée et efficace repose sur une répartition claire des rôles et des responsabilités des agences gouvernementales concernées. Cela est tout aussi vrai, sinon plus, pour le REMVE que pour d'autres formes d'extrémisme violent – car comme décrit en amont, le REMVE a une dimension nationale et transnationale. Au niveau opérationnel, les systèmes les plus efficaces partagent certains traits – ils emploient des groupes de travail coordonnés pour assurer la collaboration entre les agences.

*« Au niveau opérationnel, les systèmes les plus efficaces partagent certains traits – ils emploient des groupes de travail coordonnés pour assurer la collaboration entre les agences. »*

Aux Etats-Unis, le Federal Bureau of Investigation (FBI) est l'organisme principal chargé d'enquêter et de lutter contre le terrorisme endogène des acteurs du REMVE.

Le FBI est une agence fédérale ayant une compétence nationale, mais pour répondre à la menace du REMVE, il s'appuie fortement sur les relations avec les partenaires des services d'enquête américains aux niveaux national et local<sup>78</sup>. Les enquêtes sur les acteurs du REMVE sont souvent menées par des équipes communes de lutte contre le terrorisme (ECLT), des équipes d'enquêteurs multi-agences et d'autres spécialistes qui institutionnalisent cette collaboration<sup>79</sup>. Il y a une ECLT dans chacun des 56 bureaux régionaux du FBI<sup>80</sup>. Si les agents fédéraux et locaux servant dans une ECLT sont assermentés et reçoivent des pouvoirs d'arrestation fédéraux, ces équipes d'enquête s'appuient également fortement sur les autorités judiciaires des Etats et au niveau local. A la suite des attentats du 11 septembre 2001, les ECLT se sont principalement concentrées sur le terrorisme djihadiste international. Or, depuis lors, avec la montée progressive de la menace du terrorisme endogène, et du REMVE en particulier, les efforts de ces équipes spéciales sont devenus plus équilibrés, en s'intéressant aux menaces terroristes internationales comme nationales.

<sup>78</sup> DHS, 'Fusion Centres', 19 septembre 2019, Department of Homeland Security, Gouvernement américain <https://www.dhs.gov/fusion-centers>

<sup>79</sup> FBI, 'Joint Terrorism Task Forces', non daté, Federal Bureau of Investigation, Gouvernement américain <https://www.fbi.gov/investigate/terrorism/joint-terrorism-task-forces>

<sup>80</sup> FBI, 'Field Offices', Non daté, Federal Bureau of Investigation, Gouvernement américain <https://www.fbi.gov/contact-us/field-offices#:~:text=The%20FBI%20has%2056%20field,partners%20on%20cases%20and%20operations.>

Au Royaume-Uni, la police antiterroriste avait une compétence exclusive en matière de lutte contre la menace d'extrême droite avant 2017. A la suite de plusieurs attaques cette année-là, dont l'attaque de Darren Osborne avec son véhicule près de la mosquée de Finsbury Park, des changements ont été apportés pour améliorer la collaboration entre la police et les services de renseignement concernant le terrorisme lié au REMVE. La menace du REMVE au Royaume-Uni ayant augmenté et étant maintenant considérée comme une menace majeure pour la sécurité nationale, le gouvernement a décidé en avril 2020 que le Service de la sûreté (MI5)<sup>81</sup> devait prendre la direction officielle des opérations pour contrer ce que le gouvernement britannique qualifie de terrorisme de droite (RWT)<sup>82</sup>. Comme pour les autres formes de terrorisme au Royaume-Uni, la réponse s'inscrit dans le cadre de la stratégie CONTEST plus large, qui implique une collaboration entre les services de police, la justice pénale, les agences de renseignement et d'autres services gouvernementaux<sup>83</sup>. Cette stratégie comporte quatre volets clés consistant à Prévenir : identifier, gérer, sauvegarder, Poursuivre : détecter, enquêter, démanteler, Protéger : personnes, lieux et matériaux et Préparer : être prêt, réagir et récupérer.

De nombreux autres pays ont adopté des approches similaires en matière de partage des responsabilités de contrer et défaire la menace du REMVE entre diverses agences au sein des communautés de la répression et du renseignement.

Aux Pays-Bas, si la responsabilité de la coordination des réponses antiterroristes, y compris celles liées au REMVE, incombe au Coordonnateur national pour la sécurité et la lutte contre le terrorisme (*Nationale Coördinator Terrorismebestrijding en Veiligheid-NCTV*), la lutte contre cette menace implique tout un éventail d'agences nationales<sup>84</sup>, dont : le service général de renseignement et de sécurité (*Algemene Inlichtingen- en Veiligheidsdienst-AIVD*), la police nationale (KNP), le ministère public, le ministère des Affaires sociales et les municipalités.

En Nouvelle-Zélande, la police dispose d'une équipe dédiée pour les enquêtes en matière de sécurité nationale, chargée d'enquêter sur tout type de menace terroriste et d'interrompre tout type de menace terroriste, avec quatre unités opérationnelles déployées à travers le pays. Ces unités travaillent avec le Service néo-zélandais de renseignement de sécurité (NZSIS), qui est chargé de protéger la Nouvelle-Zélande contre les menaces intérieures et extérieures, et notamment les diverses formes de terrorisme.

La police fédérale australienne (AFP) a suivi une approche multi-agences similaire à celle des Etats-Unis et établi des groupes d'action communs qui réunissent la police fédérale, celle des Etats et des territoires et les agences de renseignement dans des équipes communes de lutte contre le terrorisme (ECLT).

## Priorités d'enquête et ressources

**11. Veiller à ce que les autorités policières consacrent une attention et des ressources organisationnelles adaptées à la menace croissante du REMVE, en tenant compte des personnels et des équipements, outre le financement.**

Le niveau des activités liées au REMVE ayant augmenté, les services de police et les praticiens de la justice pénale, de manière plus générale, ont développé les activités d'enquête dans ce domaine. Au Royaume-Uni, comme nous l'avons vu, les enquêtes liées au REMVE représentent désormais environ 10% des dossiers suivis par la police antiterroriste au niveau national, un chiffre record. Aux Pays-Bas, où la police et les

<sup>81</sup> MI5, 'Counter-Terrorism', non daté, Security Service MI5. <https://www.mi5.gov.uk/counter-terrorism>

<sup>82</sup> Dodd, V. 'MI5 to take over in fight against rise of UK rightwing extremism', The Guardian 28 octobre 2018. <https://www.theguardian.com/uk-news/2018/oct/28/mi5-lead-battle-against-uk-rightwing-extremists-police-action>

<sup>83</sup> HM Government, 'CONTEST: The United Kingdom's Strategy for Countering Terrorism', Juin 2018, Cm 9608, Londres: HMSO. [https://assets.publishing.service.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment\\_data/file/714404/060618\\_CCS207\\_CCS0218929798-1\\_CONTEST\\_3.0\\_PRINT.PDF](https://assets.publishing.service.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/714404/060618_CCS207_CCS0218929798-1_CONTEST_3.0_PRINT.PDF)

<sup>84</sup> Gouvernement des Pays-Bas, 'Counterterrorism and National Security', non daté. <https://www.government.nl/topics/counterterrorism-and-national-security>

agences de sécurité se concentrent de plus en plus sur les complots liés au REMVE et où des attaques sont considérés comme possibles, la police initie de plus en plus d'enquêtes antiterroristes à la fois contre des individus et des organisations REMVE. En Australie, en juin 2020, les affaires liées à l'extrême droite représentaient environ 40% des dossiers des services de renseignement et, selon l'estimation du directeur général de l'Organisation australienne du renseignement de sécurité (ASIO), la menace est réelle et croissante.

En plus d'augmenter les ressources d'enquête consacrées au terrorisme endogène par les ECLT, les Etats-Unis ont prévu une focalisation renforcée sur cette menace dans la stratégie nationale de lutte contre le terrorisme de 2018<sup>85</sup>. Cette allocation de ressources et ce changement d'orientation se sont également reflétés dans le *Cadre stratégique du Département de la sécurité intérieure (DHS) pour la lutte contre le terrorisme et la violence ciblée*, publié en 2019<sup>86</sup>. Le FBI, qui collabore régulièrement avec le DHS et d'autres agences fédérales pour développer et créer de nouveaux modèles de lutte contre le terrorisme, a également développé une approche de l'extrémisme violent domestique comprenant le REMVE aux côtés de trois autres catégories (extrémisme de l'avortement, droits des animaux et Organisation de libération de la Terre, et groupes anti-gouvernementaux et anti-autorités).

## Evaluation individuelle des risques

**12. Elaborer des outils d'évaluation des risques pour aider à identifier la vulnérabilité des individus à la radicalisation et à la violence de l'extrémisme à motivation raciale ou ethnique. Ces outils devraient à la fois : a) s'appuyer sur les outils existants (à la lumière des similitudes dans les facteurs de risque et des processus de radicalisation communs à différentes formes d'extrémisme violent) et b) refléter les caractéristiques propres à l'idéologie et à la dynamique du REMVE.**

Les enquêteurs peuvent utiliser des outils d'évaluation des risques pour acquérir une meilleure compréhension des acteurs déterminés du REMVE ainsi que des individus vulnérables à la radicalisation.

Aux Pays-Bas, par exemple, la police a développé un outil d'évaluation des risques, l'indicateur de radicalisation (IR), pour mieux évaluer la phase du processus de radicalisation atteinte par un individu. La version 1.0 de cet outil se concentre exclusivement sur la menace de radicalisation menant au djihadisme violent, mais la version 2.0, actuellement en cours de développement, s'intéressera également aux individus menacés de radicalisation par des idéologies d'extrême droite et d'extrême gauche<sup>87</sup>. Une fois opérationnelle, la version 2.0 de cet outil IR fournira à toutes les unités de police néerlandaises des normes et des informations

*« Les outils d'évaluation des risques qui aident les forces de l'ordre à évaluer le niveau de radicalisation des individus peuvent permettre d'évaluer de façon plus éclairée les compromis entre intervention préventive et poursuite d'une investigation secrète. »*

<sup>85</sup> Gouvernement américain, *National Strategy for Counterterrorism of the United States of America*, POTUS, octobre 2018. <https://www.hsdl.org/?view&did=816990>.

<sup>86</sup> Département de la sécurité intérieure des Etats-Unis, *Department of Homeland Security Strategic Framework for Countering Terrorism and Targeted Violence*, Department of Homeland Security, septembre 2019. [https://www.dhs.gov/sites/default/files/publications/19\\_0920\\_plcy\\_strategic-framework-countering-terrorism-targeted-violence.pdf](https://www.dhs.gov/sites/default/files/publications/19_0920_plcy_strategic-framework-countering-terrorism-targeted-violence.pdf)

<sup>87</sup> L'outil néerlandais IR considère l'idéologie (intentions) d'un individu à côté du contexte social (capacités) et d'un modèle des phases de radicalisation – une phase préliminaire, un éloignement social, l'acceptation de l'usage de la violence, l'extrémisme et la volonté de recourir à la violence. L'application de ce cadre lors des enquêtes sur les attaques contre les tours cellulaires 5G aux Pays-Bas a suggéré que les modèles basés sur la radicalisation menant au djihadisme violent fonctionnaient assez efficacement pour traiter la radicalisation liée au REMVE car les individus touchés par ces processus de radicalisation respectifs présentent des comportements globalement similaires.

uniformes pour évaluer le niveau de radicalisation d'un sujet et le risque de commission d'actes violents. Grâce à ces modèles d'évaluation, la police sera en mesure de prendre une décision plus éclairée sur l'opportunité de surveiller un individu donné de manière active ou passive. Le cas échéant, l'individu peut être évalué plus en détail par une équipe multidisciplinaire de gestion des cas dans un « centre régional de sécurité », comme détaillé plus loin dans ce guide.

Les enquêteurs allemands procèdent également à des évaluations des risques sur mesure, à partir de l'activité comportementale. Leur approche compte deux étapes. Un premier outil évalue généralement si le risque de radicalisation violente d'un sujet est élevé ou modéré. Si l'évaluation initiale situe le sujet dans la « zone rouge » à haut risque, une seconde évaluation individuelle plus détaillée analyse en profondeur les antécédents du sujet pour mieux comprendre ses actions. L'analyse comportementale peut également être déployée pour identifier l'opportunité d'éventuelles tentatives de désengagement.

D'autres pays européens ont mis en place des processus similaires, comme l'Estonie, qui a distribué aux officiers de police des manuels pour les aider à identifier les personnes à risque de radicalisation menant à la violence et à mener des entretiens d'évaluation. En 2020, le Conseil de l'Europe (CoE) a lui-même publié un ensemble d'indicateurs de risque pour identifier les personnes très susceptibles de commettre des actes terroristes, qui s'appliquent indépendamment de la motivation idéologique de la personne à risque.

**13. Intervenir de manière préemptive pour avertir ouvertement les acteurs du REMVE des conséquences juridiques potentielles, sur la base d'un examen approfondi des coûts et des bénéfices d'une action préemptive au lieu d'une enquête secrète.**

Certains acteurs du REMVE testent progressivement les limites légales pour voir jusqu'où ils peuvent aller sans se faire prendre, et ne se livrent à une escalade que s'ils ont l'impression de n'avoir rencontré aucune résistance officielle. Compte tenu des défis que peuvent représenter les investigations et les poursuites sur les comportements liés au REMVE, et des ressources qu'elles peuvent nécessiter, il arrive que les services d'enquête décident d'intervenir en amont pour avertir ouvertement les personnes à risque ou aux premiers stades de la participation à des activités extrémistes sur les conséquences juridiques potentielles de leurs actions. La police norvégienne, par exemple, a réussi à démanteler des projets naissants d'attentat liés au REMVE en avertissant les personnes impliquées par des appels téléphoniques ou en frappant à leur porte. L'objectif de cette intervention précoce est d'empêcher la planification ou la perpétration de violences ou d'autres activités criminelles et d'amener les personnes faisant l'objet d'une enquête à se désengager de l'extrémisme violent. Cela peut également permettre aux praticiens de la justice pénale de mieux hiérarchiser des ressources d'enquête limitées. Dans le même temps, il existe des inconvénients potentiels : alerter des extrémistes violents endurcis sur le fait qu'ils sont surveillés, ce qui peut les conduire à poursuivre leur activité sous une forme plus difficile à détecter et à contrer, ou simplement perdre l'opportunité de mieux comprendre les réseaux de contacts de ces sujets et d'en identifier d'autres, susceptibles de constituer une menace. Les outils d'évaluation des risques qui aident les services d'enquête à se faire une idée du niveau de radicalisation des individus et le risque de commission d'actes de violence peuvent permettre d'apprécier de façon plus éclairée les compromis entre intervention préventive et poursuite d'une investigation secrète. Lorsque des avertissements sont donnés à titre préventif, ils peuvent être plus efficaces s'ils sont associés à d'autres formes d'intervention, telles que des programmes de déradicalisation

## Analyse de groupe et de réseau

**14. Elaborer des approches pour analyser les acteurs du REMVE au niveau des réseaux, plutôt que de se concentrer exclusivement sur des individus ou des groupes organisés, étant donné la nature complexe et fluide de la dynamique du REMVE.**

Parallèlement à l'analyse des différents acteurs du REMVE, les praticiens de la justice pénale ont également développé des moyens pour mieux comprendre la complexité des dynamiques de groupe et de réseau du REMVE. La police nationale des Pays-Bas (*Korps Nationale Politie-KNP*) a développé une approche « en essaim » particulièrement remarquable pour les enquêtes et les analyses. Auparavant, les enquêtes sur l'extrémisme de droite avaient tendance à se concentrer soit sur des groupes, soit sur des individus. La police néerlandaise a estimé que cette approche ne convenait plus, face à un écosystème fait de nombreux petits groupes REMVE, qui se disloquent, se transforment et changent régulièrement de nom, avec un large éventail d'idéologies *ad hoc*, et où les mêmes individus semblent appartenir à plusieurs groupes différents. Compte tenu de cette dynamique, elle a introduit l'approche « en essaim », selon laquelle la police examine désormais les expériences et les liens sociaux des individus, plutôt que les structures organisationnelles, au sein de communautés virtuelles instables. Avec cette approche, la police cherche à identifier les liens fluides entre les individus sans se concentrer sur les liens traditionnels d'appartenance à un groupe<sup>88</sup>. Cette approche fournit au KNP un moyen plus efficace d'identifier les dynamiques et menaces émergentes liées au REMVE. Les liens pertinents étant parfois transnationaux, il est important que les enquêteurs néerlandais collaborent avec des partenaires internationaux.

L'analyse de réseau s'est également avérée l'un des outils essentiels des enquêteurs américains pour identifier des acteurs du REMVE auparavant inconnus. Le FBI s'intéresse non seulement aux acteurs à titre individuel, mais aussi aux réseaux plus larges, et s'efforce d'identifier les liens entre les acteurs au sein de ceux-ci. Dans de telles enquêtes, il est important de trouver un équilibre entre la déstabilisation des activités des acteurs individuels du REMVE et la collecte d'informations supplémentaires sur l'écosystème dans lequel ils opèrent et sur les autres acteurs auxquels ils sont connectés, une tâche sans doute plus difficile lorsqu'il s'agit de réseaux que des groupes hiérarchisés. En réponse à de telles menaces, le FBI, comme la police néerlandaise, travaillent en étroite collaboration avec des partenaires internationaux.

En Allemagne, l'Office fédéral de la police criminelle (Bundeskriminalamt, ou BKA) aide la police et d'autres praticiens de la justice pénale à mieux comprendre les réseaux REMVE, ainsi que les acteurs individuels, en produisant un *Handbuch Extremismusprävention* (Manuel pour la prévention de l'extrémisme, ou HEX). Ce manuel couvre toutes les formes d'extrémisme violent, y compris les réseaux d'extrême droite, avec divers chapitres sur l'idéologie, l'exploitation du cyberspace et d'autres questions liées au REMVE<sup>89</sup>. Le manuel HEX souligne la nécessité pour les praticiens d'améliorer leur connaissance du REMVE, en particulier après des années focalisées sur les djihadistes violents et l'importance pour les gouvernements de partager des renseignements et de mieux coopérer afin de contrer cette menace transnationale croissante.

<sup>88</sup> Voir Allchorn, W, 'Technology and the Swarm: A dialogic turn in online far-right activism', Vox Pol 11 Mars 2020. <https://www.voxpol.eu/technology-and-the-swarm-a-dialogic-turn-in-online-far-right-activism/>

<sup>89</sup> Bundeskriminalamt (BKA), 'Handbuch Extremismusprävention', 10 juillet 2020. [https://www.bka.de/SharedDocs/Downloads/DE/Publikationen/Publikationsreihen/PolizeiUndForschung/1\\_54\\_HandbuchExtremismuspraevention.html](https://www.bka.de/SharedDocs/Downloads/DE/Publikationen/Publikationsreihen/PolizeiUndForschung/1_54_HandbuchExtremismuspraevention.html)

## Atténuation des menaces internes

**15. Développer un système pour suivre et contrer les « menaces internes » potentielles d'extrémistes violents opérant dans les rangs de la police ou des forces militaires, ou à d'autres postes de confiance.**

Les acteurs du REMVE posent une autre difficulté qui mérite une attention particulière : la « menace interne » potentielle des extrémistes violents opérant dans les rangs de la police ou des forces militaires, ou à d'autres postes officiels de confiance. Cette menace est déjà apparue dans un certain nombre de pays.

Au Royaume-Uni, des membres actifs de l'armée britannique et de la police métropolitaine ont été arrêtés et accusés d'appartenance au groupe National Action au cours des quatre années qui ont suivi l'interdiction de ce groupe REMVE en vertu de la loi britannique de 2000 sur le terrorisme<sup>90</sup>. En Allemagne, plusieurs incidents liés au REMVE et attribués à la 2ème compagnie des forces d'élite du commando spécial du KSK, ainsi que des allégations selon lesquelles de telles sympathies étaient répandues dans les rangs de cette unité ont conduit le ministère de la Défense à dissoudre complètement cette unité en juillet 2020<sup>91</sup>. Certains groupes REMVE européens, comme le mouvement paramilitaire néo-nazi slovaque Vzdor Kysuce (VK), sont connus pour avoir appelé leurs membres à rejoindre la police ou l'armée dans le but même de bénéficier d'un accès et d'une formation<sup>92</sup>.

Plusieurs complots terroristes récents aux Etats-Unis ont également impliqué des militaires ou anciens militaires, militants du REMVE. En janvier 2020, Patrik Mathews, un membre de la Réserve de l'armée canadienne âgé de 26 ans<sup>93</sup>, a été arrêté par le FBI dans le Maryland après avoir planifié des attentats terroristes aux Etats-Unis en coordination avec des membres du groupe suprématiste blanc connu sous le nom de The Base<sup>94</sup>. En juin 2020, Ethan Melzer, soldat dans l'armée américaine âgé de 22 ans, a été arrêté après avoir tenté d'organiser une embuscade de sa propre unité en envoyant des informations sensibles et détaillées à un groupe suprématiste blanc néonazi basé au Royaume-Uni et à une secte satanique, Order of the Nine Angles (O9A)<sup>95</sup>. Son intention était que ces informations soient transmises aux terroristes djihadistes dans la zone où son unité était déployée à l'étranger, afin de faciliter une attaque contre cette unité<sup>96</sup>. Steven Carrillo, sergent en service actif dans l'US Air Force, a été inculpé de plusieurs chefs d'accusation de meurtre et de tentative de meurtre liés à une fusillade au volant en mai 2020, qui a entraîné la mort d'un agent des services de protection fédéraux gardant le palais de justice américain d'Oakland, et à une fusillade en embuscade en juin 2020, qui a entraîné la mort d'un adjoint du shérif<sup>97</sup>. Carrillo aurait été lié au mouvement extrémiste Boogaloo, qui prône la violence antigouvernementale.

<sup>90</sup> BC News, 'Neo-Nazi Arrests: National Action suspects are in the Army', 5 septembre 2017. <https://www.bbc.com/news/uk-41161233>. Badshah, N, and Dodd, V, 'Met Police officer charged with belonging to far-right terror group', The Guardian, 9 juillet 2020. <https://www.theguardian.com/uk-news/2020/jul/09/met-police-officer-charged-with-belonging-to-far-right-terror-group>

<sup>91</sup> Deutsche Welle, 'KSK: German special forces company dissolved due to far-right concerns', 30 juillet 2020. <https://www.dw.com/en/ksk-german-special-forces-company-dissolved-due-to-far-right-concerns/a-54386661>

<sup>92</sup> Intelligence Fusion, 'Right Wing Group Profiles: Slovakia', non daté. <https://www.intelligencefusion.co.uk/blog/right-wing-group-profiles-slovakia>

<sup>93</sup> McCarten, J. 'Alleged Canadian neo-Nazi pleads not guilty to weapons charges in US court', Global News, 18 février 2020. <https://globalnews.ca/news/6562728/patrik-mathews-court-maryland/>

<sup>94</sup> Ce petit réseau néonazi militant a vu le jour en 2018 et est actif dans plusieurs pays. Les membres affirment qu'ils défendent la race européenne blanche contre la corruption et épousent des croyances « accélérationnistes », cherchant à lancer des actions qui agissent comme des catalyseurs pour l'effondrement de la société et le déclenchement d'une guerre raciale. Wilson, J, 'Revealed: The true identity of the leader of an American neo-Nazi terror group'. The Guardian, 24 janvier 2020. <https://www.theguardian.com/world/2020/jan/23/revealed-the-true-identity-of-the-leader-of-americas-neo-nazi-terror-group>. Voir aussi ADL, 'The Base', non daté, Anti-Defamation League. <https://www.adl.org/resources/backgrounders/the-base>

<sup>95</sup> Département de la Justice des Etats-Unis, 'US Army Soldier charged with Terrorism offenses for planning deadly Ambush on service members in his unit'. Département de la Justice, Bureau des affaires publiques, 22 juin 2020. <https://www.justice.gov/opa/pr/us-army-soldier-charged-terrorism-offenses-planning-deadly-ambush-service-members-his-unit>

<sup>96</sup> Melzer a été accusé de complot et tentative d'assassinat sur des ressortissants américains, de complot et tentative d'assassinat sur des membres de l'armée, de fourniture et tentative de fourniture d'un soutien matériel à des terroristes et de complot en vue d'assassiner et de mutiler dans un pays étranger.

<sup>97</sup> Air Force Times, 'Air Force sergeant pleads not guilty in killing of sheriffs deputy', 27 août 2020. <https://www.airforcetimes.com/news/your-air-force/2020/08/27/air-force-sergeant-pleads-not-guilty-in-killing-of-sheriffs-deputy/>. Voir aussi Département de la Justice, 'Two Defendants Charged with Murder and Aiding and Abetting in Slaying of Federal Protective Service Officer at Oakland Courthouse Building', 16 juin 2020. <https://www.justice.gov/opa/pr/two-defendants-charged-murder-and-aiding-and-abetting-slaying-federal-protective-service>

Comme le montrent ces exemples<sup>98</sup>, la menace d'individus extrémistes violents au sein des forces de l'ordre ou de l'armée comporte de multiples risques. Ces « initiés » ont accès aux armes, aux explosifs, à la formation et aux renseignements. De plus, en raison de leur position, ils bénéficient d'un niveau de confiance susceptible de faciliter la planification d'attentats<sup>99</sup>.

Les gouvernements devraient s'attaquer de manière proactive à cette menace « interne » potentielle en développant des systèmes permettant d'identifier les personnes ayant des affiliations ou sympathies potentiellement liées au REMVE dans les rangs de la police et des forces armées. Ces systèmes devraient inclure la formation des responsables de la police et de l'armée ainsi que des personnels de base, afin de les sensibiliser au REMVE, à ses caractéristiques uniques et aux signes avant-coureurs de la radicalisation. Un contrôle de sécurité rigoureux - notamment pour les personnels ayant l'accès le plus large aux armes, aux renseignements et aux cibles potentiellement de grande valeur - est également crucial. Les gouvernements devraient également intégrer ces préoccupations liées au REMVE dans leurs programmes d'atténuation des menaces internes visant d'autres postes publics de confiance, tels que la sécurité des transports ou les postes clés du secteur des infrastructures essentielles.

## Enquêtes et actions de déstabilisation/démantèlement en ligne

**16. Investir d'importantes ressources d'enquête dans la surveillance et l'analyse de l'activité en ligne des acteurs du REMVE et établir des relations étroites avec les plateformes et les fournisseurs d'accès Internet pour obtenir des informations sûres et lutter contre l'exploitation du cyberspace par ces acteurs, dans le respect de la liberté d'expression et du droit à la vie privée.**

Les enquêtes sur Internet sont essentielles pour contrer les acteurs du REMVE. De telles investigations peuvent bénéficier de l'utilisation de technologies telles que les algorithmes, l'apprentissage automatique, l'intelligence artificielle (IA) et la cartographie des réseaux sociaux, mais doivent être menées dans le strict respect des droits constitutionnels et du droit international des droits de l'homme, y compris les droits à la liberté d'expression et à la vie privée. Dans de nombreux pays, des unités dédiées des services d'enquête coopèrent avec le secteur privé pour s'attaquer à ce problème.

L'Allemagne recourt aux Centres Internet Coordonnés qui surveillent les renseignements de source ouverte et les pistes d'enquête relatives à toute propagande criminelle liée à l'extrême droite. L'Italie dispose d'une division de police chargée de la surveillance des communications, avec la capacité d'intervenir lorsque le discours de haine en ligne d'acteurs d'extrême droite atteint le niveau d'une infraction pénale. La police néerlandaise dispose également d'une section spéciale qui travaille avec les réseaux sociaux et d'autres entités et tente d'identifier les producteurs de contenus extrémistes violents en ligne, bien que les réglementations et lois en matière de protection des données et de confidentialité empêchent souvent les compagnies de répondre rapidement aux demandes de renseignements de la police.

Les organisations multilatérales peuvent également jouer un rôle dans ce contexte. Europol, l'agence de police criminelle de l'Union européenne (UE), a ainsi efficacement partagé entre les Etats membres, des renseignements sur les activités en ligne de djihadistes violents, ainsi que sur la coordination entre les Etats membres et les principales entreprises de réseaux sociaux, même s'il y a lieu d'étendre cette surveillance efficace aux contenus d'extrême droite. Le Forum Internet de l'UE s'est également concentré sur les extrémistes djihadistes, mais les récentes attaques du REMVE en Nouvelle-Zélande, en Allemagne et aux Etats-Unis, ainsi qu'un flot de contenus connexes en ligne, ont déclenché un protocole de crise de

<sup>98</sup> Voir aussi les exemples de Craig Lang et Jarrett William Smith, décrit ci-dessous dans la section sur les déplacements vers les zones de conflit.

<sup>99</sup> Koehler, D, 'A Threat from Within? Exploring the link between the Extreme Right and the Military', ICCT Policy Brief, The Hague, septembre 2019. <https://icct.nl/app/uploads/2019/09/ICCT-Koehler-A-Threat-from-Within-Exploring-the-Link-between-the-Extreme-Right-and-the-Military.pdf>

l'UE, un mécanisme de réponse rapide pour faciliter l'endiguement des contenus extrémistes violents en ligne. Ce travail implique une coopération étroite avec l'Unité de signalement Internet (IRU) de l'UE et le Forum mondial de l'Internet contre le terrorisme (GIFCT)<sup>100</sup>.

L'obtention d'informations auprès des entreprises de médias sociaux sous une forme admissible dans les procédures judiciaires constitue une question connexe. Les processus d'entraide judiciaire internationale (EJI) peuvent être utiles, mais exigent une navigation délicate entre les protections applicables dans les différentes juridictions en matière de protection de la vie privée et de liberté d'expression. On rencontre des défis particuliers dans l'accès aux groupes de discussion fermés et aux communications cryptées auxquels les acteurs du REMVE ont recours de plus en plus souvent, et dans l'obtention d'informations de ces sources.

**17. Dans la mesure permise par le droit national et international, dont le droit relatif aux droits de l'homme, et sur la base d'un examen attentif des coûts et des bénéfices, fournir des informations aux plateformes et aux fournisseurs d'accès Internet afin qu'ils puissent prendre des décisions éclairées sur l'application de leurs conditions de service en supprimant volontairement des contenus et, le cas échéant, en bloquant l'accès des acteurs du REMVE à des plateformes particulières.**

Les praticiens de la justice pénale peuvent parfois chercher à déstabiliser les activités du REMVE en cours en demandant aux plateformes Internet et aux fournisseurs de « déplateformer » – c'est-à-dire, non seulement supprimer les contenus haineux, mais aussi bloquer l'accès des acteurs extrémistes violents à des plateformes particulières de réseaux sociaux. La nature fluide de la dynamique des réseaux REMVE peut compliquer ces efforts, car il arrive que les groupes organisés comme les individus changent fréquemment de plate-forme, parfois quotidiennement.

Aux Etats-Unis, le FBI a développé des relations solides avec les prestataires de réseaux sociaux en ligne en leur proposant des séances d'information régulières et en les tenant informés des tendances et des menaces pertinentes. Cela permet aux prestataires de supprimer plus efficacement les publications qui enfreignent leurs protocoles et accords. Le cas échéant, le FBI a également recours à des voies juridiques pour obtenir des informations supplémentaires auprès des fournisseurs. Le Royaume-Uni a mis en place une Unité de signalement du terrorisme sur Internet (CTIRU), permettant au public (et à d'autres agences d'enquête et partenaires) de dénoncer des contenus préjudiciables qui enfreignent les dispositions de la TACT 2000. La CTIRU peut ensuite se rapprocher des fournisseurs d'accès Internet et demander que les contenus soient retirés. Les enquêteurs britanniques ont constaté qu'avec les plateformes plus petites, par exemple, les plateformes de jeu, la coordination s'avère souvent plus difficile.

Si le fait de priver le REMVE de plateformes en ligne peut être une bonne chose et contribuer à arrêter ou à réduire la radicalisation menant à la violence, il y a un inconvénient : la perte des flux de renseignements correspondants. Dans une enquête donnée, il peut être nécessaire de déterminer, sur la base des faits existants à ce moment-là, s'il faut demander le déplateformage d'un acteur extrémiste violent et si oui, à quel moment. On peut décider de s'abstenir de couper l'accès d'un acteur à une plateforme particulière, mais dans ce cas il est nécessaire de procéder à une évaluation des risques et de déterminer le moment et le lieu appropriés pour agir. De plus, il faut considérer que le fait de déplateformer entièrement certains groupes ou acteurs – ou même d'intervenir fréquemment pour supprimer des contenus haineux – sur de grandes plateformes peut conduire des extrémistes violents à se déplacer vers des plateformes plus petites et plus difficiles d'accès. Les praticiens de la justice pénale devront donc acquérir une plus grande expertise pour travailler avec des plateformes « marginales », telles que les plateformes de jeu, d'autant plus que ces petites entreprises ont des ressources et des capacités plus limitées pour apporter une assistance.

<sup>100</sup> Global Internet Forum to Counter Terrorism (GIFCT). <https://gifct.org/>

## Coopération internationale

**18. Etablir des canaux bilatéraux et multilatéraux pour une communication et une coordination régulières en matière de lutte contre les menaces REMVE potentiellement transnationales, notamment par la création d'équipes communes d'enquête et le partage de renseignements ou de preuves, le cas échéant.**

Le caractère de plus en plus transnational des activités du REMVE oblige les forces de l'ordre, les services de renseignement et les autres agences gouvernementales à approfondir la coopération internationale afin de mieux comprendre et contrer ces menaces<sup>101</sup>.

Au Royaume-Uni, les praticiens de la justice pénale ont reconnu l'utilité de la coopération internationale pour améliorer leur compréhension des cadres juridiques pertinents et des bonnes pratiques transférables des pays partenaires, ainsi que pour l'identification des possibilités de coordination des réponses procédurales et opérationnelles à des menaces particulières. Comme plusieurs autres agences américaines, l'Unité des enquêtes extraterritoriales du FBI a également établi des relations étroites avec des partenaires internationaux, qui ont facilité le partage de bonnes pratiques en matière de renseignement, la coordination des moyens de renseignement en ligne et, le cas échéant, des opérations et enquêtes communes. Il peut également exister des possibilités de partage de renseignements spécifiques permettant de contrer les menaces émergentes et, dans certains cas, d'éléments de preuve potentiels sous une forme qui soit admissible dans les procédures judiciaires.

Pour faciliter cette communication et cet engagement internationaux, les autorités policières de certains pays ont établi des points de contact uniques (PCU), intégrant leurs propres personnels en tant qu'officiers de liaison avec des partenaires étrangers. La police anti-terroriste britannique a ainsi mis en place un Réseau mondial d'agents de liaison de la police antiterroriste (CTPLO). L'Allemagne a également établi des PCU avec les services d'enquête des pays partenaires. La police fédérale australienne (AFP) maintient un vaste réseau d'agents de liaison internationaux qui comprend la coopération en matière de renseignement Five Eyes (FVEY—Etats-Unis, Royaume-Uni, Canada, Australie, Nouvelle-Zélande), ainsi que des officiers au sein d'Europol, en Asie et dans le Pacifique. Ces réseaux travaillent en étroite collaboration avec des partenaires sur divers aspects de la lutte contre le terrorisme, y compris le REMVE, et se sont avérés inestimables par le passé, pour une coordination rapide des réponses et de la coopération. L'un des avantages est une meilleure compréhension des préoccupations et des capacités des partenaires, ainsi que des critères et contraintes juridiques qui gouvernent leurs activités.

**« Les praticiens de la justice pénale ont reconnu l'utilité de la coopération internationale pour améliorer leur compréhension des cadres juridiques et des bonnes pratiques des pays partenaires, ainsi que pour identifier les possibilités de coordination des réponses à des menaces particulières »**

<sup>101</sup> Pantucci, R. 'Cooperating in Tackling Extreme Right-Wing Ideologies and Terrorism', RUSI Commentary 18 décembre 2020. <https://rusi.org/commentary/cooperating-tackling-extreme-right-wing-ideologies-and-terrorism>

Outre les relations bilatérales, des organisations multilatérales telles qu'Europol et Interpol peuvent faciliter la coopération et la coordination des efforts pour contrer les menaces REMVE, comme elles l'ont fait pour d'autres types de menaces terroristes. Eurojust peut également jouer un rôle important en coordonnant les enquêtes transfrontières, en facilitant les équipes communes d'enquête (ECE) et en organisant des réunions de coordination au cours desquelles les autorités chargées des enquêtes peuvent se rencontrer et partager des informations et des éléments de preuve<sup>102</sup>. De telles organisations peuvent aider les pays à identifier des opportunités particulières de coordination ou de mise en commun des ressources. Elles peuvent également servir de dépositaires des connaissances et de l'expertise internationales, en collectant et en rassemblant plus largement des informations sur les menaces du REMVE pour améliorer la compréhension, par leurs membres, des tendances en matière de planification d'attentats ou d'autres activités de groupe, de la dynamique plus large des réseaux et des évolutions des contenus de la propagande ou des méthodologies de recrutement. A cette fin, le Forum mondial de lutte contre le terrorisme (GCTF) a récemment organisé plusieurs dialogues exploratoires sur le REMVE, afin de déterminer si et de quelle manière, les ressources existantes du GCTF peuvent être appliquées pour contrer les menaces liées au REMVE.

## Contrôle des déplacements vers les zones de conflit

**19. Procéder au partage transnational des informations pour permettre une surveillance étroite des déplacements des acteurs du REMVE dans les zones de conflit actif, à des fins de justice pénale ou de toute autre action conforme à la législation nationale.**

L'un des aspects du danger croissant que représente le REMVE exige une coopération internationale spécifique. Il s'agit de la menace des individus ou des petits groupes voyageant à l'échelle internationale pour participer à des conflits armés, le conflit en Ukraine étant un point focal particulier<sup>103</sup>. Jusqu'à 1 000 ressortissants étrangers ont participé à des combats dans la région du Donbass, dans l'est de l'Ukraine. Beaucoup sont associés à l'extrême droite, y compris à des membres de groupes organisés tels que le NRM. De plus, certains groupes originaires d'Ukraine qui participent eux-mêmes aux combats peuvent être catégorisés d'extrême droite, notamment le bataillon Azov, qui fait partie du mouvement Azov au sens large qui est lié à toute une série de réseaux d'extrême droite et de REMVE aux Etats-Unis, en Europe, jusqu'en Nouvelle-Zélande<sup>104</sup>.

**« Le partage d'informations au-delà des frontières est particulièrement crucial pour permettre une surveillance étroite des déplacements des acteurs du REMVE vers les zones de conflit actives, en vue de poursuites pénales éventuelles »**

<sup>102</sup> Eurojust, Non daté. <https://www.eurojust.europa.eu/>

<sup>103</sup> Rekawek, K. 'Neither NATO's Foreign Legion nor the Donbas International Brigades: (Where are all the) Foreign Fighters in Ukraine', Policy Paper No. 6 (108), mars 2015, Polish Institute of International Affairs (PISM): [https://www.files.ethz.ch/isn/189979/PISM%20Policy%20Paper%20no%206%20\(108\).pdf](https://www.files.ethz.ch/isn/189979/PISM%20Policy%20Paper%20no%206%20(108).pdf)

<sup>104</sup> Shuster, S. and Perrigo, B. 'Like, Share, Recruit: How a White-Supremacist Militia uses Facebook to radicalise and train new members', Time, 7 janvier 2021. <https://time.com/5926750/azov-far-right-movement-facebook/>

Cette dynamique émergente met en évidence la possibilité que les acteurs du REMVE traversent les frontières pour mener des attaques terroristes dans d'autres pays, mais aussi qu'ils se rendent dans des zones de conflit actif – où ils peuvent s'entraîner, utiliser des armes à feu et acquérir une expérience opérationnelle –, avant de revenir dans leur pays d'origine. Le danger est que ces individus puissent alors utiliser les compétences et l'expérience acquises à l'étranger pour mener des attaques chez eux. Un exemple notable concerne Craig Lang, un ancien soldat américain qui s'est rendu en Ukraine en 2015 et a combattu avec un groupe paramilitaire de droite connu sous le nom de « Secteur droit », aux côtés du gouvernement ukrainien dans sa guerre contre les séparatistes. Lang aurait par la suite été impliqué dans la commission d'un vol à mains armées et d'un double meurtre en Floride lors d'un voyage de retour aux Etats-Unis, et a été inculpé de plusieurs chefs d'accusation fédéraux à cet égard. Un nouvel acte d'accusation, alléguant que Lang et un co-conspirateur prévoient de combattre le gouvernement vénézuélien et avaient commis le braquage pour financer leur voyage à cette fin, cite également un complot en vue de tuer, kidnapper ou mutiler des personnes dans un pays étranger et une violation de la loi sur la neutralité. Lang est actuellement détenu en Ukraine, qui a rejeté une récente demande d'extradition des Etats-Unis<sup>105</sup>.

Le partage d'informations au-delà des frontières est donc particulièrement crucial pour permettre une surveillance étroite des déplacements des acteurs du REMVE vers les zones de conflit actives, en vue de poursuites pénales, le cas échéant. A l'heure actuelle, alors que de nombreux combattants terroristes étrangers djihadistes rentrés dans leur pays d'origine après avoir séjourné en Syrie et en Irak font face sont poursuivis et détenus, peu de CTE d'extrême droite subissent des conséquences juridiques car ils se rendent souvent vers d'autres zones de conflit, pour se battre pour des groupes qui ne sont peut-être pas désignés comme des organisations terroristes et peuvent être moins susceptibles d'avoir enfreint les lois pénales nationales de nombreux pays<sup>106</sup>. La coordination internationale est d'autant plus précieuse pour garantir des stratégies efficaces en vue d'enquêter sur les activités de ces CTE, de les déstabiliser et de les empêcher de mener des attaques, tout en respectant la législation nationale en vigueur.

## Renseignement

**20. Recueillir et produire en temps opportun des renseignements antiterroristes sur les acteurs et les réseaux REMVE, en exploitant les renseignements de source ouverte et ceux obtenus secrètement, et en utilisant des centres de regroupement si nécessaire, tout en assurant une coordination appropriée entre les services de police et les services de renseignement.**

Outre les acteurs de la justice pénale, les services de renseignement peuvent jouer un rôle important dans la lutte contre les menaces REMVE. Si la nécessité de protéger les sources et les méthodes, entre autres, empêche de révéler des détails opérationnels, plusieurs pays ont déjà estimé que les activités de renseignement étaient essentielles pour détecter et neutraliser les menaces de ce type.

Les formes de renseignement obtenues secrètement, telles que le renseignement d'origine humaine (ROHUM), représentent une composante d'une approche du REMVE basée sur le renseignement. Afin d'utiliser avec succès des sources humaines, que ce soit en ligne ou en personne pour déstabiliser les

<sup>105</sup> Voir Département de la Justice des Etats-Unis, 'Additional Charges Filed Against Two Men Related To 2018 Homicide And Armed Robbery Of Florida Couple,' 5 décembre 2019. <https://www.justice.gov/usao-mdfl/pr/additional-charges-filed-against-two-men-related-2018-homicide-and-armed-robbery> Voir aussi Andrew E. Kramer, 'U.S. Prosecutors Call Him a Murderer. To Ukraine He's an Asylum Seeker,' *The New York Times*, 3 mars 2021, <https://www.nytimes.com/2021/03/03/world/europe/ukraine-right-wing-rmilitias.html>. Voir aussi le soldat américain en service actif Jarrett William Smith, qui a été accusé et a plaidé coupable d'avoir diffusé sur les réseaux sociaux, des instructions pour fabriquer des explosifs, des engins destructeurs et des armes de destruction massive. Il aurait exprimé le désir de se rendre en Ukraine pour combattre avec le bataillon Azov. Voir Département de la Justice des Etats-Unis, 'Former Fort Riley Soldier Sentenced For Distributing Info on Napalm, IEDs,' 19 août 2020. <https://www.justice.gov/usao-ks/pr/former-fort-riley-soldier-sentenced-distributing-info-napalm-ieds>.

<sup>106</sup> Rekawek, K. 'Current European policies dealing with returned extreme right-wing foreign fighters', présentation au webinaire CEP: The State and Foreign (Terrorist) Fighters with Islamist and Right-Wing extremist backgrounds, 30 novembre 2020. <https://www.counterextremism.com/press/cep-webinar-state-and-foreign-terrorist-fighters-islamist-and-right-wing-extremist-backgrounds>

activités du REMVE, les agences de renseignement devraient soigneusement et correctement adapter les plans de collecte pour tenir compte de la nature diversifiée de ce milieu extrémiste. En raison de la composition démographique de plus en plus jeune des réseaux REMVE, il est nécessaire d'identifier et de recruter des sources de ROHUM relevant de la classe d'âge appropriée.

En dehors des informations classifiées, un certain nombre de pays, y compris au sein de l'Union européenne, ont constaté que le renseignement d'origine de source ouverte (ROSO) peut être particulièrement précieux en tant qu'outil pour suivre les groupes et les individus liés au REMVE. Au moins une partie des activités en ligne d'un certain nombre de ces acteurs sont publiques et laissent des traces, permettant de traquer les efforts de recrutement ou les vellétés de radicalisation individuelle menant à la violence. Ces traces peuvent être identifiées par les opérations de ROSO. A l'instar des approches basées sur le renseignement pour d'autres types d'acteurs et de réseaux extrémistes violents, les centres de regroupement des informations peuvent être un précieux outil pour réunir de nombreuses bribes de renseignements provenant de diverses sources.

Les praticiens de la justice pénale doivent être conscients de ce que les services de renseignement peuvent s'intéresser aux mêmes groupes REMVE sur lesquels ils enquêtent et coordonner leur action, le cas échéant, conformément aux protocoles juridiques nationaux. Les Pays-Bas, par exemple, utilisent des unités spécialisées pour mieux coordonner les renseignements de la police locale sur le REMVE et d'autres acteurs extrémistes violents. Chacune des dix unités régionales de police du pays, ainsi que son unité centrale, disposent d'une cellule de renseignement CTER (contreterrorisme, extrémisme et radicalisation). Au Royaume-Uni, comme indiqué précédemment, la police travaille plus étroitement avec ses partenaires des services de renseignement pour contrer les acteurs du REMVE, depuis les attentats de 2017. La police néo-zélandaise dispose d'un groupe de haut niveau sur les menaces sécuritaires et le renseignement, tandis que chacun des 12 districts de police dispose d'une équipe de renseignement, tous étant guidés par la stratégie néo-zélandaise « Transforming Intelligence 2021 », lancée en 2018<sup>107</sup>. En Allemagne, le gouvernement a créé en 2012, le GETZ (*Gemeinsames Extremismus- und Terrorismusabwehrzentrum*), un centre de regroupement du renseignement avec des liens internationaux<sup>108</sup>. Le GETZ fusionne les renseignements sur la menace d'extrême droite, ainsi que sur le terrorisme d'extrême gauche, réunissant 40 agences pour coordonner les discussions, y compris la police d'Etat et les institutions fédérales allemandes<sup>109</sup>. De même, pour mieux croiser et coordonner les renseignements sur la menace croissante du REMVE aux Etats-Unis, le FBI a établi, en 2019, une cellule de regroupement sur le terrorisme endogène et les crimes de haine<sup>110</sup>.

Enfin, il convient de noter que l'utilisation comme éléments de preuve dans un procès pénal des informations recueillies dans le cadre d'une enquête de renseignement peut être compliquée, en raison de la nécessité d'équilibrer le droit des accusés à un procès équitable et la protection des intérêts en matière de sécurité. Néanmoins, cela est parfois faisable. Dans certaines juridictions, il est en effet possible que les informations dérivées du renseignement soient déclassifiées ou autrement épurées pour pouvoir être utilisées dans des procédures judiciaires.

<sup>107</sup> Commission royale du gouvernement néo-zélandais (2020) *Op. Cit.*

<sup>108</sup> BfV, 'GETZ', non daté, Bundesamt für Verfassungsschutz (BfV). <https://www.verfassungsschutz.de/en/about-the-bfv/getz-en>.

<sup>109</sup> Voir aussi Van der Veer, R. et al. 'Fusion Centres in Six European Countries: Emergence, Roles and Challenges', ICCT Report, février 2019. <https://icct.nl/app/uploads/2019/02/ICCT-VanderVeer-Bos-VanderHeide-Fusion-Centres-in-Six-European-Countries.pdf>

<sup>110</sup> FBI, 'Confronting White Supremacy', Federal Bureau of Investigation Statement before House Oversight Committee, 4 juin 2019. <https://www.fbi.gov/news/testimony/confronting-white-supremacy>

## D. Poursuites<sup>111</sup>

### Mise en accusation et condamnation

**21. Poursuivre les acteurs du REMVE sur la base des chefs d'accusation les plus graves qui puissent être prouvés et en s'appuyant si nécessaire sur des lois pénales non liées au terrorisme, par exemple sur les infractions relatives aux armes ou aux crimes de haine.**

**22. Employer un langage d'une gravité appropriée pour caractériser la conduite des auteurs d'actes REMVE, quelle que soit l'infraction reprochée, afin d'exprimer la condamnation publique de l'extrémisme violent.**

**23. Prévoir des directives obligatoires ou facultatives à l'intention des juridictions en matière de détermination des peines à appliquer aux auteurs de violences ou de projets de violences extrémistes à motivation raciale ou ethnique et pour assurer l'adéquation de ces peines avec la gravité des infractions.**

Comme indiqué plus haut, de nombreux pays ont une législation antiterroriste qui s'applique aux infractions liées au REMVE comme à d'autres formes de terrorisme. Les procureurs peuvent cependant être confrontés à plusieurs problèmes au niveau de la répression. La législation de certains pays, comme celle du Royaume-Uni, est principalement dirigée contre des individus, ce qui rend plus difficile de poursuivre des groupes plus larges, auxquels les attaquants peuvent appartenir. C'est également le cas au Canada, où il peut être difficile de prouver au-delà de tout doute raisonnable la responsabilité pénale d'un groupe ou de ses dirigeants vis-à-vis des actes de l'un des membres<sup>112</sup>.

Dans d'autres pays comme l'Allemagne en revanche, il peut s'avérer impossible de poursuivre un attaquant pour des infractions liées au terrorisme en l'absence d'un lien formel ou du moins matériel avec une organisation terroriste structurée. De même, en Belgique, alors que la même législation antiterroriste s'applique à toute menace terroriste, quelle que soit sa motivation idéologique<sup>113</sup>, le ministère public doit prouver les liens d'un défendeur individuel avec un groupe organisé afin d'obtenir sa condamnation<sup>114</sup>.

En l'absence d'une législation antiterroriste fédérale américaine qui s'applique spécifiquement aux acteurs nationaux du REMVE, les procureurs ont trouvé des solutions créatives pour inculper et contrer ceux qui constituent une menace. Les enquêtes pénales sur les infractions liées au REMVE sont souvent résolues au moyen de lois pénales fédérales traditionnelles non liées au terrorisme, y compris les infractions relatives aux armes à feu ou aux explosifs. De nombreuses affaires de terrorisme endogène sont également résolues en vertu de la loi de l'Etat (ou locale) plutôt que de la législation fédérale (ou nationale). Indépendamment des infractions qu'ils peuvent poursuivre, les procureurs peuvent toujours chercher à démontrer que le comportement criminel en cause n'est pas un comportement criminel « ordinaire » et que les sujets étaient essentiellement impliqués dans une forme de terrorisme. Une telle démonstration réussie peut ensuite orienter les juges, lors de la vérification des motifs de détention, à prendre des

<sup>111</sup> Cette section se concentre sur les poursuites pénales, conformément à ce guide du praticien, mais il convient de noter que dans certains cas, des parties privées ont intenté avec succès des actions civiles contre les acteurs du REMVE. Aux États-Unis, par exemple, le Southern Poverty Law Center (SPLC) a obtenu avec succès des dommages-intérêts pour les victimes de violences commises par des membres du Ku Klux Klan dans le cadre de poursuites civiles.

<sup>112</sup> Voir Gouvernement du Canada, 'Anti-Terrorism Act 2001', non daté, Justice Laws Website. <https://laws-lois.justice.gc.ca/eng/acts/a-11.7/page-1.html>

<sup>113</sup> Legislationline, 'Belgian Counter-Terrorism', non daté. <https://www.legislationline.org/topics/country/41/topic/5>

<sup>114</sup> Weyembergh, A. & Cocq, C. (2015) 'Belgium', dans Roach, K. (ed.) *Comparative Counter-Terrorism Law*. Cambridge: Cambridge University Press, pp. 234-268.

décisions appropriées sur l'opportunité d'accorder ou de refuser la mise en liberté provisoire sous cautionnement pour les individus concernés. Plus tard, après la condamnation, s'il est démontré que les actes d'un délinquant peuvent être qualifiés de terrorisme endogène, cela peut conduire les juridictions à imposer un renforcement des sanctions pour terrorisme, avec des peines plus lourdes.

Dans de nombreux pays, la législation sur les crimes de haine est aussi un outil qui peut être utilisé pour enquêter et poursuivre des auteurs d'actes REMVE qui auraient commis diverses infractions ne répondant pas à tous les critères du terrorisme. En cas de complot ou d'incitation, plutôt que de violence réelle, il peut être difficile de démontrer que l'activité des sujets a franchi le seuil séparant le discours haineux, mais protégé, du comportement criminel. Dans de nombreuses situations, cependant, les procureurs des divers pays, notamment les Etats-Unis, le Royaume-Uni et la Belgique, ont estimé que les crimes de haine étaient les accusations les plus graves, susceptibles d'être prouvées dans le cadre des poursuites<sup>115</sup>.

Une créativité et une attention particulières sont nécessaires lors de la mise en accusation d'individus qui ont l'intention de mener des attaques REMVE mais qui n'ont pas dépassé les premiers stades de la planification, lorsque le type d'attaque planifiée et l'intention qui la sous-tend peuvent être difficiles à prouver. Aux Etats-Unis, de telles situations peuvent relever du « soutien matériel au terrorisme », une infraction fédérale. Dans de nombreux pays, y compris le Royaume-Uni, il existe une infraction préparatoire qui permet de poursuivre un comportement à un stade plus précoce qu'aux Etats-Unis (où une tentative nécessite des dispositions importantes et un complot exige un acte manifeste).

Enfin, si le complot, l'incitation ou toute activité connexe liée au REMVE et se déroulant en ligne peut ne pas présenter les éléments nécessaires pour une inculpation sur de nombreux chefs d'accusation liés au terrorisme, il existe dans certains pays, des infractions entièrement distinctes qui sont spécifiques à Internet ou aux moyens de communication en général, et qui s'appliquent bien à ce type d'activité. Les procureurs belges, lorsqu'ils poursuivent les militants du REMVE, s'appuient sur la loi sur le racisme et la législation contre les crimes de haine, mais tout ce qui est écrit sur Internet peut être considéré comme un cybercrime<sup>116</sup>. De même, des procureurs américains ont inculpé des activistes du REMVE de communications malveillantes en ligne et d'infractions de cyber-harcèlement.

**« Dans de nombreux pays, les lois non liées au terrorisme, telles que la législation sur les crimes de haine, peuvent être utilisées pour enquêter et poursuivre en justice les auteurs d'actes REMVE qui commettent diverses infractions qui ne satisfont pas à tous les critères du terrorisme. »**

<sup>115</sup> Les procureurs aux Pays-Bas utilisent de la même manière des accusations de « discrimination », le cas échéant. Un autre exemple a eu lieu à Malte, où une fusillade en voiture en février 2019 dans un camp de réfugiés a été jugée comme un « crime de haine raciale ». Voir Cilia, R. *Updated: Soldiers charged with drive-by shooting of migrant in Hal Far plead not guilty*, The Independent (Malta), 20 mars 2021. <https://www.independent.com.mt/articles/2019-05-19/local-news/Soldiers-to-be-arraigned-in-connection-with-drive-by-shooting-of-migrant-in-Birzebbuga-6736208347>

<sup>116</sup> Parlement européen, *'Hate speech and hate crime in the EU and the evaluation of online content regulation approaches'*, juillet 2020. [https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2020/655135/IPOL\\_STU\(2020\)655135\\_EN.pdf](https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2020/655135/IPOL_STU(2020)655135_EN.pdf)

## E. Réhabilitation en prison et suivi post-sentenciel

### Programmes de surveillance et de déradicalisation des détenus

**24.** Consacrer les ressources appropriées au suivi des activités des auteurs d'actes REMVE en prison, notamment les activités potentielles de recrutement ou de planification active d'évasions ou d'attentats, qui feraient correspondre ces infractions à du terrorisme plutôt qu'à de la criminalité de droit commun.

**25.** Instituer des programmes de déradicalisation en prison pour les auteurs d'actes REMVE, en tirant parti des outils existants, conçus pour différentes formes d'extrémisme violent, tout en les adaptant pour tenir compte de l'idéologie et de la dynamique particulières du REMVE.

**26.** Former les personnels pénitentiaires aux caractéristiques uniques du REMVE et à la gravité extrême de la menace qu'il peut représenter et les former à déceler les indicateurs de radicalisation menant à la violence, en vue de réagir de manière appropriée.

Les responsables des services pénitentiaires et les autres praticiens de la justice pénale qui luttent contre le djihadisme violent et d'autres types de menaces terroristes ont acquis une certaine expertise dans la surveillance des personnes détenues pour acte terroriste et dans la recherche de signes de persistance d'un extrémisme violent, d'activités de recrutement potentielles ou de planification active d'évasion ou d'attentat. Si de telles pratiques sont pertinentes pour les détenus liés au REMVE, de nombreux pays n'ont pas encore réussi à les adapter et à les appliquer de manière efficace. Cela vient en partie du fait que les auteurs d'actes REMVE sont souvent condamnés pour des infractions sans rapport avec le terrorisme. Aux Etats-Unis par exemple, le FBI traite comme des criminels « ordinaires » plutôt que comme des membres de groupes terroristes, les détenus membres des gangs d'extrême droite, tels que la Fraternité aryenne. En conséquence, c'est la division criminelle du FBI qui est normalement chargée de surveiller ces personnes, plutôt qu'une entité dédiée, ayant une expertise spécifique en matière terrorisme.

**« Former le personnel pénitentiaire à déceler les indicateurs de la radicalisation REMVE peut être un facteur important dans la conception efficace de la surveillance en prison et des programmes de déradicalisation. »**

Un certain nombre de pays disposent de programmes de déradicalisation au sein des prisons pour les personnes détenues pour REMVE. En Allemagne par exemple, il existe divers programmes de déradicalisation, ainsi que de contre-radicalisation, qui ciblent les détenus d'extrême droite. Ces efforts impliquent une collaboration entre les acteurs étatiques et les organisations de la société civile, notamment le Réseau de prévention de la violence<sup>117</sup>. La Serbie met actuellement en œuvre un projet financé par l'Union européenne et axé sur la radicalisation dans les prisons, dans lequel le ministère de la Justice et le ministère de l'Intérieur jouent tous deux un rôle. En 2016, dans le cadre du volet PREVENT de sa stratégie CONTEST, le

<sup>117</sup> Voir Violence Prevention Network, 'Deradicalisation in Prison', non daté. <https://violence-prevention-network.de/angebote/trainings-in-haft/?lang=en>

Royaume-Uni a introduit un programme de désistement et de désengagement (DDP), conçu pour soutenir les personnes en probation après une condamnation pour une infraction liée à la TACT<sup>118</sup>. Le DDP propose une gamme d'interventions et de mesures de soutien sur mesure, y compris le mentorat par divers prestataires d'intervention. Son objectif ultime est de donner aux individus, les moyens de rejeter les croyances et actions extrémistes violentes et de se désengager du terrorisme avant de réintégrer la société. Ce programme a ensuite été élargi pour inclure les personnes soumises à des mesures d'enquête pour la prévention du terrorisme (TPIM), ainsi que celles qui étaient revenues de zones de conflit et faisaient l'objet de mesures d'exclusion temporaire (TEO). En décembre 2018, un nouvel élargissement a permis d'inclure des interventions dans les prisons pour les personnes reconnues coupables d'infractions visées par la TACT ou présentant un comportement extrémiste. En général, une approche multi-agences de la réinsertion, impliquant l'établissement d'un lien de confiance et une communication ouverte, s'est avérée utile dans un certain nombre de pays, dont la Belgique et le Danemark, en plus de l'Allemagne et du Royaume-Uni. Des psychologues professionnels peuvent jouer un rôle important dans une telle approche et l'intégration d'outils efficaces de suivi et d'évaluation dans la conception et la mise en œuvre des programmes de déradicalisation est également essentielle.

Former le personnel pénitentiaire à déceler les indicateurs de la radicalisation REMVE peut être un autre facteur important dans la conception efficace de tels programmes. Au Royaume-Uni, des actions d'envergure ont déjà été déployées ou sont en cours d'élaboration, notamment la prestation d'une formation interne sur la sensibilisation du personnel à la prévention de l'extrémisme et aux stratégies antiterroristes (ASPECTS) à l'ensemble des personnels pénitentiaires de première ligne. L'Australie évalue actuellement l'utilité d'organiser une formation sur la lutte contre l'extrémisme violent (CVE) pour les personnels pénitentiaires, afin de les aider à reconnaître et à comprendre les comportements individuels et à mieux communiquer avec les personnes vulnérables au REMVE. L'Estonie a également introduit un outil d'évaluation des risques dans les prisons, avec une formation supplémentaire fournie aux agents chargés des dossiers et les autres membres du personnel pénitentiaire, pour les aider à détecter la radicalisation menant à la violence et à réagir de manière préventive

## Réhabilitation, réinsertion et suivi post-sentenciel

**27. Mener une évaluation des risques avant la remise en liberté des auteurs d'actes REMVE et mettre en place des programmes efficaces de réhabilitation et de réinsertion.**

Des programmes efficaces de réadaptation et de réintégration peuvent empêcher de futures activités REMVE. En raison des similitudes entre les facteurs de risque et les processus de radicalisation dans les différentes formes d'extrémisme violent, les programmes pour les délinquants REMVE peuvent s'appuyer sur les programmes existants pour la réhabilitation et la réinsertion d'autres types de délinquants terroristes. Une condition préalable et vitale pour de tels programmes est l'évaluation des risques avant la remise en liberté. Celle-ci peut être basée sur des outils utilisés en dehors du contexte carcéral pour mieux évaluer le stade atteint par l'individu dans le processus de radicalisation. De nombreux pays, cependant, ne disposent pas de processus permettant de mener des évaluations des risques avant la libération des auteurs d'infractions terroristes en général, sans parler d'outils d'évaluation des risques adaptés aux caractéristiques propres à l'idéologie et la dynamique du REMVE.

<sup>118</sup> Parmi les autres efforts en place ou en cours de développement au Royaume-Uni, citons les unités dédiées de lutte contre le terrorisme (TCU) et les responsables de la prévention des prisons (PPL), l'intervention théologique spécialisée par la formation des imams, indépendamment du programme de désistement et de désengagement (DDP), la mise en place de L'Unité conjointe de l'extrémisme (JEXU) du Service des prisons et de la probation de Sa Majesté, et enfin, le guide communautaire et les arrangements de protection du public multi-agences (MAPPAs).

**28. Mettre en place un suivi ou d'autres outils administratifs post-sentenciers, le cas échéant, conformément au droit national et international, notamment à la législation en matière de droits de l'homme.**

Certains pays ont institué des programmes qui peuvent être utilisés pour surveiller les personnes condamnées pour REMVE après leur sortie de prison<sup>119</sup>. En Australie, par exemple, les personnes reconnues coupables d'infractions terroristes peuvent être soumises au High-Risk Terrorism Offender Scheme (HRTTO), qui évalue le risque individuel de récidive. Dans les cas considérés comme étant toujours à haut risque, le gouvernement peut parfois déployer des dispositifs post-sentenciers, dont les ordonnances de contrôle (OC), les ordonnances de maintien en détention (OMD) et les ordonnances de surveillance étendues (OSE) récemment proposées, présentées au Parlement en tant qu'outils supplémentaires de surveillance post-libération. Les OC permettent généralement de surveiller le comportement des détenus libérés et les OSE imposent une surveillance continue plus active. Les OMD peuvent prolonger une peine jusqu'à trois ans supplémentaires, ce qui permet le maintien en détention de personnes reconnues coupables de terrorisme et condamnées, présentant un risque élevé de commettre une infraction terroriste grave en cas de libération. Les OMD sont destinés à la catégorie de risque la plus élevée des personnes condamnées pour terrorisme. Les dossiers sont évalués au cas par cas. La Cour suprême de Victoria a délivré la première OMD en Australie le 24 décembre 2020, concernant M. Benbrika, qui avait été condamné en 2005 pour son rôle dans la préparation d'une attaque terroriste contre des sites historiques en Australie. Les critères légaux permettant l'application de cette mesure sont très exigeants et rarement atteints, et dans de nombreuses juridictions, de telles mesures peuvent ne pas être disponibles du tout.

Au-delà des contestations juridiques des mesures de suivi post-sentenciel ou des dispositifs plus contraignants, il existe aussi très souvent des difficultés pratiques. La mise en œuvre du suivi post-sentenciel peut s'avérer plus difficile si la responsabilité en incombe à la police locale dans des zones reculées, où les équipes ont une connaissance ou une expertise limitée ou nulle de cette menace. Une coordination entre divers organismes gouvernementaux peut être nécessaire. En Australie par exemple, alors que les extrémistes djihadistes sont essentiellement concentrés dans deux villes principales, les acteurs du REMVE sont largement dispersés, y compris dans les zones rurales. Le modèle JCTT permet à la police fédérale et d'Etat ainsi qu'aux agences de renseignement, de collaborer au niveau national pour relever les défis de la surveillance des détenus libérés. Cependant, d'une manière générale, la surveillance post-sentencielle est une faiblesse de l'approche de nombreux pays face aux menaces terroristes de tous types, y compris le REMVE.

<sup>119</sup> Il y a eu des discussions aux Pays-Bas sur l'élargissement du rôle des « maisons régionales de sécurité » multidisciplinaires, actuellement utilisées pour aider à prendre en charge les personnes vulnérables à risque de radicalisation, afin de couvrir également le suivi après la mise en liberté de certains condamnés. Plus généralement, la mise en liberté surveillée peut être un outil précieux dans les affaires fédérales américaines.

## F. Mobilisation communautaire et sensibilisation du public

### Partage d'informations pour améliorer la sécurité

**29.** Etablir un partage d'informations aussi bien de routine que dans le cadre d'incidents spécifiques, entre les forces de l'ordre et le public (y compris le secteur privé) sur les tendances, les menaces et les tactiques du REMVE et comprenant des informations sur l'évaluation des risques, le signalement des comportements suspects, les menaces internes et d'autres sujets de sensibilisation et de préparation, afin d'accroître la sécurité.

Si l'on consacre à juste titre des efforts importants à la mise en place de forces de sécurité dédiées et capables de répondre au REMVE, ainsi qu'à des juridictions répressives pour enquêter sur les attaques, il ne s'agit là que d'une partie de l'approche globale du problème. Plusieurs formes de mobilisation de la communauté et de sensibilisation du public sont également essentielles, à la fois pour contrer le REMVE et pour prévenir, dès le départ, de telles menaces.

L'amélioration de l'état de préparation à de telles attaques nécessite des capacités variées et des partenariats étroits entre les gouvernements et l'industrie. Les pays peuvent avoir des processus différents du « devoir d'avertir », mais une sensibilisation régulière des forces de l'ordre et un dialogue avec les secteurs public et privé sur les tendances, les menaces et les tactiques, ainsi que sur la réponse aux crises, peuvent contribuer à déstabiliser les projets et/ou réduire les pertes ou dommages causés par un attentat qui aboutit. Aux Etats-Unis par exemple, les ressources accessibles au public et spécifiquement destinées aux organisations confessionnelles et aux lieux de culte comprennent un guide et un outil d'auto-évaluation, qui fournissent des éléments de base pour des programmes de sûreté et de sécurité efficaces. Ces ressources comprennent l'évaluation, la formation, la planification, des exercices et d'autres éléments axés sur un large éventail de menaces d'origine humaine (par exemple, bombes, tireurs actifs, véhicules-béliers etc.) qui pourraient être utilisées contre la communauté religieuse.

Les défis inhérents aux tentatives de déstabilisation des projets d'acteurs isolés peuvent également être partiellement atténués en veillant à ce que le secteur public et le secteur privé sachent comment signaler les comportements suspects, réduire les menaces internes et se préparer à se protéger en cas d'attaque.

*« Certaines difficultés dans la déstabilisation des complots d'individus isolés pourraient être partiellement atténuées en veillant à ce que les secteurs public et privé sachent comment signaler un comportement suspect, réduire les menaces internes et se préparer à se protéger en cas d'attaque. »*



Il est donc essentiel que les gouvernements et les services d'enquête locaux établissent des partenariats avec les industriels pour promouvoir la sensibilisation adaptée, la planification conjointe, la formation, la communication bidirectionnelle et le partage d'informations sur les menaces pesant sur les espaces publics (cibles vulnérables) et les infrastructures<sup>120</sup>. Dans le même temps, les informations des secteurs public et privé peuvent être intégrées dans les analyses officielles pour améliorer les évaluations des risques et la compréhension d'ensemble de la situation.

## Orientation des personnes vulnérables

**30. Mettre en place des mécanismes permettant aux professionnels de la société civile et aux autres acteurs communautaires d'orienter les personnes en cours ou à risque de radicalisation REMVE vers des agences gouvernementales, en vue d'une action proactive de la part des services de santé publique, des services sociaux et des forces de l'ordre concernés.**

**31. Mettre en place, le cas échéant, des équipes multidisciplinaires de gestion, dotées d'outils pour évaluer les niveaux de risque des individus et adapter les stratégies d'intervention, en intégrant non seulement des praticiens de la justice pénale, mais aussi des psychologues et des professionnels de la santé mentale, des spécialistes de la protection de l'enfance ou de la jeunesse, les services sociaux et les personnels des établissements scolaires, selon les circonstances.**

Les réseaux terroristes de tous types, y compris les groupes d'extrême droite et les groupes REMVE, ont traditionnellement exploité les communautés à leur propre avantage. Ils les ont notamment utilisées comme source de recrutement ou de financement, pour se dissimuler et pour d'obtenir des renseignements locaux. Une partie du problème a toujours été d'identifier les acteurs terroristes dissimulés dans les communautés locales, puis d'atténuer ou de neutraliser la menace qu'ils représentent, tout en minimisant l'impact collatéral sur la communauté au sens large. Il en va de même pour le REMVE que pour tout autre type de menace terroriste.

Au vu de ce qui précède, les acteurs communautaires sont souvent les mieux placés pour déceler les premiers signes qu'un individu est en train de se radicaliser vers l'extrémisme violent ou risque de le faire. Ils peuvent également se sentir investis dans le bien-être de ces personnes et motivés à intervenir de manière productive – mais ne peuvent le faire que s'ils savent quels signes avant-coureurs rechercher et quelles mesures adopter si ces signes apparaissent. Les praticiens de la justice pénale peuvent s'employer à doter les acteurs communautaires des connaissances dont ils ont besoin pour prendre des mesures préventives rapides et efficaces. Des programmes de déradicalisation multi-agences, ainsi que des services de conseil aux familles et un soutien communautaire plus large, peuvent se révéler efficaces dans de telles situations.

Les équipes multidisciplinaires de gestion des cas, ou « maisons régionales de sécurité », mises en place aux Pays-Bas pour prendre en charge les personnes vulnérables risquant la radicalisation ou l'implication dans des groupes extrémistes violents, en sont un bon exemple. Les praticiens de la justice pénale s'associent

<sup>120</sup> Voir Résolution 2341 du Conseil de sécurité des Nations Unies, adoptée le 13 février 2017, disponible sur <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N17/038/57/PDF/N1703857.pdf?OpenElement>. Voir aussi the Global Counterterrorism Forum (GCTF) Antalya Memorandum on Good Practices on the Protection of Soft Targets in a Counterterrorism Context, septembre 2017, disponible sur <https://www.thegctf.org/About-us/GCTF-framework-documents>,

aux acteurs locaux à travers ces équipes, intervenant directement auprès des personnes vulnérables ou déjà radicalisées, tout en apportant un soutien à leurs familles ou à d'autres proches<sup>121</sup>.

Le Royaume-Uni a travaillé avec les acteurs communautaires dans le cadre de son programme PREVENT, qui fait partie de la stratégie nationale CONTEST plus large, pour intervenir de manière préventive auprès des personnes vulnérables. La police ne peut pas assurer toutes les mesures de protection des personnes vulnérables à la radicalisation à la violence, et PREVENT travaille avec les communautés, le secteur privé et l'ensemble des parties prenantes au sens large pour apporter une réponse, dans la communauté, aux personnes vulnérables ou radicalisées et à celles qui pourraient radicaliser les autres<sup>122</sup>. Entre 2015 et 2020, la proportion de personnes liées au REMVE orientées vers PREVENT est passée de 10% à environ 24%.

De même, la Norvège a adopté une approche préventive multi-agences, qui implique neuf ministères différents, dont l'Éducation, la Santé et la Justice, dans le cadre du Plan d'action de 2014 contre la radicalisation et l'extrémisme violent, actuellement en cours d'actualisation<sup>123</sup>. Les personnels des écoles norvégiennes sont formés pour identifier les signes avant-coureurs de la radicalisation menant à la violence et orienter les personnes à risque vers les services sociaux, le cas échéant.

En Suède, des professionnels de la société civile dialoguent avec des personnes vulnérables, y compris des acteurs du REMVE, par le biais du Centre suédois de prévention de l'extrémisme violent (*Centre mot Valdbejakande Extremism-CVE*)<sup>124</sup>. Cette organisation gère un service téléphonique de soutien permettant de signaler anonymement les inquiétudes concernant la vulnérabilité d'un proche à l'extrémisme violent, ainsi qu'une ligne de soutien pour les professionnels, tels que les enseignants et les travailleurs sociaux, cherchant des conseils sur la façon de lutter contre la radicalisation.

La police néo-zélandaise travaille également au niveau communautaire et intervient directement auprès des personnes vulnérables pour réduire le risque de leur implication dans la radicalisation menant à la violence, souvent par le biais d'un programme multi-agences d'intervention pour la jeunesse, visant à détourner les jeunes de 14 à 20 ans de la violence. Depuis les attentats de Christchurch en 2019, un coordinateur national de la prévention a été nommé pour diriger un nouveau programme de coordination et d'intervention multi-agences, qui adaptera l'approche du programme d'intervention pour les jeunes, aux adultes vulnérables<sup>125</sup>.

Outre les programmes de prévention et de contre-pied au niveau local et national, il existe également des programmes supranationaux, qui comprennent le programme Villes de l'Union européenne contre la radicalisation et les programmes EXIT du Réseau de sensibilisation à la radicalisation (RAN) de la Commission

<sup>121</sup> Les membres de la communauté et les professionnels, tels que les membres de la famille, les enseignants, les travailleurs sociaux ou même les membres des clubs sportifs locaux, peuvent choisir de lancer ce processus en partageant avec les autorités, des informations troublantes sur une éventuelle radicalisation ou un comportement extrémiste. Les responsables locaux consultent ensuite la police et le procureur, procèdent à une évaluation multidisciplinaire du niveau de risque de la personne visée et élaborent une stratégie d'intervention individualisée. Les stratégies combinent des mesures préventives et répressives de sécurité et d'intégration sociale, qui peuvent impliquer non seulement des praticiens de la justice pénale, mais aussi des psychologues et des professionnels de la santé mentale, des spécialistes de la protection de l'enfance ou de la jeunesse, des services sociaux et du personnel scolaire, selon les circonstances. Voir OHCHR, « Contribution du Royaume des Pays-Bas », non daté, Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. <https://www.ohchr.org/Documents/Issues/Terrorism/SR/GA75/Netherlands-GA75CT.pdf>

<sup>122</sup> Les membres concernés de la communauté tels que les enseignants, les travailleurs sociaux ou les membres de la famille peuvent référer des individus aux autorités. Le cas échéant, les autorités référeront ces cas au programme de distribution de PREVENT et coordonneront les réponses multi-agences, en intervenant directement, avec des professionnels du secteur privé, pour dialoguer avec ces personnes, leur attribuer des prestataires d'intervention (PI) appropriés et tenter d'atténuer et de contrer le processus de radicalisation. Voir « Prevent Strategy » du gouvernement britannique, CM 8092, HM Government, juin 2011. [https://assets.publishing.service.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment\\_data/file/97976/prevent-strategy-review.pdf](https://assets.publishing.service.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/97976/prevent-strategy-review.pdf). PREVENT gère également des projets pour les jeunes et la communauté qui sont adaptés aux communautés locales, ainsi que des projets tels que REKINDLER, qui soutient les personnes vulnérables en collaboration avec divers organismes de bienfaisance et organismes sociaux, tels que First Steps, Cradle to Career et Autism Together. Voir le site de First Steps : <https://firststepsed.co.uk/>, le site de Cradle to Career : <https://c2cmn.com/>, le site d'Autism Together : <https://www.autismtogether.co.uk/>

<sup>123</sup> Gouvernement norvégien, « Plan d'action contre la radicalisation et l'extrémisme violent », ministère de la Justice et de la Sécurité publique 2014. <https://rm.coe.int/action-plan-norway-nov-2016/16806bdb50>

<sup>124</sup> Centre mot Valdbejakande Extremism-CVE, site internet : <https://www.cve.se/>

<sup>125</sup> New Zealand Government Royal Commission (2020) *Op. Cit.*

européenne<sup>126</sup>. Une technique utilisée par certains de ces programmes est celle de « l'équipe tandem », dans laquelle deux experts professionnels conseillent une personne vulnérable et s'efforcent d'établir avec elle, une relation de confiance, de l'encadrer et de lui fournir différentes perspectives et compétences de vie.

## Amélioration de la sensibilisation du public

**32. Consacrer des ressources importantes à la sensibilisation du public aux caractéristiques uniques du REMVE et au danger important qu'il peut représenter, par le biais de programmes en ligne et hors ligne, tout en faisant également connaître les outils et approches pertinents mis au point pour lutter contre les différentes menaces terroristes. Ces actions devraient fournir aux membres de la communauté, les moyens d'aider à déceler et à contrer la radicalisation et le recrutement au niveau local, tout en exprimant une forte condamnation morale des violences à motivation raciale ou ethnique.**

Au-delà des mécanismes d'orientation et d'intervention structurés, il est important, pour de multiples raisons, d'améliorer la sensibilisation du public au REMVE de manière plus large. Ce type de danger d'extrémisme violent pour les sociétés a été négligé jusqu'à récemment, une plus grande attention étant accordée à d'autres types de menaces terroristes ou à la sécurité générale. Eduquer le public sur la nature du REMVE peut le rendre plus sensible à la sécurité, tout en envoyant un message moral sur les types de croyances et de comportements que les pays considèrent comme immoraux et contraires à leurs valeurs.

Une sensibilisation accrue du public à la menace du REMVE est également essentielle pour identifier et contrer la radicalisation et le recrutement du REMVE au sein de la communauté. Si le grand public reconnaît les indicateurs de la radicalisation menant à la violence, il sera plus susceptible d'intervenir de manière préventive.

Un message sociétal plus large sur le danger du REMVE peut ainsi compléter un travail plus ciblé avec des professionnels de la communauté.

Aux États-Unis, les praticiens de la justice pénale ont commencé à déployer une stratégie de communication proactive pour informer le public des risques de terrorisme national, y compris le REMVE, dans le cadre de l'approche « *See something, say something* »<sup>127</sup>. La police britannique adopte une approche systémique

*« Eduquer le public sur la nature du REMVE peut le rendre plus sensible à la sécurité, tout en envoyant un message moral sur les types de croyances et de comportements que les pays considèrent comme immoraux et contraires à leurs valeurs »*

<sup>126</sup> EU, 'EU Cities against Radicalisation', *Union européenne*, 26 février 2019. [https://ec.europa.eu/home-affairs/sites/homeaffairs/files/what-we-do/policies/european-agenda-security/201902\\_a-europe-that-protects-preventing-radicalisation\\_en.pdf](https://ec.europa.eu/home-affairs/sites/homeaffairs/files/what-we-do/policies/european-agenda-security/201902_a-europe-that-protects-preventing-radicalisation_en.pdf). Site Internet du groupe de travail UE, EXIT (RAN EXIT) : [https://ec.europa.eu/home-affairs/what-we-do/networks/radicalisation\\_awareness\\_network/topics-and-working-groups/ran-exit\\_en](https://ec.europa.eu/home-affairs/what-we-do/networks/radicalisation_awareness_network/topics-and-working-groups/ran-exit_en). Voir également « Stratégies de sortie » de l'UE, site Web de l'UE sur les migrations et les affaires intérieures : [https://ec.europa.eu/home-affairs/what-we-do/networks/radicalisation\\_awareness\\_network/ran-best-practices/ran-exit-strategies\\_en](https://ec.europa.eu/home-affairs/what-we-do/networks/radicalisation_awareness_network/ran-best-practices/ran-exit-strategies_en). Le RAN a mené un travail important dans ce domaine et a produit un recueil de bonnes pratiques. Voir EU RAN, 'Preventing Radicalisation to Terrorism and Violent Extremism', Radicalisation Awareness Network 2019. [https://ec.europa.eu/home-affairs/sites/homeaffairs/files/what-we-do/networks/radicalisation\\_awareness\\_network/ran-best-practices/docs/ran\\_collection-approaches\\_and\\_practices\\_en.pdf](https://ec.europa.eu/home-affairs/sites/homeaffairs/files/what-we-do/networks/radicalisation_awareness_network/ran-best-practices/docs/ran_collection-approaches_and_practices_en.pdf).

<sup>127</sup> Département de la sécurité intérieure des États-Unis, 'If you See something, Say something', Department of Homeland Security, non daté. <https://www.dhs.gov/see-something-say-something>

globale, *Communities Defeat Terrorism*, qui vise à éduquer le public sur toute la gamme des menaces idéologiques par le biais de campagnes médiatiques telles qu'*Action Counters Terrorism (ACT)*<sup>128</sup>.

D'autres pays ont également produit des supports éducatifs et des publications pour sensibiliser le public et la police aux indicateurs de radicalisation et aux mesures appropriées pour y faire face. L'Estonie a produit une brochure pour aider les agents municipaux, scolaires et communautaires locaux à détecter rapidement la radicalisation et mener des actions préventives, avec une version interne réservée à la police et une brochure plus générale qui vise à fournir les informations correctes sur la radicalisation aux partenaires civils et aux autres parties prenantes. De même, la Serbie travaille actuellement avec l'OSCE à développer du matériel pour aider les praticiens impliqués dans la lutte contre la radicalisation, ainsi qu'un manuel pour améliorer la coopération policière avec les communautés.

Les acteurs communautaires peuvent également jouer un rôle direct dans cette sensibilisation, que cette éducation du public soit indépendante ou en collaboration avec les autorités. Les anciens extrémistes violents, ou les individus qui étaient autrefois des acteurs actifs du REMVE mais qui se sont déradicalisés, peuvent être particulièrement efficaces pour communiquer avec des publics à risque<sup>129</sup>.

Le dialogue entre le gouvernement et les médias peut remplir plusieurs fonctions dans ce contexte. Le développement d'outils nationaux et internationaux de « vérification des faits » peut aider à contrer les théories du complot et la désinformation diffusée en ligne. Les communications stratégiques et les récits alternatifs ou contre-récits sont d'autres outils potentiellement utiles. La coopération avec les médias peut également impliquer la promotion de bonnes pratiques pour une couverture médiatique appropriée des attaques ou autres activités du REMVE sans amplifier les discours extrémistes violents ou augmenter le risque sécuritaire.

Enfin, il y a lieu de noter qu'une action appropriée de la justice pénale contre les acteurs du REMVE, notamment au moyen de poursuites, de condamnations et de peines efficaces, ainsi que par des interdictions ou autres sanctions de groupes, exprime une condamnation morale de la violence à motivation raciale ou ethnique, et a donc une fonction éducative publique à part entière.

---

<sup>128</sup> NPCC, '*Communities Defeat Terrorism*', National Police Chief's Council, non daté : <https://www.npcc.police.uk/NationalPolicing/CounterTerrorism/Communitiesdefeatterrorism.aspx>. Gouvernement britannique, '*ACT - Action Counters Terrorism*', Counter Terrorism Policing, non daté. <https://act.campaign.gov.uk/>

<sup>129</sup> On peut citer l'exemple de Christian Picciolini, ancien chef d'un groupe skinhead néonazi aux Etats-Unis, qui depuis sa déradicalisation est devenu un activiste, dirigeant une ONG qui mène des actions de sensibilisation auprès des communautés vulnérables à la radicalisation, et plaide pour l'intervention, la prévention et le désengagement. Voir Christian Picciolini, « Meeting the Challenge of White Nationalist Terrorism at Home and Abroad », témoignage devant le House Committee on Foreign Affairs and House Committee on Homeland Security, 18 septembre 2019. <https://homeland.house.gov/imo/media/doc/Picciolini%20-%20Testimony%20REVISED.pdf>.

---

## Annexe : Exemples d'attentats liés au REMVE

### Bombes

**Attentat à la bombe d'Oklahoma City (Etats-Unis, 1995) :** Le 19 avril 1995, un camion piégé contenant une bombe puissante a explosé devant le bâtiment fédéral Alfred Murrah à Oklahoma City, tuant 168 personnes et en blessant au moins 680 autres. Il s'agissait de l'attaque terroriste la plus meurtrière contre les Etats-Unis avant les attentats du 11 septembre 2001 et cela reste l'attaque terroriste d'origine nationale la plus meurtrière de l'histoire du pays. L'auteur principal, Timothy McVeigh, un ancien soldat ayant des liens avec le mouvement de la milice, avait des opinions anti-gouvernementales extrêmes et cherchait à viser les bureaux de plusieurs agences fédérales. McVeigh a été condamné à mort et exécuté en 2001<sup>130</sup>.

**Bombes à clous à Londres (Royaume-Uni, 1999) :** Sur plusieurs week-ends successifs d'avril 1999, des explosions de trois « bombes à clous », engins explosifs improvisés (EEI) au total ont visé des communautés minoritaires à Londres, tuant trois personnes et en blessant plus de 100. L'agresseur, David Copeland, un extrémiste néo-nazi de 22 ans qui semblait avoir agi seul, cherchait à déclencher une guerre raciale en Angleterre. Il a été reconnu coupable de meurtre et d'attentat à la bombe et a été condamné à six peines d'emprisonnement à perpétuité avec un délai incompressible de 50 ans<sup>131</sup>.

**Attentats à la bombe de Göteborg (Suède, 2016-2017) :** Entre 2016 et 2017, deux attentats à la bombe et une tentative d'attentat à la bombe dans la ville de Göteborg, dans l'ouest de la Suède, ont visé deux centres d'accueil de réfugiés et un café fréquenté par les militants de gauche, blessant grièvement un agent d'immigration. Les agresseurs étaient trois hommes liés au Mouvement néo-nazi de résistance nordique (NRM), dont deux auraient participé à un entraînement paramilitaire en Russie. Tous trois ont été reconnus coupables d'actes ou de tentatives de destruction mettant en danger le public et condamnés à des peines allant jusqu'à huit ans et demi d'emprisonnement<sup>132</sup>.

### Attaques avec des véhicules

**Attaque de Finsbury Park avec un véhicule-bélier (Royaume-Uni, 2017) :** Le 19 juin 2017, pendant le ramadan, un agresseur conduisant une camionnette de location blanche a délibérément percuté un groupe de fidèles musulmans près de la mosquée de Finsbury Park, à Londres, après la prière du soir. Douze d'entre eux ont été blessés et un homme est décédé par la suite. L'agresseur, Darren Osborne, qui s'était radicalisé assez rapidement et avait exprimé des opinions extrémistes antimusulmanes dans les semaines précédant l'attaque, a été reconnu coupable et condamné à des peines à perpétuité simultanées pour meurtre et tentative de meurtre liés au terrorisme, avec un délai incompressible de 43 ans.<sup>133</sup>

<sup>130</sup> FBI, 'Oklahoma City Bombing', site du FBI. <https://www.fbi.gov/history/famous-cases/oklahoma-city-bombing>

<sup>131</sup> Lee, S. 'London Nail Bombings remembered 20 years on', BBC News, 30 avril 2019. <https://www.bbc.com/news/uk-england-london-47216594>

<sup>132</sup> The Local Sweden, 'Two men charged over refugee home blast received military training in Russia', 9 juin 2017. <https://www.thelocal.se/20170609/gothenburg-sweden-two-men-charged-over-refugee-home-bomb-attack-received-military-training-in-russia>

<sup>133</sup> Rawlinson, K, 'Daren Osborne jailed for life for Finsbury Park terrorist attack', The Guardian 2 février 2018. <https://www.theguardian.com/uk-news/2018/feb/02/finsbury-park-attack-darren-osborne-jailed>

## Fusillades de masse

**Fusillades à l'église de Charleston (Etats-Unis, 2015) :** Le 17 juin 2015, un attaquant solitaire a ouvert le feu, tuant neuf fidèles noirs lors d'une étude biblique en soirée à l'église épiscopale méthodiste africaine Emanuel de Charleston, en Caroline du Sud. La congrégation de l'église aurait été ciblée en raison de son association historique avec les mouvements anti-esclavagistes et en faveur des droits civiques, et l'attaque a coïncidé avec l'anniversaire d'une tentative de soulèvement d'esclaves en 1822. L'attaquant, Dylan Roof, un suprématiste blanc qui avait publié un manifeste en ligne exprimant et approuvant la haine raciale, a été reconnu coupable de 33 chefs d'accusation de crimes de haine fédéraux et d'infractions liées aux armes à feu, et condamné à mort, ainsi qu'à la perpétuité sans libération conditionnelle. Sa condamnation à mort est actuellement en appel<sup>134</sup>.

**Fusillade de la mosquée de Québec (Canada, 2017) :** Le 29 janvier 2017, un homme armé agissant seul est entré dans le Centre culturel islamique de Sainte-Foy, au Québec, pendant la prière du soir et a ouvert le feu, tuant six personnes et en blessant 19<sup>135</sup>. L'attaquant, Alexandre Bissonnette, connu pour avoir des opinions nationalistes blanches et anti-islamiques, a été reconnu coupable de meurtre et condamné à la réclusion à perpétuité, avec une peine minimale de 25 ans<sup>136</sup>.

**Attaque de la synagogue de Pittsburgh (Etats-Unis, 2018) :** Le 27 octobre 2018, un homme armé solitaire a attaqué la synagogue Tree of Life à Pittsburgh, en Pennsylvanie, lors d'un service de Shabbat du matin, tuant onze fidèles et en blessant six dans l'attaque la plus meurtrière contre la communauté juive aux Etats-Unis<sup>137</sup>. Le tireur, Robert Bowers, attend son procès pour des dizaines d'accusations, notamment pour crimes de haine, obstruction à des croyances religieuses et déchargement d'une arme à feu lors de crimes de violence.<sup>138</sup>

**Attaques de la mosquée de Christchurch (Nouvelle-Zélande, 2019) :** Le 15 mars 2019, un attaquant REMVE solitaire a lancé deux attaques aux armes à feu contre la mosquée de Christchurch, en Nouvelle-Zélande, pendant la prière du vendredi, tuant 51 personnes au total et en blessant 40 autres<sup>139</sup>, tout en diffusant en direct certaines des fusillades<sup>140</sup>. Avant les attaques, le tireur, Brenton Tarrant, avait couvert ses armes de symboles de la suprématie blanche<sup>141</sup> et mis en ligne un manifeste qu'il avait intitulé « Le grand remplacement »<sup>142</sup>. Il a finalement plaidé coupable de multiples meurtres, tentatives de meurtre et infractions de terrorisme, et a été condamné à la réclusion à perpétuité sans possibilité de libération conditionnelle, la première peine à perpétuité de ce type prononcée en Nouvelle-Zélande<sup>143</sup>.

**Fusillade au Walmart d'El Paso (Etats-Unis, 2019) :** Le 3 août 2019, dans un magasin Walmart d'El Paso, au Texas, un homme armé solitaire a tiré et tué 23 personnes, en blessant 23 autres. L'attaquant, Patrick Crusius, a délibérément ciblé des Américains d'origine hispanique dans ce qui a été l'attaque la plus meurtrière contre cette communauté dans l'histoire moderne des Etats-Unis<sup>144</sup>. L'enquête l'a lié à un manifeste mis en ligne avant l'attaque et inspiré par la fusillade de la mosquée de Christchurch plus tôt dans l'année, qui exprimait

<sup>134</sup> History, 'Charleston Church Shooting', 8 juin 2021. <https://www.history.com/this-day-in-history/charleston-ame-church-shooting>

<sup>135</sup> Kassam, A. & Lartey, J. 'Quebec City mosque shooting: Six dead as Trudeau condemns terrorist attack', The Guardian, 30 janvier 2017. <https://www.theguardian.com/world/2017/jan/30/quebec-mosque-shooting-canada-deaths>

<sup>136</sup> National Post, 'Why no terrorism charges in Quebec Mosque shooting? It would place extra burden on prosecutors: experts', 1er février 2017. <https://nationalpost.com/news/canada/quebec-mosque-shooting-terrorism-offences-are-complex-experts-say>

<sup>137</sup> Tuohy, D. 'Pittsburgh Synagogue Shooting Called Domestic Terrorism', 29 octobre 2018. <https://www.nhpr.org/post/pittsburgh-synagogue-shooting-called-domestic-terrorism#stream/0>

<sup>138</sup> Pittsburgh Post-Gazette, 'Judge sets new deadlines for defence in trial of accused Tree of Life shooter', 26 mai 2020. <https://www.post-gazette.com/news/crime-courts/2020/05/26/Judge-sets-new-deadlines-defense-team-trial-accused-shooter-Robert-Bowers-Tree-of-Life/stories/202005260104>

<sup>139</sup> BBC News, 'Christchurch shooting: Gunman Tarrant wanted to kill as many as possible', 24 août 2020. <https://www.bbc.com/news/world-asia-53861456>

<sup>140</sup> New Zealand Gov. 'Christchurch Mosque Attack Livestream', New Zealand Classification Office, non daté. <https://www.classificationoffice.govt.nz/news/featured-classification-decisions/christchurch-mosque-attack-livestream/>

<sup>141</sup> Sherwood, H. & Parveen, N. 'Christchurch Attack: Suspect had white supremacist symbols on weapons', The Guardian 15 mars 2019. <https://www.theguardian.com/world/2019/mar/15/christchurch-shooting-new-zealand-suspect-white-supremacist-symbols-weapons>

<sup>142</sup> Stocker, P. 'The Great Replacement Theory: A historical perspective', Centre for Analysis of the Radical Right CARR, 19 septembre 2019. <https://www.opendemocracy.net/en/countering-radical-right/great-replacement-theory-historical-perspective/>

<sup>143</sup> BBC News, 'Christchurch Mosque attack: Brenton Tarrant sentenced to life without parole', 27 août 2020: <https://www.bbc.com/news/world-asia-53919624>

<sup>144</sup> Macklin, G. 'The El Paso Terrorist Attack', in CTC Sentinel, décembre 2019, Vol. 12. Issue 11. <https://ctc.usma.edu/wp-content/uploads/2020/02/CTC-SENTINEL-112019.pdf>

des sentiments anti-hispaniques et promouvait la théorie du complot du « grand remplacement<sup>145</sup> ». Crusius attend son procès pour 90 chefs d'accusation fédéraux, dont des crimes de haine ayant entraîné la mort et l'utilisation d'une arme à feu pour commettre un meurtre.

**Fusillade de la synagogue de Halle (Allemagne, 2019) :** Le 9 octobre 2019, lors de la fête du *Yom Kippour*, un attaquant solitaire a commis plusieurs fusillades après avoir échoué à entrer dans une synagogue de Halle, tuant deux personnes et en blessant deux autres, tout en diffusant une partie de l'attaque en direct sur un site Web de jeu vidéo<sup>146</sup>. L'enquête a révélé que l'attaquant, Stephen Balliet, avait mis en ligne un manifeste antisémite avant l'attaque<sup>147</sup>. Balliet a depuis été reconnu coupable de meurtre, entre autres chefs d'accusation, et condamné à la réclusion à perpétuité<sup>148</sup>.

**Fusillades des bars à chicha de Hanau (Allemagne, 2020) :** Le 19 février 2020, un homme armé solitaire a attaqué deux bars à chicha à Hanau, près de Francfort, ciblant des membres de la communauté turque, tuant neuf personnes et en blessant cinq autres avant de tuer sa mère et de se donner la mort<sup>149</sup>. L'attaquant, Tobias Rathjen, était un membre de l'extrême droite qui avait précédemment publié un manifeste et des vidéos en ligne exprimant sa haine envers les migrants<sup>150</sup>.

## Tirs ciblés

**Assassinats en série du NSU (Allemagne, 2000 – 2007) :** Entre 2000 et 2007, un groupe terroriste néo-nazi allemand connu sous le nom de *Nationalsozialistischer Untergrund* (NSU) a commis une série d'assassinats, faisant dix victimes, principalement des membres de la minorité turque mais comprenant aussi un grec et une policière allemande. Le groupe aurait également été impliqué dans un attentat à la bombe à clous en 2004 contre un quartier d'immigrants turcs de Cologne, qui a blessé 22 personnes<sup>151</sup>. Deux membres du NSU se sont suicidés pour éviter d'être capturés, tandis qu'une troisième, Beate Zschäpe, a finalement été jugée et reconnue coupable de dix chefs d'accusation de meurtre, ainsi que de fondation d'une organisation terroriste et d'appartenance à une telle organisation. Elle a été condamnée à la réclusion à perpétuité<sup>152</sup>.

**Fusillades de Malmö (Suède, 2009 – 2010) :** Entre 2009 et 2010, un agresseur solitaire s'est livré à une série de fusillades dans la ville de Malmö, dans le sud de la Suède, tuant deux personnes et en blessant treize, en ciblant délibérément des personnes qui semblaient appartenir à des communautés minoritaires<sup>153</sup>. Une fois identifié et arrêté, l'attaquant, Peter Mangs, a été reconnu coupable de deux meurtres et de huit tentatives de meurtre, et condamné à la réclusion à perpétuité<sup>154</sup>.

**Meurtre de la députée Jo Cox (Royaume-Uni, 2016) :** Le 11 juin 2016, un agresseur solitaire a assassiné Jo Cox, membre du Parlement du Parti travailliste (MP) dans le Yorkshire. Il a tiré plusieurs balles avant de la poignarder à plusieurs reprises et de blesser une autre personne. Il s'agissait du premier meurtre d'un député en exercice depuis 1990. L'agresseur a été arrêté près des lieux. Thomas Mair, qui avait des liens avec le parti politique

<sup>145</sup> Todd, B, Maxouris, C, and Vera A, 'The El Paso shooting suspect showed no remorse, or regret, police say', CNN, 6 août 2019. <https://edition.cnn.com/2019/08/05/us/el-paso-suspect-patrick-crusius/index.html>

<sup>146</sup> Koehler, D. 'The Halle, Germany, Synagogue Attack and the Evolution of the Far-Right Terror Threat', Combating Terrorism Centre, West Point, décembre 2019, <https://ctc.usma.edu/halle-germany-synagogue-attack-evolution-far-right-terror-threat/>

<sup>147</sup> SPLC, 'Atomwaffen Division', Non daté, Southern Poverty Law Centre. <https://www.splcenter.org/fighting-hate/extremist-files/group/atomwaffen-division>

<sup>148</sup> BBC News, 'Halle Synagogue attack: Germany far-right gunman jailed for life', 21 décembre 2020. <https://www.bbc.com/news/world-europe-55395682>

<sup>149</sup> Rahn, L. & Carter, L. 'Hanau Shootings: What we know about the victims', DW, 21 février 2020. <https://www.dw.com/en/hanau-shootings-what-we-know-about-the-victims/a-52460950>

<sup>150</sup> BBC News, 'Germany Shooting: What we know about the Hanau attack', 20 février 2020, <https://www.bbc.com/news/world-europe-51571649>

<sup>151</sup> Bernstein, R. 'Nail Bomb in a Turkish Area in Cologne Hurts 17', 10 juin 2004. <https://www.nytimes.com/2004/06/10/world/nail-bomb-in-a-turkish-area-in-cologne-hurts-17.html>

<sup>152</sup> Saha, M, 'NSU: What you need to know about Germany's neo-Nazi terror group', DW, 5 août 2020. <https://www.dw.com/en/nsu-germany/a-39777036>.

<sup>153</sup> Gardell, M. 'Urban Terror: The Case of Lone Wolf Peter Mangs', Terrorism and Political Violence, Vol. 30, Edition 5, 2018. Terrorism in Nordic Countries. <https://www.tandfonline.com/doi/full/10.1080/09546553.2018.1444796>

<sup>154</sup> BBC News, 'Peter Mangs pleads not guilty over racist Malmö attacks', 14 mai 2012. <https://www.bbc.com/news/world-europe-18059955>

d'extrême droite du Front national (NF) et avec des organisations islamophobes et néonazies, a apparemment ciblé Jo Cox pour ses opinions politiques. Il a été reconnu coupable de meurtre, entre autres chefs d'accusation, et a été condamné à perpétuité sans possibilité de libération conditionnelle<sup>155</sup>.

**Meurtre de Walter Lubcke (Allemagne, 2019) :** Le 2 juin 2019, à Isth, un agresseur a tiré sur le politicien local allemand Walter Lubcke, qui avait été victime d'hostilité sur Internet, notamment en raison de son plaidoyer en faveur des réfugiés en 2015. L'agresseur, Stephan Ernst, avait eu des contacts intensifs avec des groupes néo-nazis dans son passé. Il a été condamné à la réclusion à perpétuité pour meurtre<sup>156</sup>.

## Attaques multi-armes

**Meurtres du Halálbrigád, (Hongrie, 2008 – 2009) :** Entre 2008 et 2009, un soi-disant « escadron de la mort » (*Halálbrigád*) a mené dix attaques dans l'est de la Hongrie, ciblant principalement les maisons de familles roms à l'aide de bombes à essence et d'armes à feu, tuant six personnes et blessant 55 autres. Les agresseurs, quatre extrémistes de droite précédemment impliqués dans le mouvement skinhead ainsi que dans le hooliganisme du football, ont finalement été arrêtés et jugés. Trois ont été condamnés à perpétuité et le quatrième à 13 ans d'emprisonnement, tous sans possibilité de libération conditionnelle<sup>157</sup>.

**Attaques d'Oslo et de l'île d'Utøya (Norvège, 2011) :** Le 22 juillet 2011, un agresseur lié au REMVE a mené à la fois une explosion à la camionnette piégée à Oslo, en Norvège, et une fusillade en masse sur l'île voisine d'Utøya quelques heures plus tard, tuant 77 personnes au total et en blessant des centaines d'autres dans ce qui reste l'une des attaques du REMVE les plus meurtrières<sup>158</sup>. L'agresseur, Anders Behring Breivik, avait pris pour cible l'immeuble de bureaux abritant le Premier ministre Jens Stoltenberg à Oslo avec un engin explosif embarqué à base d'ANFO<sup>159</sup> et un camp d'été sur Utøya, organisé par la division des jeunes du parti travailliste au pouvoir. Avant les attaques, Breivik avait publié en ligne un manifeste épousant des opinions extrémistes, y compris la nécessité de défendre « l'Europe chrétienne »<sup>160</sup>. Il a été jugé et reconnu coupable d'actes de terrorisme et a reçu la peine maximale possible en vertu de la loi norvégienne, une peine de 21 ans de prison qui peut être prolongée indéfiniment tant qu'il est considéré comme une menace pour la société<sup>161</sup>.

<sup>155</sup> Cobain, I. 'Jo Cox killed in brutal, cowardly and politically motivated murder, trial hears', The Guardian, 14 novembre 2016. <https://www.theguardian.com/uk-news/2016/nov/14/jo-cox-killed-in-politically-motivated-murder-trial-thomas-mair-hears>

<sup>156</sup> Euronews, 'Walter Lubke: Right wing extremist Stephan Ernst handed life sentence for murder of pro-migrant MP', 29 janvier 2021. <https://www.euronews.com/2021/01/28/verdict-expected-in-trial-of-neo-nazi-accused-of-murdering-german-politician>

<sup>157</sup> Mares, M. 'Right-Wing Terrorism and Violence in Hungary at the Beginning of the 21st Century', Perspectives on Terrorism, Vol. 12, Edition 6. Université de Leiden. <https://www.universiteitleiden.nl/binaries/content/assets/customsites/perspectives-on-terrorism/2018/issue-6/a8-mares.pdf>

<sup>158</sup> Seierstad, A. (2015) *One of Us: The Story of Anders Breivik and the Massacre in Norway*. Londres: Virago.

<sup>159</sup> Nitrate d'ammonium et mazout (ANFO), un explosif « itinérant » artisanal, régulièrement fabriqué par des terroristes pour des attaques à l'explosif.

<sup>160</sup> Bromssen (2013) *Op. Cit.*

<sup>161</sup> Hemmingby, C. & Bjorgo, T. 'Terrorist Target Selection: The case of Anders Behring Breivik', Perspectives on Terrorism Vol. 12, Edition 6, décembre 2018, Université de Leiden. <https://www.universiteitleiden.nl/binaries/content/assets/customsites/perspectives-on-terrorism/2018/issue-6/a11-hemmingby-bjorgo.pdf>





## L'Institut International pour la Justice et l'État de Droit

Université de Malte - Campus de La Valette  
Ancien bâtiment universitaire, rue St Paul, La Valette, Malte

[info@theiij.org](mailto:info@theiij.org)

[@iijmalta](https://www.instagram.com/iijmalta) [@iijmalta\\_fr](https://www.facebook.com/iijmalta_fr)

[www.theiij.org](http://www.theiij.org)